**Rapport de stage**

# Construction de la méthodologie d'évaluation de l'impact social du mouvement Terre de Liens

**Côme Rojas**
**Master 2 Economie et management public,**
**parcours actions publiques, institutions et économie sociale et solidaire.**
**Promotion 2021-2024**

**Maître de stage : Damien Roumet**
**Tuteur de stage : Florence Jany-Catrice**
**Période de stage : 03 mars au 31 août 2024**

Cofinancé par
l'Union européenne

**Remerciements**

Mes premiers remerciements vont à Damien Roumet et William Loveluck qui m'ont fait confiance au départ de ce stage et qui m'ont accompagné tout au long de celui-ci. Merci pour votre écoute et pour nos échanges constructifs. Vos conseils m'ont accompagné aussi bien dans ce stage que pendant mes demandes de financement de thèse.

Je tiens ensuite à remercier Florence Jany-Catrice qui s'est portée tutrice de ce stage et dont les conseils ont permis de réorienter le stage à un moment décisif.
Damien William

A l'ensemble des salariés de Terre de Liens que j'ai été amené à rencontrer, merci pour votre accueil et votre convivialité. Je suis très heureux d'avoir pu découvrir Crest, ses équipes et sa rivière. Je remercie bien sûr Erwann Piederriere pour nos nombreuses discussions et pour son soutien indéfectible vis-à-vis de mes sandwichs triangles du midi qui avaient le malheur de ne pas avoir été achetés à la Biocoop.

Merci aux équipes des AT Hauts-de-France et Normandie de m'avoir accordé un peu de leur temps pour la mise en place des enquêtes.

Aux gens que j'aime. Je tenais à remercier particulièrement Axelle et Sayo pour m'avoir accueilli à de nombreuses reprises sur leur canapé, Sammy de me laisser être son futur intellectuel organique et à tous les autres d'être à mes côtés.

Merci à Antoine pour ses relectures, pour savoir si bien mettre ses névroses au service de la mise en page de ce travail.

Bien sûr merci à toute ma famille d'être toujours là.

**Table des matières:**

**1. Introduction....4**

**2. Revue de littérature et enjeux de l'évaluation d'impact social de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'agriculture durable.... 6**

2.1. La généalogie des évaluations d'impact social de l'ESS et de leur hétéronomie vis-à-vis de l'Etat.... 6

2.1.1. Les outils conceptuels de la socio-histoire de la quantification sont nécessaire pour qualifier l'impact social et sa mesure.... 6

2.1.2. Une socio-histoire de l'impact social ; dimension identitaire de l'ESS et rationalisation de la dépense publique.... 8

2.1.3. La mutation de l'action publique et de son évaluation.... 9

2.2. L'évaluation de l'utilité sociale des structures de l'ESS se place entre une imposition extérieure de rendre des comptes et la revendication d'une identité propre.... 11

2.2.1. L'utilité sociale émerge d'abord en tant qu'outil de preuve de la singularité de l'ESS et de sa dimension identitaire....11

2.2.2. L'impact social émerge comme un levier de gestionnarisation de l'ESS....12

2.3. La diversité des conventions de mesures de l'impact social.... 13

2.3.1. Le degré de planification et la nature des indicateurs sont les facteurs qui déterminent la nature d'une démarche d'évaluation de l'impact social.... 13

2.3.2. La convention managériale comme justification de l'évaluation hétéronome.... 14

2.3.3. La convention délibérative permet un certain degré d'autonomie dans l'évaluation.... 15

2.4. Etats des lieux de la problématique foncière en agriculture et la réponse de Terre de Liens....15

2.4.1. Précisions sur les bénéficiaires de Terre de Liens.... 16

2.4.2. L'Etat régule l'accès au foncier par différents outils juridiques et institutionnels en accord avec sa politique agricole.... 16

2.4.3. L'accès au foncier est un élément central et parfois bloquant dans le parcours d'installation des agriculteurs.... 18

2.4.4. La tension foncière est la conséquence de la dynamique de concentration des terres et de leur artificialisation.... 19

2.4.5. L'innovation du portage foncier collectif de Terre de Liens....20

2.5. L'impact social de Terre de Liens doit aussi être qualifié à travers les impacts des fermes engagés dans une agriculture paysanne....24

2.5.1. L'impact social doit s'appréhender au regard des attentes sociales formulées à l'égard de l'agriculture....24

2.5.2. L'enjeu d'une évaluation de la performance plurielle des exploitations agricoles.... 24

2.5.3. L'impact des fermes ne se joue pas que dans leur cour mais aussi à travers l'inscription forte des paysans dans des réseaux et solidarité inter-paysans....25

2.5.4. De par son inscription dans un projet politique assumé, l'agroécologie doit aussi être appréhendée sous le prisme de la citoyenneté.... 27

2.5.5. L'enjeu de la qualification des effets du portage foncier sur le fonctionnement des exploitations agricoles.... 28

2.5.6. Spécifier les fermiers Terre de Liens et leur rapport à la propriété pour en estimer les impacts.... 30

**3. Méthodologie de l'évaluation et sa gouvernance....31**

3.1. Explicitation de la méthode de construction de l'évaluation de l'impact social.... 31

3.2. Journal de gouvernance et d'élaboration de l'évaluation de l'impact social.... 33

3.2.1. L'historique de l'évaluation de l'utilité sociale à Terres de Liens au travers de la MUSE.. 33

3.2.2. Un sujet d'étude défini par un Comité de pilotage représentatif et dont la construction implique différents acteurs de Terre de Liens....35
3.2.3. Construction et discussions des hypothèses en comité de pilotage....37
3.2.4. Une version finale regroupant six hypothèses....40
3.2.5. L'inscription du projet dans le temps long et dans une démarche d'auto-apprentissage.41
3.2.6. Modalités d'enquêtes hybrides entre quantitatif et qualitatif....44
**4. Résultats....45**
4.1. L'impact social de Terre de Liens auprès des fermiers des Hauts-de-France....45
4.1.1. Présentation de l'échantillon....45
4.1.2. Dimension réseau d'appui paysans....50
4.1.3. Mouvement citoyen....57
4.1.4. Dimension modèle foncier....66
4.1.5. Dimension économique....69
4.2. Analyse préliminaire de l'impact social de Terre de Liens sur les fermiers de Normandie....76
4.2.1. Présentation de l'échantillon....76
4.2.2. Des pratiques agrobiologiques développées au sein des répondants....78
4.2.3. Une forte inscription dans les réseaux paysans....79
4.2.4. Les questions autour de l'apport des bénévoles mettent en lumière la complémentarité de leur action avec celle des salariés....81
4.2.5. L'analyse du modèle foncier nécessite une analyse plus poussée pour faire émerger des catégories opérantes....83
4.2.6. La santé économique des fermiers difficile à appréhender....85
4.2.7. Des stratégies à long terme relativement peu établie....86
4.2.8. Les ressources libérées par Terre de Liens sont surtout dirigées vers des investissements sur la ferme mais le cas le plus fréquent reste la création de cette ressource par Terre de Liens..87
4.3. Conclusion enquêtes....89
**5. Perspective de recherche....89**
**6. Conclusion....90**
**7. Bibliographie....90**
**8. Annexe....94**

# 1. Introduction

Terre de Liens, fondée en 2003, est une association dont l'objectif est de faciliter l'accès au foncier agricole pour les personnes pratiquant l'agriculture paysanne.. Ce type d'agriculture, à rebours des impératifs productivistes, se heurte à des difficultés particulières lors de l'installation des agriculteurs. Terre de Liens entend agir sur cette problématique en récoltant de l'épargne solidaire ou des dons qui servent à acheter des terres, qui ne seront pas revendues, et à les louer ensuite à des agriculteurs en mal de terre. Une architecture juridique innovante articulant associations, société en commandite par actions et fondation d'utilité publique a permis à Terre de Liens d'acquérir plus de 300 fermes ou unités foncières à travers la France.

Grâce à une architecture juridique innovante combinant associations, société en commandite par actions et fondation d'utilité publique, Terre de Liens a pu acquérir plus de 300 fermes ou unités foncières à travers la France. Aujourd'hui, le mouvement Terre de Liens, regroupant 170 salariés, a diversifié ses activités en accompagnant les collectivités territoriales, en menant des actions de plaidoyer, et en mobilisant les citoyens. En effet, Terre de Liens se définit comme un mouvement citoyen, caractérisé par une volonté d'éducation populaire, de sensibilisation aux enjeux fonciers, et par l'engagement de près de 1400 bénévoles en 2023.[1]

L'ouverture d'un cycle évaluatif sur l'impact social de Terre de Liens est l'occasion pour le mouvement de réaffirmer son projet et de se réapproprier son action. L'impact social est ici compris comme la mise en lumière des valeurs ajoutées par Terre de Liens.
Un premier travail d'auto-réflexion a été réalisé à travers la Mission Utilité Sociale et Environnementale (MUSE) entre 2013 et 2016. Ce programme a étudié trois des principaux champs d'activités de Terre de Liens : l'accompagnement à l'accès à la terre[2], le développement du dialogue territorial[3], et la dimension citoyenne et bénévole du mouvement[4]. Ces travaux visaient à expliquer les intentions de Terre de Liens, à montrer ses résultats, et à accompagner l'analyse et l'amélioration de ses pratiques. Cependant, ces études n'ont pas été suffisamment suivies par la suite.

Le besoin de réactualisation de ces travaux fait suite à un contexte de fort développement de l'ensemble des structures de Terre de Liens au cours de la décennie 2010 et début 2020 le mouvement Terre de Liens. Cette dynamique a été conçu par le mouvement comme un changement d'échelle[5]. Ces changements ont été identifié selon trois aspects :

- « Changement par le nombre: entre 2006 et 2012, Terre de Liens s'est étendu à toute la France par l'émergence de 19 associations régionales et des groupes locaux, ainsi que la création du réseau européen Access to land.
- Changement par le haut: entre 2009 et 2014, [par une logique d'institutionnalisation] reconnaissance d'utilité publique de sa fondation et obtention de l'agrément d'Organisme national à vocation agricole et rurale (Onvar) de la fédération. Puis le pôle plaidoyer a été créé en 2019, avec un rapport annuel sur l'état des terres agricoles et un travail législatif assidu.

[1] Terre de Liens (2024) Le recto-verso.
[2] Terre de Liens. (2017) Accompagner l'accès à la terre. Arpenter n°2
[3] Terre de Liens. (2018) Cultiver le dialogue territorial. Arpenter n°4
[4] Terre de Liens. (2018) Etre bénévole pour préserver la terre agricole n°3
[5] Moore, M.-L., Riddell, D., & Vocisano, D. (2015). Scaling Out, Scaling Up, Scaling Deep: Strategies of Non-profits in Advancing Systemic Social Innovation. The Journal of Corporate Citizenship, 58, 67–84. http://www.jstor.org/stable/jcorpciti.58.67

- Changement profond[6]: depuis 2016, s'est amplifiée la communication sur les fermes et les récits d'installation. Différents outils d'éducation populaire ayant pour objectif de favoriser la diffusion et la compréhension des enjeux du foncier agricole sont créés: centres de formation et de ressources, Parcel, Objectif Terres, etc. »[7]

Le changement d'échelle est ainsi pluridimensionnel. Il articule augmentation quantitative du mouvement avec une montée en maturité du projet social et citoyen de Terre de Liens. Des ateliers de projection de l'organisation à échelle 10 ans ont notamment mis en exergue que le but de Terre de Liens n'était pas de racheter l'ensemble de la terre agricole en France. Cela induit notamment de diversifier son activité, de se concentrer sur ses avantages et ses forces dans une perspective de développement. Ainsi, une nouvelle étape de travail sur la qualification de l'impact social du mouvement est apparue nécessaire.

Un comité de pilotage, regroupant des parties prenantes des différentes structures de Terre de Liens (foncière, fondation, fédération et administrateur.e.s d'associations territoriales), a réactualisé le projet d'une évaluation de l'impact social après l'obtention d'un financement du Fond Social Européen. L'interrogation central, qui irrigue l'identité même de Terre de Liens est la suivante:
« *De quelle manière l'orientation du foncier facilite-t-elle la transition écologique en agriculture ?* ».
Après une délibération cette interrogation s'est fixé sur la question évaluative suivante:
« *Quelles sont les effets du portage foncier collectif de Terre de Liens sur les trajectoires et les choix des fermiers ?* ».
Le sujet choisi est centré sur l'impact des pratiques de Terre de Liens et de son modèle économique sur les choix des porteurs de projets. Il s'agit en soi de se demander qu'est-ce que c'est d'être un agriculteur accompagné par un mouvement citoyen qui se porte propriétaire des terres.

Cette démarche d'évaluation poursuit un double objectif : améliorer les pratiques et renforcer l'auto-réflexivité du mouvement, tout en crédibilisant son modèle auprès des financeurs et des acteurs agricoles traditionnels. Il s'agit en partie de démontrer la désirabilité du modèle de Terre de Liens et sa capacité à entraîner d'autres acteurs dans son sillage.

Pour mener à bien la restitution du travail effectué lors de ce stage nous proposons de décliner ce document en trois parties distinctes. D'abord nous allons présenter une revue de littérature qui situe la notion d'impact social pour nous garantir une réflexivité suffisante sur notre objet. Cette revue aborde aussi la qualification de l'impact social de l'agriculture et de celui de l'aide à l'installation. Ensuite, nous expliciterons la méthodologie utilisée, notamment à l'aide d'un journal de gouvernance. Finalement nous étudierons le résultat de deux premières enquêtes, l'une dans les Hauts-de-France administrée par entretiens semi-directifs, et la seconde menée en Normandie et administrée par questionnaire.

[6] Par cette appellation il s'agit de formuler les actions ayant pour but de changer les narratifs en vigueur sur la problématique du foncier agricole.
[7] E. Argoud. (2022) Stratégies de changement d'échelles d'initiatives de l'économie sociale et solidaire, l'exemple de Terre de Liens. Rapport de thèse professionnelle.

# 2. Revue de littérature et enjeux de l'évaluation d'impact social de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'agriculture durable

## 2.1. La généalogie des évaluations d'impact social de l'ESS et de leur hétéronomie vis-à-vis de l'Etat

### 2.1.1. Les outils conceptuels de la socio-histoire de la quantification sont nécessaire pour qualifier l'impact social et sa mesure

Pour mener à bien cette évaluation, il nous faut préalablement poser un cadre théorique en mesure de saisir les enjeux d'une telle quantification. Nous nous plaçons pour cela dans le cadre de travaux socio-économiques et socio-historiques de la quantification tel que définis par Alain Desrosières : « Quantifier, c'est convenir puis mesurer ». La quantification, la mise en nombre d'une partie du réel est un processus de construction social en soi, reposant sur la définition préalable de ce que l'on cherche à mesurer, et, en négatif, ce que l'on ne va pas mesurer. La distinction entre la mesure et la quantification est ainsi présentée par A. Desrosières :

> « Le verbe « quantifier » est ici employé dans un sens différent de celui du verbe « mesurer ». L'idée de mesure, inspirée des sciences de la nature, suppose implicitement que quelque chose de bien réel, déjà existant, analogue à la hauteur du mont Blanc, peut être « mesuré », selon une métrologie réaliste. En revanche, le verbe quantifier implique une traduction, c'est-à-dire une action de transformation, résultant d'une série d'inscriptions, de codages et de calculs, et conduisant à une mise en nombre. »[8]

Dans notre cas, l'impact social de Terre de Liens semble d'office un objet qu'il s'agit de construire à partir d'une mise en nombre et une mise en variable. C'est pourquoi nous parlerons plutôt de l'évaluation de cet impact plutôt que de sa mesure[9]. En effet, il s'agit de se prémunir d'une confusion entre ces deux termes. Le second suppose une épistémologie réaliste : ce que l'on mesure existe directement dans la réalité. L'évaluation, quant à elle, rend compte, en élargissant la notion de quantification aux données non numériques, de la construction de l'objet évalué et permet d'en mettre en évidence le caractère social. « Confondre la mesure et l'évaluation condamne à perdre le sens de la mesure. Car évaluer ce n'est pas seulement mesurer, mais référer la mesure à un jugement de valeur qui lui confère un sens. »[10]

De plus, la condition de concepteur de cette méthodologie d'évaluation d'impact nous oblige à adopter une posture réflexive. La démarche de l'évaluateur doit se transcrire dans l'explicitation des choix, des conventions qui mènent à choisir tel ou tel objet de mesure pour approcher au mieux des phénomènes priorisés. Le choix de ce qu'on évalue, de ce que l'on quantifie et comment on l'évalue révèle les

[8] Desrosières, A. (2008). Chapitre 4. Pour une politique des outils du savoir : le cas de la statistique. In Pour une sociologie historique de la quantification (1-). Presses des Mines. https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.912

[9] Le terme « mesure » était utilisé dans la fiche de poste du stage.

[10] Supiot, A. (2015). La gouvernance par les nombres : cours au Collège de France, 2012-2014. Institut d'Études Avancées de Nantes Fayard.

conventions de valeurs de ceux qui évaluent.[11] Le choix des indicateurs est alors considéré comme la sélection d'une partie de la réalité. Comme le dit A. Desrosières : *« Les « indices » ou « indicateurs » sont des expressions indirectes et imparfaites d'une « réalité » trop complexe ou trop multiforme pour être complètement résumée par un seul ou même par quelques « indicateurs ». »*[12]

De plus, notre objet d'étude nécessite d'abandonner toute ambition à la mise en exergue de lien causal fort : il ne s'agit pas ici de dire « Terre de Liens *permet* » mais plutôt « Terre de Liens *participe à* ». Ainsi, il ne s'agit pas de se placer dans une recherche de lien d'attribution mais plutôt de lien de contribution. Cette première démarche placerait notre argumentaire dans un monde *toutes choses égales par ailleurs*, alors qu'il s'agit précisément en refusant les axiomes de l'individualisme méthodologique de mettre à jour l'écosystème dans lequel évoluent les fermiers Terre de Liens. C'est pourquoi nous optons notamment pour un mix d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs appliqués à différentes dimensions qu'il s'agira d'évaluer[13].

Cette orientation épistémologique sur l'enquête que nous menons est ainsi structurée par la sociohistoire de la quantification où *la donnée n'est pas un donné*[14], mais bien une construction reposant sur des cadres normatifs et des conventions de mesure. La question de ce qui est évalué doit donc être posée au même titre que les enjeux des méthodes employées par les évaluateurs.

### 2.1.2. Une socio-histoire de l'impact social ; dimension identitaire de l'ESS et rationalisation de la dépense publique.

Qualifier la notion d'impact social nécessite de faire un rapide historique de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et de ses liens avec les politiques publiques. L'ESS peut se définir par ses statuts. Elle comporte alors les associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises sociales. Mais elle peut aussi se définir par ses principes : primauté des personnes et des objectifs sociaux ou environnementaux sur le capital, lucrativité limitée, gouvernance démocratique, de liberté d'adhésion et d'indépendance vis-à-vis de l'Etat.[15]

Dès les années 1970 et 1980, les mutations de l'Etat néolibéral modifient les rapports entretenus avec les acteurs de l'ESS. La délégitimation progressive de l'Etat social, l'impératif croissant de donner la preuve de l'action publique, mais aussi la prise en charge de nouveaux enjeux sociaux par les organisations de l'ESS notamment au prisme de la « nouvelle question sociale » [16] en sont les facteurs principaux. A cette période, les liens entretenus entre les acteurs de l'ESS et l'Etat se déplacent alors d'un face à face vers un coude à coude selon Jean-François. Draperi (2007)[17]. Cela se traduit notamment par la délégation de certaines missions et activités à finalités sociales. Ces nouvelles

[11] Gardin, L., Sobel, R., & Jany-Catrice, F. (2023). Les valeurs socioéconomiques de la bibliothèque municipale de Sotteville-lès-Rouen (1-). Éditions de la Bibliothèque publique d'information. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.4000/books.bibpompidou.2686

[12] Desrosières, A. (2008). Chapitre 11. Refléter ou instituer : l'invention des indicateurs statistiques. In Pour une sociologie historique de la quantification (1-). Presses des Mines. https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.919

[13] Cette question sera traité extensivement dans III. Méthodologie de l'évaluation et sa gouvernance

[14] Salais, R. (2010). La donnée n'est pas un donné: Pour une analyse critique de l'évaluation chiffrée de la performance. Revue française d'administration publique, 135, 497-515.

[15] Duverger, T. (2023). Introduction. Dans : Timothée Duverger éd., *L'économie sociale et solidaire* (pp. 3-6). Paris: La Découverte.

[16] Castel, R. (2015). La Nouvelle Question Sociale. Spécificités, 6(1), 19-29. https://doi.org/10.3917/spec.006.0019

[17] Draperi J.-F., 2007, Comprendre l'économie sociale, fondements et enjeux, Éditions Dunod, Paris

relations entraînent des mutations dans le fonctionnement propre des acteurs de l'ESS. On notera deux phénomènes à l'œuvre : la professionnalisation des travailleurs du « tiers-secteur »[18] et l'hybridation de ses ressources de fonctionnement[19].

L'approfondissement de ces liens avec l'Etat, en terme de reconnaissance institutionnelle, de ressources sous formes de subventions où d'avantages fiscaux amène à une certaine dépendance des acteurs de l'ESS. Cette forme de vassalisation peut mener à des formes d'isomorphisme institutionnel, soit le fait que les règles de l'Etat s'appliquent progressivement aux acteurs de l'ESS par coercition normative ou par mimétisme.[20] Ainsi, le passage d'un État régulateur fordiste à un État néolibéral fonctionnant selon les règles du marché est susceptible d'avoir non seulement des conséquences sur ses relations avec les acteurs de l'ESS (croissance des appels à projets, nécessité de prouver sa non-concurrence avec les activités marchandes, …) mais aussi sur le fonctionnement mêmes de ces organisations.

### 2.1.3. La mutation de l'action publique et de son évaluation

Revenir sur l'évolution de l'action publique et de son évaluation est un préalable à la question de l'impact social des associations. Pour les deux il s'agit d'évaluer ou de mesurer les effets d'une action qui a à voir avec l'intérêt général.[21] Florence Jany-Catrice décrit trois vagues successives dans l'évaluation des politiques publiques en France qui voit progressivement renforcer la logique gestionnaire et la raison technicienne au sein de l'Etat.[22]

- La première vague prend place dans les années 1970, celle de la rationalisation des choix publics (RCB), se caractérise par la planification et les évaluations ex-ante. Ces évaluations servent à légitimer l'action de l'Etat à partir d'un calcul coût-avantage avant la mise en place d'une politique précise.
- La seconde vague d'évaluation de l'action publique débute dans les années 1980, notamment en lien avec le Renouveau du Service Public porté par Michel Rocard. La responsabilité de l'action publique est alors renforcée et se conditionne progressivement à une évaluation ex-post. Cette obligation de résultat est un changement profond dans la construction de la légitimité des acteurs publics puisque.[23]
- La troisième vague, elle, se caractérise par l'arrivée en France, depuis les Etats-Unis, des idées et pratiques du New Management Public, à savoir l'importation de concepts pratiques managériaux du secteur privé dans le monde administratif[24]. Cela passe par la diffusion, aussi bien normative que mimétique, de représentation de la performance, c'est-à-dire de la capacité

[18] HELY M., 2009, « Travail d'utilité sociale et utilité sociale du travail. Le salariat dans les services sociaux et de santé d'intérêt général », Les notes de l'IES, n°3, p. 1 à 4. Travailleur social droit privé mais action publique.

[19] GARDIN L., LAVILLE J.-L., 2017, « L'économie solidaire », dans Économie sociale et solidaire, socioéconomie du 3è secteur, Éditions De Boeck Supérieur, Louvain-la-Neuve, p. 187 à 220.

[20] Enjolras B. (1996), « Associations et isomorphisme institutionnel », RECMA, n° 261, vol. 59, 3e trimestre, p. 27-40.

[21] Hély, M. (2019). Genèse de « l'entreprise de l'ESS » et désétatisation de l'intérêt général. *Informations sociales*, 199, 88-94.

[22] Jany-Catrice, F. (2020). Une économie politique des mesures d'impact social (CIRIEC Working papers 2020/14; CIRIEC Working papers, Vol. 2020/14). CIRIEC. https://doi.org/10.25518/ciriec.wp202014

[23] Eyraud, C. (2015). Comptabilité privée et action publique. Les transformations de l'État et du capitalisme. *Revue Française de Socio-Économie*, -, 201-212. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/rfse.hs1.0201

[24] OSBORNE D., GAEBLER T., 1992, Reinventing Government: How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector, Penguin Press, New York

à atteindre un résultat et celle de l'optimisation de l'accession à ce même résultat.[25] Les principales catégories de la performance s'obtiennent à partir de ratio fait entre les intrants (inputs), la produits immédiats (outputs), les produits médiats (outcomes) et les impacts.

**Graphique. Performance globale élargie : efficience, productivité, efficacité, impact**

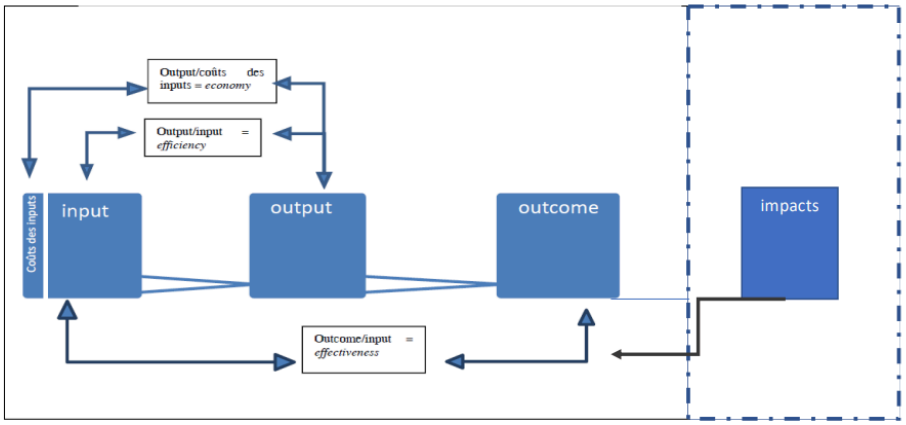


*Source: Jany-Catrice (2020)*

A partir de ces ratios apparaît la logique des « 3E », Economy, Efficiency, Effectiveness[26] :

> « L'economy, ou encore la rentabilité économique, de type financier, qui rapporte l'output immédiat aux coûts correspondants. L'efficiency, ou encore l'efficience ou productivité industrielle, qui rapporte l'output, les résultats directs de la production, aux inputs, avec le risque d'une confusion entre le résultat direct et les inputs (c'est-à-dire les facteurs qui entrent dans le processus de production, tels que le travail). Enfin l'effectiveness (efficacité) qui rapporte les outcomes aux inputs. Cette notion d'efficacité est davantage développée pour des activités dans lesquelles (i) on peine à identifier ce qui relève de l'effet lié à l'action directe du salarié, où il faut tenir compte d'effets plus indirects en partie liés à des événements exogènes, et dans lesquelles (ii) l'horizon temporel de l'évaluation de l'efficacité de l'action est long »[27]

Le découpage de ces catégories entend poser comme claire et explicite la distinction entre ces différents objets. Si cette comptabilité du blé et de l'acier[28] apparaît fonctionnelle pour les activités standardisées des secteurs primaires et secondaires, elle semble bien moins adéquate aux activités collectives de services.[29] Ces ratios restent des conventions sociopolitiques.

Progressivement l'Etat est astreint à la mise en œuvre des politiques *evidence-based*, dont les résultats et même la prévision de résultats sont facilement mesurables. L'institutionnalisation de ces mesures et objectifs de performance de l'action publique est successivement renforcée par le fait de la Loi Organique relative aux Lois de Finance (LOLF), adoptée en 2001, de la Révision Général des Politiques Publiques (RGPP), lancée en 2007 succédée par la Modernisation de l'Action Publique

[25] Jany-Catrice, F. (2012). Chapitre 1. La performance et ses étymologies. In La performance totale : nouvel esprit du capitalisme ? (1-). Presses universitaires du Septentrion. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.4000/books.septentrion.9164

[26] Power Michael, [1997] 2005, La société de l'audit. L'obsession du contrôle, Paris : Éd. La Découverte.

[27] Jany-Catrice F. (2012), op-cit p91-117

[28] Mokyr, J. (2014). Secular stagnation? Not in your life. Geneva Reports on the World Economy, (August 2014), 83-89.

[29] GADREY J., 1996, Services, La productivité en question. Paris : Desclée de brouwer.

(MAP) en 2012). Ces différents outils législatifs ont tous pour objets de clarifier l'action publique en différentes missions dont l'évaluation de l'efficacité est rendue possible et obligatoire. Selon différentes batteries d'indicateurs il s'agit alors d'être en mesure de rendre compte des politiques publiques. Il s'agit de prouver une causalité directe, sous la logique de l'*evidence based* sur le modèle des sciences de laboratoire.

Cela n'a pas d'effet que sur l'Etat lui-même. Comme nous l'avons rappelé, à mesure que l'Etat se *modernise, ses* liens avec l'ESS se font de plus en plus étroits. Les modalités d'évaluation, en tant que modalité de légitimation de l'action publique et de la gestion de son portefeuille, s'imposent peu à peu aux organismes de l'ESS. Ces derniers se retrouvent face à une obligation croissante de résultat à expliciter. L'ESS par les caractéristiques et les valeurs qui lui sont propres ne peut pas être simplement évaluée par les indicateurs classiques de l'économie privée lucrative. Cela place l'ESS et son évaluation dans une ambivalence entre enjeu identitaire pour évaluer sa spécificité et soumission à l'obligation de rendre des comptes de la part de ses financeurs. Cette ambivalence oppose ainsi identité et projet initial de l'ESS et une certaine tentation isomorphique de sa gestionnarisation.

Ce détour sur l'histoire de l'évaluation de l'action publique était un préalable à une analyse plus poussée de l'impact social en lui-même. La relation entre Etat et ESS est en effet déterminante dans la diffusion des évaluations d'utilité et d'impact social.

## 2.2. L'évaluation de l'utilité sociale des structures de l'ESS se place entre une imposition extérieure de rendre des comptes et la revendication d'une identité propre

### 2.2.1. L'utilité sociale émerge d'abord en tant qu'outil de preuve de la singularité de l'ESS et de sa dimension identitaire

Il s'agit désormais de nous recentrer sur notre objet précis de la mesure et l'évaluation de l'impact social. Nous allons voir comment les mutations à l'œuvre dans l'Etat, notamment vis-à-vis de l'évaluation de son action, ont directement influencé la manière dont l'ESS s'est et a été évaluée dans la seconde moitié du XXe siècle.

Dans sa thèse, Marion Studer fait remonter la généalogie de l'impact social à celui de l'utilité sociale.[30] Cette catégorie sert, à partir d'un arrêt du Conseil d'Etat de 1973, à l'administration de pouvoir distinguer l'ESS du reste de l'économie privée lucrative pour justifier des exonérations fiscales. Au cours des trente années suivantes, les critères autour de l'utilité sociale se consolident peu à peu autour de deux piliers. 1) Un produit peut être considéré d'utilité sociale s'il tend à satisfaire un besoin qui n'est pas ou mal pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante. 2) Ce produit doit viser un certain public au regard d'une situation socio-économique plus fragile.[31]

[30] Studer, M. (2021). op-cit

[31] GADREY J., 2004, « L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents », Rapport de synthèse pour la DIES et le MIRE.

L'utilité sociale sert alors d'outil de différenciation de l'ESS vis-à-vis de l'économie privée lucrative. Elle revêt d'une « dimension identitaire » [32], servant de preuve de la différence de nature des activités de l'ESS.

### 2.2.2. L'impact social émerge comme un levier de gestionnarisation de l'ESS

La notion d'impact social, apparue elle aussi dans les années 1970 aux Etats-Unis mais prégnante en France qu'à partir des années 2000, marque une rupture dans le projet de catégorisation de la création de valeur de l'ESS et plus largement de l'économie non lucrative. Pour extensivement M. Studer :

« En contraste avec la dimension identitaire de l'utilité sociale, la mobilisation du terme impact social constitue une transformation profonde du spectre de lecture de l'ESS. Sous son acception, il ne s'agit plus de différencier les organisations de l'ESS du reste de l'économie privée lucrative, mais d'en épouser les contours opérationnels afin d'y instaurer des logiques de reddition de compte, de gestion managériale et de démonstration de la preuve de son efficacité. »[33]

Ainsi, au-delà de la preuve identitaire de l'utilité sociale, l'impact social apparaît intégrer à l'ESS une logique gestionnaire. Il s'agit par là d'un outil de contrôle de l'efficacité d'une politique publique comme de l'action d'une structure de l'ESS.

Toujours selon Marion Studer, cette logique de l'impact social s'est diffusée au travers des canaux de financement de l'ESS afin de rendre compte des « résultats » du financement. Deux canaux différents sont identifiés, l'*impact investing* et celui des financements dits historiques de l'ESS eux-mêmes en mutations sous influence du NPM :

- L'*impact investing* se diffuse à partir des années 1990-2000 par le biais d'acteurs de la finance comme la Fondation Rockefeller dont l'objectif à travers le « *double-bottom line investment »* est de lier philanthropie et finance traditionnelle. Mis sur le même plan que la rentabilité économique, la rentabilité sociale des investissements s'inscrit totalement dans une logique financière. Ce processus de financiarisation répond au deux dynamiques définies par Eve Chiapello de financiarisation externe à travers l'arrivée dans le champ de financement de l'ESS des acteurs financiers, et interne à travers le partage du langage économique et de l'esprit financier jusqu'à la création de produits financiers responsables.[34] Le SROI, précédemment évoqué, contribue à l'usage d'un langage monétarisé dans un secteur qui s'est historiquement construit contre celui-ci. Par des mécanismes de discipline de marché l'*impact investing* participe ainsi à instaurer un financement conditionné au résultat.
- Les canaux historiques de financement de l'ESS sont aussi concernés par ces mutations. Comme nous l'avons vu, l'implantation de la doctrine du NPM produit un besoin de rendre compte des financements de l'Etat. Cela se matérialise d'abord, dès les années 1970, par un glissement du financement par subvention vers des financements à l'appel d'offres. Cela amène une logique concurrentielle où l'évaluation d'impact social joue pour rôle de différenciation entre associations : « *la mise en comparaison des structures de l'ESS catalyse*

[32] ENGELS X., HELY M., PEYRIN A., TROUVE H. (dir.), 2006, De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne, Éditions l'Harmattan, Paris.
[33] Studer, M. (2021). op-cit p62
[34] CHIAPELLO E., 2015, « Financialisation of Valuation », Human Studies, vol. 13, n°1, p. 13 à 35.

*le déploiement de stratégies ayant pour objectif de se différencier. Parmi ces stratégies, celle de l'évaluation d'impact social constitue, à plusieurs égards, un « argument de vente » supplémentaire permettant aux organisations de l'ESS de se distinguer des autres structures* »[35].

Ces deux dynamiques conjointes s'auto alimentent et reconfigurent profondément la manière avec laquelle les associations et les organismes de l'ESS s'évaluent.

## 2.3. La diversité des conventions de mesures de l'impact social

### 2.3.1. Le degré de planification et la nature des indicateurs sont les facteurs qui déterminent la nature d'une démarche d'évaluation de l'impact social

A rebours de ce que pourrait laisser penser notre présentation du mouvement général de l'évaluation de l'impact social orienté par l'hégémonie de la performance néolibérale chiffrée, nous rappelons qu'en nous situant dans la perspective de la socio-histoire de la quantification et de l'école des conventions, ces modalités d'évaluations ne sont pas donnés et dépendent du contexte institutionnel, des individus et des outils de mesures qui les incarnent. Ces modalités de mesure s'apparente ainsi à des conventions au sens qu'elles sont des outils de coordination entre acteurs, soit « *un système d'attente réciproque sur les compétences et les comportements conçu pour aller de soi et comme allant de soi.* ».

Selon Florence Jany-Catrice, les régimes de performance peuvent se distinguer autour de deux axes :

- Le premier est celui du degré de planification ou de négociation du processus d'évaluation. Un système d'évaluation planifié s'approche de la logique du contrat en cela qu'il n'est objet de discussion qu'au moment de sa signature puis qu'il instaure un rapport de verticalité. A l'inverse une modalité d'évaluation négocié est le résultat d'un processus de construction collective. Le degré de négociation peut se qualifier autour de deux registres : « *Le registre internaliste fait porter la réflexion sur la configuration technique des mesures, sur le choix des composants, sur le périmètre retenu pour la mesure, sur la source des données, ou encore sur la transparence des calculs. Le registre externaliste, quant à lui, met en avant le contexte historique de la conception et de l'appropriation de l'outil, les processus et les éléments de sa légitimation et de validation sociale des dispositifs, les réseaux d'alliance et les coalitions, les controverses et les oppositions.* »[36]
- Le second se caractérise par la diversité des dimensions de l'évaluation. Une mesure unidimensionnelle a pour avantage, et donc objectif, d'opérer comme un simplificateur cognitif, et se place dans une forme de linéarité causale. Une mesure multidimensionnelle quant à elle opère plutôt comme révélateur du projet et de l'intérêt de l'organisme évalué.

Autour de ces deux axes se décline ainsi quatre régime de performance :

[35] Studer, M. (2021) op cit p83
[36] Jany-Catrice, F. (2012), p. 141-156

**Les quatres régimes de performance :**

| L'évaluation est / Le processus est | **À caractère unidimensionnel (groupe homogène, la mesure opère comme un simplificateur cognitif)** | **À caractère multidimensionnel (pluralité des critères de jugement, la mesure opère comme un révélateur)** |
|---|---|---|
| **Planifié (construit de manière unilatérale, souvent à l'aide du chiffre pour écarter la controverse)** | Régime autocratique<br>Ex : indicateur unique et imposé (ROI de 15 % dans les sociétés capitalistes aujourd'hui) | Régime managérial<br>Ex : dispositif de la Lolf (plus de 800 indicateurs) |
| **Négocié (construction collective, se traduit par une grille multicritères quantitative et/ou qualitative)** | Régime fordiste<br>Ex : productivité horaire du rapport salarial fordiste (négociation de la répartition du gain de productivité entre les salariés et les détenteurs du capital) | Régime délibératif<br>Ex : élaboration d'indicateurs sur base délibérative du territoire |

*Source: Jany-Catrice, 2016, adapté par Studer, 2021*

Ces régimes s'imbriquent et forment des dispositifs hybrides. Parmi ceux-là, le régime managérial (couple planifié/multidimensionnel) et le régime délibératif (négocié/multidimensionnel) apparaissent comme les plus proches de l'initiative en cours dans le cadre de l'évaluation de l'impact social de Terre de Liens.

### 2.3.2. La convention managériale comme justification de l'évaluation hétéronome

Pour préciser la qualification de l'évaluation menée par Terre de Liens nous nous référons encore une fois au travaux de Marion Studer qui caractérise les formes sociales idéal-typiques des conventions managériale et délibérative. Selon elle, la convention managériale dispose de trois composantes majeures : l'individualisme méthodologique, la logique causale et la recherche d'une objectivation par l'usage du chiffre. L'individualisme méthodologique mène à considérer les actions collectives, dont les structures, comme la somme des actions des individus rationnels. La logique causale, dans le cadre de l'évaluation d'impact social, mène à vouloir dresser une chaîne de valeur sociale qui lie directement inputs et impacts. Il s'agit d'un raisonnement *toutes choses égales par ailleurs* qui cherche à prouver des effets directs et imputables. L'usage du chiffre, en tant que simplificateur cognitif et facilement commensurables notamment dans un langage économicisé permet un usage de la performance sociale comme d'un outil de gestion axé sur les résultats.

Dans la pratique le *Social Return On Investment* (SROI), un mode de calcul de ces impacts, résulte pleinement de la compréhension de l'impact social depuis la convention managériale et gestionnaire. Il est construit à partir de la division du coûts estimés et monétarisés des impacts sur les coûts des intrants. Le résultat est alors un ratio de rentabilité sociale monétarisée. Il s'agit d'établir un lien causal entre la production et les impacts : *ce produit a permis la scolarisation de tant de personnes*, et d'en assurer la commensurabilité en monétarisant les impacts. Dans notre exemple, on divisera par le coût des inputs la valeur monétaire estimée du nombre d'heures d'enseignement permise. Cela permet une analyse coût-bénéfice, si le rapport est supérieur à 1 l'investissement est alors socialement

rentable, qui permet de comparer le SROI avec d'autres grandeur économique, d'autres indicateurs de performance.

### 2.3.3. La convention délibérative permet un certain degré d'autonomie dans l'évaluation

La convention délibérative est selon elle postérieure à la convention managériale à laquelle elle entend s'opposer frontalement. Dans une démarche identitaire il s'agit pour les acteurs de l'ESS de s'approprier « en réaction » les outils de l'évaluation d'impact social. Comme l'écrit M. Studer : « *Dans la convention délibérative, nous opposons à ces spécifications une approche concertée et collective de l'évaluation. D'une part, il s'agit de ne plus raisonner à l'échelle individuelle, mais à partir de la consultation d'un écosystème d'acteurs, et d'autre part, d'élargir le spectre de lecture de l'évaluation pour préférer aux logiques causales une évaluation systémique des effets produits sur un public, un territoire, la société. La troisième spécification de la convention managériale était la recherche d'une objectivation par l'usage du chiffre. Elle se traduisait par le règne du calcul mathématique et des indicateurs chiffrés dans le but de dépolitiser les réalités sociales. Dans la convention délibérative, l'usage du chiffre se complète par la mobilisation de méthodologies qualitatives. Positionnées au même niveau que les méthodes quantitatives, ces dernières sont dotées de la même force de persuasion que le chiffre.* »[37]

La convention délibérative de l'évaluation de l'impact social se caractérise par une réappropriation de l'ensemble de la démarche évaluative par le collectif lui-même.

Ces deux conventions sont présentées en tant qu'idéaux-types. Elles peuvent s'hybrider selon les acteurs en présence et les rapports de forces internes au démarche évaluative.

L'évaluation de l'impact social est donc fortement normée par les politiques publiques. La progression de la logique gestionnaire dans l'Etat se répercute par sa progression dans les structures de l'ESS. L'évaluation est un des leviers de cet isomorphisme institutionnel. Ainsi l'évaluation de l'impact social est traversé par une ambivalence contradictoire. D'une part elle est un outil gestionnaire, de l'autre elle peut être un outil approprié de manière autonome pour faire progresser le projet de la structure.

## 2.4. Etats des lieux de la problématique foncière en agriculture et la réponse de Terre de Liens

L'impact social du mouvement Terre de Liens, est à la croisée de dimensions très diverses selon où l'on porte notre focale. Comme rappelé précédemment, il a rapidement été décidé par le comité de pilotage du projet d'évaluation de l'impact social que cette étude allait porter principalement sur les porteurs de projets, soit les personnes s'adressant à Terre de Liens avec un projet agricole. Ensuite l'hésitation s'est porté entre deux sujets un premier que l'on synthétise sous la question de l'effet de la propriété Terre de Liens sur les choix et la trajectoire des fermiers installés par TdL et un second sur l'impact territorial des fermes Terre de Liens à travers leur inscription et leur participation aux territoires.

[37] Studer, M. (2021), op-cit. p118

La décision de privilégier ce premier sujet s'explique notamment par le fait que la question de l'impact territorial des fermes Terre de Liens est plus éloigné de l'activité et des actions menées par Terre de Liens. On pourrait ainsi dire, dans une logique d'impact en cascade que l'impact de l'installation par Terre de Liens précède celui de l'impact territorial des fermes. Il s'agit donc d'abord de circonscrire ce premier niveau, pour potentiellement se laisser la possibilité d'étudier plus tard le second.

Cette réflexion sur l'effet de la contractualisation avec Terre de Liens peut se décliner sous deux dimensions et temporalité qu'il s'agira d'interroger ici. D'abord l'impact social de l'acquisition de terre agricole selon le modèle TdL dans les parcours d'installation et plus largement concernant l'accès au foncier agricole pour les agriculteurs s'inscrivant dans l'agriculture biologique et paysanne. Cela comprend à la fois l'accompagnement, l'instruction des dossiers et le suivi réalisé par Terre de Liens. Ensuite l'impact social des fermes elles-mêmes, et l'impact propre à la pratique de l'agriculture paysanne et biologique sur un territoire.

### 2.4.1. Précisions sur les bénéficiaires de Terre de Liens

Dans un premier temps il s'agit de donner les contours des bénéficiaires de l'action de Terre de Liens. Concernant l'aide à l'installation et à l'accès au foncier, l'action de Terre de Liens est plurielle. Certaines personnes sont accueillies et conseillées par les Associations Territoriales (AT) mais n'aboutissent pas nécessairement à une acquisition de parcelle et/ou bâti par Terre de Liens. Ainsi, les bénéficiaires de Terre de Liens ne sont pas seulement les fermiers installés par Terre de Liens. En nombre, il s'agit d'ailleurs de la majorité des cas. L'accompagnement proposé par Terre de Liens peut par exemple consister en la réorientation d'un porteur de projet vers une structure plus à même d'aider en fonction de ses problématiques propres.

Un tel accompagnement sera comptabilisé parmi les « 1000 » porteurs de projets accueillis annuellement à l'échelle nationale (1264 en 2023[38]). Il s'agit d'un chiffre sur lequel Terre de Liens communique, mais dont l'impact est mal évalué pour le moment. Dans ce chiffre est contenu aussi bien les fermiers qui finissent par s'installer avec Terre de Liens, réalisant donc l'ensemble du parcours type d'installation au sein de Terre de Liens, mais ceux dont Terre de Liens peut perdre la trace.

Dans ces « 1000 » porteurs de projets accueillis sont compris ceux réalisant l'ensemble de la procédure d'acquisition de terre par Terre de Liens. En 2023 il s'agissait de 82 projets, en 2022 de 60.[39] Les fermiers allant jusqu'à une acquisition ne forme pas un groupe homogène non plus. Certains viennent vers Terre de Liens pour un agrandissement ou la sécurisation d'une parcelle déjà cultivée mais aussi pour des installations.

Il ne s'agit pas seulement de prendre le flux de ces nouveaux arrivants en compte mais aussi de mieux qualifier les impacts de ceux déjà installés et d'interroger le suivi des fermiers installés, d'une certaine manière le stock d'installation ayant eu lieu. Pour bien saisir les impacts potentiels de l'activité d'accompagnement jusqu'à l'acquisition de terre par Terre de Liens il s'agit pour nous de bien saisir les enjeux de l'accès au foncier et des parcours d'installation des agriculteurs.

[38] Terre de Liens 2024, Le Recto-Verso 2024
[39] Ibid

### 2.4.2. L'Etat régule l'accès au foncier par différents outils juridiques et institutionnels en accord avec sa politique agricole

Pour saisir ces enjeux liés au foncier, qui concerne aussi bien les nouveaux installés que ceux déjà installés, il nous faut rapidement revenir sur les grands traits de la politique foncière en France depuis la seconde moitié du XXe siècle. Comme le rappelle Jean-Pierre Boinon, la politique foncière était au centre de la politique volontariste de modernisation de l'agriculture dès les années 1950 avec pour objectif d'augmenter la capacité de production agricole par la promotion du modèle de l'exploitation familiale.[40] Ces politiques passent aussi bien par les politiques de remembrement, soit d'agrandissement des unités foncières des fermes que par l'organisation du marché foncier et de ses règles. Le statut du fermage de 1946 qui renforce les droits des agriculteurs louant, en fermage, des terres à un tiers en est une pierre angulaire. L'objectif est de favoriser la stabilité des fermiers pour leur permettre plus d'investissement de long terme sur leur terre et surtout pour pouvoir moderniser leur appareil productif. La politique des structures contribue à guider les exploitations agricoles vers une taille optimale. Une superficie minimum d'installation est instaurée en 1968 et de l'autre côté le « contrôle des cumuls » dès la loi d'orientations agricoles de 1960 puis des structures dès 1980 cherche à établir un seuil maximum pour limiter l'agrandissement d'une exploitation au-dessus d'un plafond établi à l'échelle départementale au sein du schéma directeur départemental des structures agricoles.

Ces contrôles portent sur l'utilisation des terres, non sur la propriété des terres, contrairement au Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER). Les SAFER, sont créées en 1960 dans cet objectif. Elles sont progressivement renforcées jusqu'à obtenir un droit de préemption, c'est-à-dire le droit de regard et de préemption sur les ventes. Ces dernières possèdent une gouvernance particulière associant élus du monde agricole, collectivités territoriales, Etats et associations environnementales reconnues.[41] Statut du fermage, contrôle des structures et les SAFER constituent ainsi les grands piliers de la politique foncière française. Ces dernières ont connu des évolutions respectives. L'intérêt pour l'Etat de la régulation foncière montre bien en quoi il s'agit d'un enjeu central pour la structuration de l'agriculture.

Encadré 1 : Les modes de faire valoir de la terre.

Les agriculteurs peuvent avoir à disposition différentes modalités d'accès à la terre. Le faire valoir-direct, c'est-à-dire le fait pour un agriculteur d'être directement propriétaire de ses terres. Le faire valoir indirect, lorsque l'agriculteur n'est pas propriétaire mais possède un contrat de bail avec un propriétaire tiers. La modalité principale de faire valoir indirect est le fermage, où la contractualisation donne lieu au paiement d'un loyer en monnaie. Ces modes d'accès à la terre et de contractualisation ne sont pas également distribués sur le territoire. On peut résumer ces disparités à travers un gradient Nord-Sud : plus on se trouve au Sud, plus le recours au faire valoir direct est important. Néanmoins, depuis les années 1980 on assiste partout à une progression du faire valoir indirect.[42] « En 2020, la location de terres auprès de tiers reste le mode de faire-valoir le plus répandu en France métropolitaine. Il concerne 51 % de la surface agricole utilisée (SAU). Les autres

[40] Boinon, J.-P. (2011). Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945. Economie et statistique, 444(1), 19-37. https://doi.org/10.3406/estat.2011.9641

[41] Sencébé, Y. (2012). La Safer. De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution. *Terrains & travaux*, *20*(1), 105-120. https://doi.org/10.3917/tt.020.0105

[42] Courleux, F. (2011). Augmentation de la part des terres agricoles en location : Échec ou réussite de la politique foncière ? Economie et statistique, 444(1), 39-53. https://doi.org/10.3406/estat.2011.9642

terres sont mises en valeur en faire-valoir direct (20 % de la SAU) ou par des exploitations sous forme sociétaire qui les louent auprès de leur(s) associé(s) (27 % de la SAU). »[43]

### 2.4.3. L'accès au foncier est un élément central et parfois bloquant dans le parcours d'installation des agriculteurs

Malgré ces régulations publiques la ressource foncière est sous tension et son accès détermine la possibilité de s'installer en agriculture. Ainsi, le projet initial de Terre de Liens vient précisément remplir cet aspect bloquant de l'installation de nouveaux agriculteurs qui est celui d'obtenir un terrain à cultiver.[44] Pour saisir l'impact potentiel d'une structure d'accompagnement et d'acquisition foncière comme Terre de Liens il s'agit d'abord de prendre la mesure du parcours d'installation type et des agriculteurs. Nous reprenons pour cela la trame construite par le projet Installation Sud qui donne à voir les 13 moments types vécus à l'installation de jeunes agriculteurs[45] :

1- Le rêve; les premières aspirations en vu d'un projet agricole
2- Entrée en contact avec l'univers agricole
3- Gain de connaissance; étape de formation
4- Flottement, ne pas savoir par où commencer pour s'installer
5- Concrétisation du projet et création d'un réseau de contacts
6- Recherche de terre et d'opportunités
7- L'opportunité trouvée
8- L'engrenage ; mise en place et enchaînement des procédures administratives
9- Le serpent qui se mord la queue ; Période d'attentes de réponses, de statut, de procédures administratives qui donnent le sentiment de tourner en rond, de ne pas pouvoir avancer.
10- Résultat : échec ou installation ; en cas d'échec soit abandon soit nouveau projet
11- Étapes « initiales » de l'installation/transmission ; le lancement administratif de l'exploitation
12- Premières années d'installation
13- Solution adoptées post-installation

Ce cycle idéal-typique se décline entre deux catégories. Celles des personnes Issues du Milieu Agricole (IMA) et celles Non Issues du Milieu Agricole (NIMA). Les premiers désignent les individus ayant leur parents et/ou grands-parents agriculteurs et par opposition les seconds ceux n'ayant pas de lien familial avec l'agriculture. Les difficultés rencontrées tout au long de ce parcours peuvent être très différentes pour certaines de ces étapes. Par exemple, la cinquième étape peut être problématique principalement pour les NIMA n'ayant pas nécessairement de relation personnelle dans le territoire de leur potentielle installation. En effet l'une des difficultés majeures pour l'installation des NIMA se caractérise par un éloignement professionnel et territorial. Les relations sociales dans les milieux ruraux et *a fortiori* agricoles sont fortement régis et hiérarchisées par une forme de capital d'autochtonie, soit selon Nicolas Renahy : « l'ensemble des ressources que procure l'appartenance à des réseaux de relations localisés. »[46].

[43] AGRESTE (2023). Graph'Agri 2023.
[44] Nous mettons pour le moment de côté les porteurs de projet faisant appel à terre de lien pour la sécurisation d'une parcelle ou pour un agrandissement.
[45] Richard-Frève, É., Cardona, A., & Ollivier, G. (2023). Trajectoires d'installation en agriculture. Enquête en Région Sud. INRAE
[46] Renahy, N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Génèse et usages d'une notion. Regards sociologiques, n°40, 2010, pp. 9-26

Les étapes sont plus ou moins simples à passer. Celles identifiées comme les plus critiques par le projet Installation Sud sont la quatrième (le «flottement»), la sixième («recherche de terre et opportunités»), la huitième(«l'engrenage») et la neuvième dite du serpent qui se mord la queue.

Ainsi, le cœur de l'action de Terre de Liens se concentre entre la sixième étape (« recherche de terre et opportunités »), la septième (« l'opportunité trouvée ») et la huitième (« l'engrenage »). Cette sixième étape est la raison de l'existence de Terre de Liens qui vient tenter de remplir ce besoin de terre via le portage foncier collectif. En effet il s'agit d'un moment délicat : « Cette période de recherche de terre est souvent identifiée dans les entretiens comme étant la période la plus problématique. Les porteurs de projet disent souvent se sentir seuls, mal informés et mal accompagnés à cette étape pourtant cruciale du processus. Cette étape est fondamentale, car c'est le fait de trouver une terre qui permet par la suite d'enclencher toutes les autres étapes de l'installation. »[47]. Le résultat principal de l'activité de Terre de Liens est de trouver et d'organiser les opportunités foncières pour des agriculteurs. Néanmoins, s'il s'agit de son cœur d'activité, les étapes suivantes sont aussi investies par Terre de Liens puisqu'il s'agit d'installer durablement des agriculteurs. Ainsi, il s'agit aussi d'essayer de qualifier l'impact ou le rôle que joue Terre de Liens sur celles-ci.

### 2.4.4. La tension foncière est la conséquence de la dynamique de concentration des terres et de leur artificialisation

Pour saisir l'innovation et le projet de Terre de Liens il s'agit d'abord de bien cerner à quel besoin le mouvement vient répondre. Il s'agit de l'accès aux terres agricoles pour les petits agriculteurs portant un projet proche de l'agriculture paysanne. Le rapport sur l'état des terres de Terres de Liens paru en 2023 met ainsi l'accent sur deux dynamiques qui mènent à une tension foncière croissante. D'abord l'artificialisation des terres agricoles puis la concentration des terres.[48]

Environ 55 000 hectares sont artificialisés tous les ans en moyenne entre 1982 et 2018. Les terres agricoles qui sont moins bien protégées que les espaces naturels et forestiers sont les principales surfaces confrontées à l'artificialisation. La majorité des surfaces artificialisées entre 2006 et 2014 l'ont été pour de l'habitat individuel, suivant la dynamique d'étalement urbain et de périurbanisation.[49] Cela mène mécaniquement à une pression croissante sur les surfaces qui sont encore consacrées à l'agriculture. Cette raréfaction des terres est un facteur de l'augmentation des prix des terres, qui favorise l'installation de projets agricoles intensifs.

Le processus de concentration des fermes et des terres, qui opère un double mouvement d'augmentation de la surface agricole moyenne des exploitations et de la diminution constante du nombre d'exploitations en activité. Cela mène à la constitution d'exploitations agricoles de plus en plus grandes, qui nécessitent de plus en plus d'investissements.

[47] Richard-Frève, É., Cardona, A., & Ollivier, G. , 2023 op-cit.
[48] Terre de Liens. (2022). Etats des terres agricoles en France.
[49] Agreste. (2015) L'artificialisation des terres de 2006 à 2014: pour deux tiers sur des espaces agricoles.

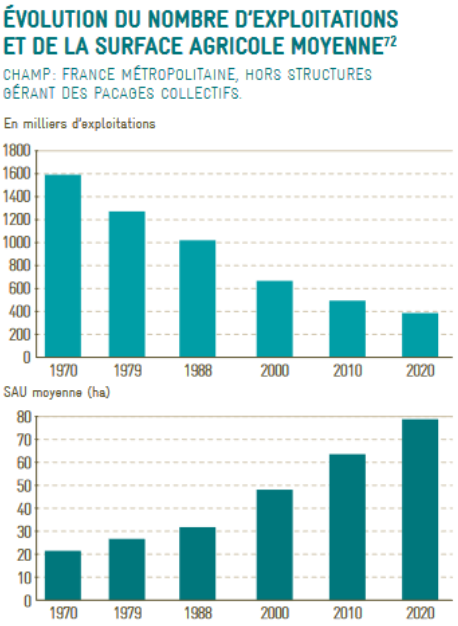


*Source: Terre de Liens, 2023*

Ce phénomène pénalise les nouveaux entrants de deux manières différentes. D'abord il existe une forte tension sur le marché et ensuite les exploitations sont de moins en moins transmissibles de par leur taille.

Ce processus résulte des grandes dynamiques de l'agriculture, qui, accompagnées par les politiques publiques, mènent à une logique auto-entretenue de capitalisation des exploitations agricoles. Ce passage de « la ferme à la firme »[50] freine l'installation de nouveaux agriculteurs puisque la valeur des exploitations devient hors de portée pour la plupart des personnes physiques. En effet, l'émergence du fait sociétaire, qui permet progressivement à des acteurs extérieurs au monde agricole d'investir, vient répondre à un besoin croissant en capitaux. Toujours selon le rapport de Terre de Liens sur l'état des terres, annuellement les deux tiers des surfaces agricoles libérées vont à l'agrandissement plutôt qu'à la transmission en l'état de l'exploitation ou de la ferme.

Ces dynamiques rendent l'installation d'agriculteurs ayant pour projet une agriculture nourricière sur de petites surfaces avec souvent peu d'apport, notamment pour les personnes non issues du milieu agricole ne pouvant pas bénéficier d'apports familiaux, plus difficiles.

### 2.4.5. L'innovation du portage foncier collectif de Terre de Liens

Le modèle de Terre de Liens s'est construit progressivement pour répondre à ces enjeux d'accaparement des terres et de son accès pour les initiatives de l'agriculture alternative. Les Sociétés Civiles Immobilières (SCI) et les Groupements Fonciers Agricoles (GFA) qui permettent une gestion collective de bâtis et de foncier agricole constituent l'embryon de la réponse apportée par Terre de Liens. En effet ces structures juridiques, dont les buts peuvent être très diverses selon la composition des preneurs de parts allant des membres d'une famille, aux investisseurs privés en passant par des groupes de citoyens, présentent une possibilité de gestion collective du foncier agricole et permettent

[50] Purseigle, F., Nguyen, G. & Blanc, P. (2017). Le nouveau capitalisme agricole: De la ferme à la firme. Presses de Sciences Po. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/scpo.purse.2017.01

une ouverture du financement à des personnes non agricultrices. Les cas médiatiques des GFA du plateau du Larzac dans les années 1970 ont participé à montrer l'intérêt de cette structure juridique. Néanmoins, le GFA pose un problème d'ingénierie décisionnel puisque chaque preneur de parts est convié au conseil d'administration ce qui pose des difficultés lorsque ces initiatives veulent changer d'échelles. Terre de Liens s'inscrivant dans un projet politique plus global, l'articulation avec une gestion locale des terres est un enjeu institutionnel central. Selon la charte du mouvement, l'objectif de Terre de Liens est de promouvoir un modèle d'une terre considérée et gérée comme un « bien commun. »

La réponse apportée se matérialise à travers le fonctionnement de la Foncière Terre de Liens qui permet la collecte d'épargne sous forme d'actions au sein d'une société en commandite par actions. Les montants récoltés permettent ensuite l'achat de terres agricoles, dont la Foncière est pleinement propriétaire[51]. La relation avec les agriculteurs s'opère à travers un bail rural environnemental qui permet de solidifier juridiquement les attentes environnementales de Terre de Liens. Ainsi, les agriculteurs sont locataires d'une structure privée propriétaire. Comme le déclare Elsa Pibou dans sa thèse sur les fermiers Terre de Liens : « Terre de Liens ne transforme pas de manière complète la propriété privée de la terre. La Foncière, certes gouvernée par diverses instances et constituée de l'épargne de plusieurs actionnaires, reste le propriétaire à titre privé de biens dont les fermiers ne sont que les preneurs temporaires. Terre de Liens transforme donc davantage le mode de faire-valoir direct et les modalités régissant le droit d'usage des terres agricoles que la propriété privée elle-même. ».[52]

Pour bien saisir l'originalité de la propriété de la terre qu'investit Terre de Liens il faut la contextualiser comme une opération de portage foncier, c'est-à-dire en tant qu'« actions rassemblant différents types d'acteurs locaux (collectivités locales, organisations professionnelles agricoles, associations...), visant à acquérir des terrains agricoles de manière non temporaire afin d'en maintenir l'utilisation agricole », selon Christine Léger-Bosch.[53] Il s'agit d'une opération qui tend à séparer dans le modèle de l'exploitation agricole la propriété de la terre et son outil de production. La propriété est ainsi investie, collectivement ou publiquement, d'objectifs politiques plus globaux. L'accès au foncier subit ainsi une forme de renversement puisqu'il devient conditionné par le propriétaire.[54] Depuis 1946 et le statut du fermage, le propriétaire dispose de droits minimes sur l'usage qui est fait de la parcelle qu'il détient. C. Léger Bosch montre ainsi, à travers la mobilisation d'une analyse par les faisceaux de droits empruntée à la théorie ostromienne des communs[55], que le locataire est rendu, dans l'ordre institutionnel français, détenteur des droits d'accès, d'utilisation et de captation du revenu, de gestion et d'exclusion sur la ressource foncière.[56]

---

[51] Dans ses statuts Terre de Liens s'interdit toute revente. Ainsi chaque parcelle achetée est *sortie* du marché du foncier de manière permanente.

[52] Pibou, E. (2016). « Partie 1 : La constitution de Terre de Liens » dans Paysans de passage : Les fermiers du mouvement Terre de Liens en France. P35-146

[53] Léger-Bosch, C. (2015). Les opérations de portage foncier pour préserver l'usage agricole : une analyse par les coordinations, les transactions et les institutions. Economies et finances. UniversitéGrenoble Alpes, 2015. Français. ffNNT : 2015GREAE001ff. fftel-02601901v2ff https://doi.org/10.3917/set.017.0066

[54] Léger-Bosch, C., Bertrand, N., & Gueringer, A. (2015). Les opérations de portage foncier pour préserver l'usage agricole: Sciences Eaux & Territoires, Numéro 17(2), 66-71. https://doi.org/10.3917/set.017.0066

[55] Ostrom, E. (1990). Governing the commons : the evolution of institutions for collective action. Cambridge University Press.

[56] Léger-Bosch, C. (2023). Le foncier agricole est-il un bien commun en France ?: Regards croisés sur l'économie, n° 33(2), 100-112. https://doi.org/10.3917/rce.033.0100

Le portage foncier tel qu'il est mis en pratique par Terre de Liens participe ainsi à un certain retour du propriétaire qui engage par là des attentes sociales fortes sur la pratique de l'agriculture jusqu'ici considérée comme une affaire privée et majoritairement régie par des logiques économiques. Cela entraîne une mutation dans la relation entre propriétaires et usagers de la terre qui s'inscrit dans un arrangement institutionnel multidimensionnel. Mathilde Fromage et Christine Léger Bosch (2023)[57] définissent cet arrangement institutionnel du portage foncier selon le niveau de contrainte exercé par le propriétaire et par la nature institutionnelle de l'accord. Le niveau de contrainte varie selon deux dimensions. D'abord la proportion de l'exploitation concernée par le portage foncier. Pour le cas de Terre de Liens il s'agit d'une donnée variable d'un cas à l'autre. L'autre aspect repose sur le niveau de contrainte sur les usages agricoles que le propriétaire peut mobiliser. Concernant cela, Terre de Liens dispose d'une position assez médiane puisque la procédure d'instruction des dossiers des porteurs de projets n'opère pas de sélections sur les systèmes de production. Cependant les baux BRE que signe Terre de Liens avec les fermiers agissent sur les modes de productions puisque le cahier des charges de l'agriculture biologique. Cette contrainte n'est pas ensuite suivie de procédure d'exclusion dans les faits.

Les deux autrices dressent ensuite une typologie à partir de quatre idéaux types d'arrangements institutionnels selon la distribution des faisceaux de droits qu'ils engagent.

[57] Léger-Bosch, C., & Fromage, M. (2023). Le portage foncier de terres agricoles au nom d'intérêts publics et collectifs : Une diversité d'arrangements institutionnels. Économie rurale, 383, 85-106. https://doi.org/10.4000/economierurale.11099

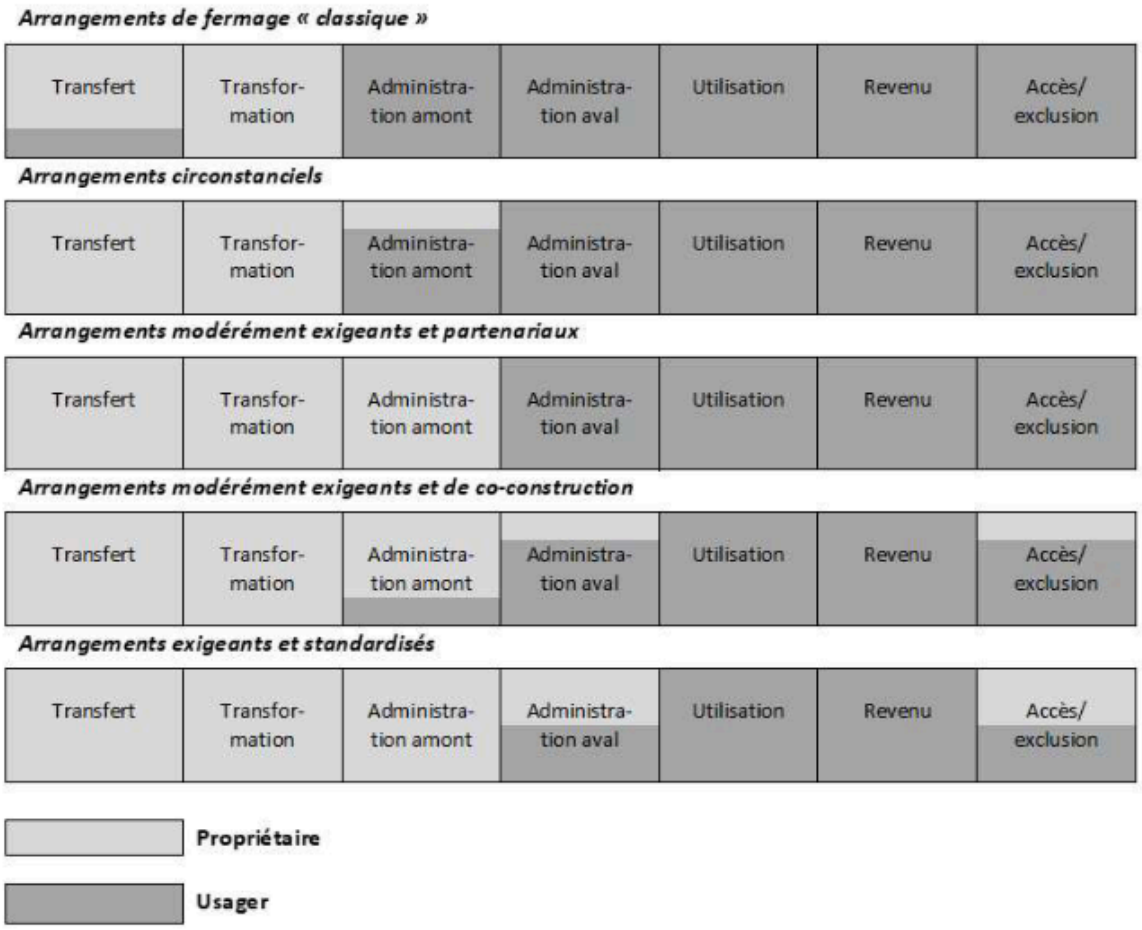


*Note :* *La situation de fermage classique est exposée en tant que témoin.

***Figure 7. Schéma du partage des droits dans quatre idéaux-types d'arrangements institutionnels***

*Source: Léger Bosch, Fromage, 2023*

Le modèle d'arrangement de Terre de Liens se pose entre les arrangements modérément exigeants et de co-construction et les arrangements exigeants standardisés. Soit les arrangements où le propriétaire dispose du plus de droits. Cette co-activité et co-présence propriétaire/usager constitue la matérialité des exigences de Terres de Liens en termes d'usages agricoles.

A la lumière de ces analyses il s'agit de noter qu'en tant que telle Terre de Liens propose plus une reconfiguration de la propriété privée qu'une réelle remise en cause de cette dernière. La « terre comme bien commun » ne peut pas être comprise comme l'application dans les faits de faire de la terre une *chose commune*. En ce sens, Terre de Liens s'inscrit complètement dans la lignée de l'ESS puisqu'elle positionne une alternative civile entre la gestion privée et la gestion étatique.

Terre de Liens diffuse ainsi une conception innovante de la propriété qui s'engage dans une co–activité entre bailleur et locataire. Cette co-construction se matérialise par le suivi important, relativement à un bailleur classique, que Terre de Liens établit. Les rénovations de bâtis, les aménagements en faveur de la biodiversité financée ou les chantiers participatifs en font partie.

Ainsi, qualifier la relation avec le propriétaire Terre de Liens c'est aussi mettre en exergue ses particularités. Pour cela l'évaluation de l'impact social de Terre de Liens doit permettre de mieux qualifier son action auprès des fermiers.

## 2.5. L'impact social de Terre de Liens doit aussi être qualifié à travers les impacts des fermes engagés dans une agriculture paysanne

Une évaluation de l'impact social de Terre de Liens doit aussi prendre en compte les effets et les pratiques des fermes dont elle protège ou permet l'activité. Pour cela il s'agit de mieux saisir le fonctionnement des fermes et l'impact spécifique de la ferme paysanne et durable. Sans poser une attribution directe de ses effets à Terre de Liens, les impacts du modèle agricole promu par Terre de Liens font partie des impacts de Terre de Liens.
Au-delà de cet enjeu de délimitation de l'impact social de Terre de Liens, il s'agit ici de mieux saisir l'objet qu'est l'exploitation agricole ou la ferme.

### 2.5.1. L'impact social doit s'appréhender au regard des attentes sociales formulées à l'égard de l'agriculture

Interroger l'impact social de l'agriculture implique d'abord de qualifier les attentes et le rôle dédiés à l'agriculture. Une lecture fonctionnaliste de l'agriculture qui formule ce à quoi sert l'agriculture met en lumière les fonctions diverses que celles-ci recouvrent. Cette notion de multifonctionnalité de l'agriculture émerge dans les années 1990 et se popularise au moment de négociations du GATT autour de la place de l'agriculture dans le libre-échange. Ces institutions du commerce international véhiculent une conception monofonctionnelle de l'agriculture : la fonction de l'agriculture est de produire des biens agricoles, la performance de cette fonction se mesurant à sa profitabilité. La notion de multifonctionnalité de l'agriculture vient alors se poser en porte-à-faux. Il s'agit désormais d'affirmer les fonctions plurielles de l'agriculture : gestion des paysages, préservation de la biodiversité, maintien des solidarités rurales et levier de la souveraineté alimentaire. Il s'agit en cela en partie d'un mouvement de ré-encastrement, au sens polanyien[58] de l'agriculture qui lui reconnaît aussi des fonctions non-marchandes et une identité sociale propre en dehors du marché[59]. Cette vision multifonctionnelle de l'agriculture a été progressivement prise en compte dans la construction des politiques agricoles.[60] [61] Le point le plus central de ces nouvelles attentes se cristallise autour de l'écologisation de l'agriculture et de sa durabilité.
Ainsi, la multifonctionnalité de l'agriculture permet de saisir les attentes plurielles qui sont adressées à l'agriculture et nous obligent à reconsidérer le fonctionnement même des exploitations agricoles.

### 2.5.2. L'enjeu d'une évaluation de la performance plurielle des exploitations agricoles

A la lumière de ces nouvelles exigences, l'approche de l'exploitation agricole doit aussi être renouvelée pour inclure l'ensemble de ces dimensions. En effet, d'un point de vue mono-fonctionnel l'exploitation peut être vue comme une unité de production classique qui combine des facteurs de

[58] Polanyi, K., (2009). La grande transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps. Gallimard.
[59] Groupe Polanyi (2008) La multifonctionnalité de l'agriculture [Ressource électronique] : Une dialectique entre marché et identité. (s. d.). Editions Quae.
[60] Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (2001). *Multifunctionality: Towards an Analytical Framework*. OECD Publishing
[61] Antle, J. M., & Capalbo, S. M. (2002). Agriculture as a managed ecosystem: Policy implications. *Journal of Agricultural and Resource Economics*, 27(1), 1-15.

production pour produire des biens. Il s'agit alors de prendre en compte des capitaux physiques, financiers et humains. Néanmoins, encore plus que dans une firme industrielle classique, une exploitation agricole est intégrée territorialement et son fonctionnement ne peut pas se limiter à ces trois ressources. C'est pourquoi d'autres représentations de l'exploitation, sous le prisme de la durabilité, ont émergé. Mohammed Gafsi propose, autour d'une approche basée sur les ressources, d'étendre à six le nombre de capitaux pour qualifier le fonctionnement et la durabilité d'une exploitation agricole.[62] Au-delà des capitaux physiques, financiers et humains il décline ainsi le capital naturel qui « correspond au stock des biens (végétaux, animaux, minéraux, etc.) et services fournis (cycle d'absorption des déchets, par exemple) par les écosystèmes pour satisfaire les besoins humains. », le capital social qui intègre les réseaux relationnels et l'action collective, le capital commercial lui est spécifique au réseau de clientèle. En intégrant la dimension de la durabilité de ces capitaux, il obtient le système suivant :

*Approche basée sur les ressources d'une exploitation agricole :*

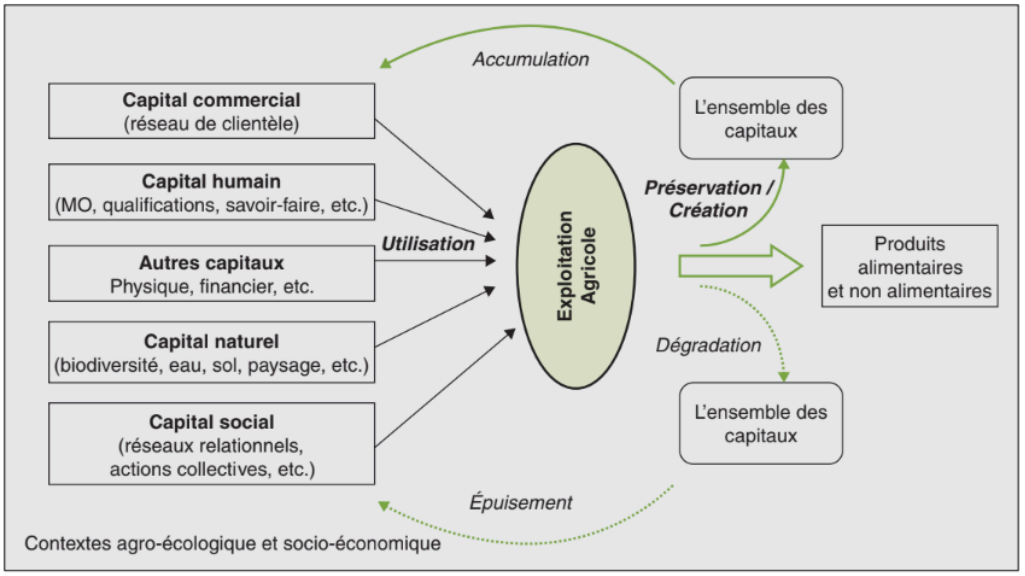


*Source : Gafsi, 2006*

Ce cadre d'analyse permet d'intégrer des dynamiques de durabilités de ses ressources. Mohamed Gafsi propose à l'aide de cette matrice d'évaluer l'ancrage territorial, pris comme « processus de valorisation, de préservation et de production des ressources spécifiques du territoire »[63] d'exploitations agricoles à travers une batterie d'indicateurs pour chacun de ces capitaux. Cela permet de faire émerger des scores dans chacune de ces dimensions.

### 2.5.3. L'impact des fermes ne se joue pas que dans leur cour mais aussi à travers l'inscription forte des paysans dans des réseaux et solidarité inter-paysans.

Au-delà du fonctionnement interne des exploitations agricoles, ou des fermes, il s'agit aussi de saisir quels liens elles opèrent avec l'extérieur. Sans aborder frontalement la question complexe de l'inscription territoriale des fermes, il s'agit de saisir la forme et le type de réseaux dans lesquelles

[62] Gafsi, M. (2006). Exploitation agricole et agriculture durable. Cahiers Agricultures vol. 15, n° 6, novembre décembre 2006

[63] Gafsi, M. (2006). Op-cit, p5

s'insèrent les fermes Terres de Liens. Deux formes principales de réseaux apparaissent : ceux à une échelle départementale ou régionale institutionnalisée et appartenant aux milieux agricoles alternatifs ou paysans ; ceux plus locaux où une entraide interprofessionnelle se décline.

Saisir les réseaux agricoles institutionnalisés implique de saisir les acteurs majoritaires du monde agricole et leur évolution jusqu'à la prise en compte progressive de ses acteurs alternatifs.[64]

La question agricole a historiquement été gérée par les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA). Ces organismes, dont font partie le Chambre d'Agriculture, les syndicats parmi la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) et les Jeunesse Agricole (JA), et la Confédération de la Mutualité, de la Coopération, et du Crédit Agricole (CNMCCA), se sont institutionnalisé selon les objectifs de la politique de modernisation de l'agriculture au lendemain de la seconde moitié du XXe siècle. Elles ont pour objectifs dans leurs statuts d'améliorer la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles, d'accompagner les démarches entrepreneuriales agricoles, d'assurer la représentation des agriculteurs. Les OPA gagnent peu à peu l'oreille de l'Etat sur les questions agricoles. Aujourd'hui elles représentent principalement l'agriculture productiviste majoritaire, dite conventionnelle.

En parallèle, des « mouvements agricoles alternatifs » se constituent à la marge dès les années 1950.[65] Les premiers réseaux d'agricultures biologiques se forment alors. Leur institutionnalisation se renforce dans les années 1980 lors des septennats de François Mitterrand. Parmi ces structures qui se forment on retrouve les CIVAM, Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, ou encore l'AFIP, association de formation et d'information pour le développement d'initiatives rurales, ou encore la Confédération Paysanne créée en 1987. Différents organismes évoluent ainsi au sein de cet espace social et se coordonne en 2001 pour créer le pôle Inpact (Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale) « afin de remettre en cause le productivisme agricole et, selon ses membres, de porter le projet d'un développement agricole plus autocentré, plus autonome et économe. »[66]

Ce processus d'institutionnalisation aboutit en 2014 avec la reconnaissance de leur statut d'Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale (ONVAR). Elles sont ainsi officiellement reconnues par l'Etat, par le biais de la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt. Les ONVAR se définissent par des valeurs communes qui mobilisent une ambition de « *transformation des pratiques agricoles vers l'agroécologie, de redynamiser les liens entre agriculteurs, et avec les territoires* »[67]. Cette reconnaissance institutionnelle, au-delà de la légitimation auprès des acteurs du milieu agricole qu'elle amène naturellement, apporte aussi un financement spécifique qui permet le développement de leur activité. Parmi ces ONVAR on retrouve ainsi l'Accueil Paysan, l'Afip, l'Afap, l'Atelier Paysan, Coop de France, la Fadear, la Fnab, le CIVAM, l'Associations Nationale des Sociétés et GAEC, l'InterAFOCG, le MIRAMAP, Service remplacement France, Solidarité Paysans, Terre de Liens, Trame et Terres en villes. Ces différents organismes agissent sur des leviers différents tels que la formation, la création d'espaces d'échanges et de solidarité inter-paysans, l'appui à la commercialisation comme au changement de pratiques ou encore la recherche de foncier. Ainsi leur

[64] Terre de Liens PACA. (2024). Les acteurs du monde agricole : panorama historique des OPA aux ONVAR. Formation interne.

[65] Deléage, E. (2011). Les mouvements agricoles alternatifs. Informations sociales, 164, 44-50. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/inso.164.0044

[66] Deléage, E. (2011) op-cit.

[67] Qu'est-ce qu'un ONVAR (Organisme National à Vocation Agricole et Rurale) ? (s. d.). L'Atelier Paysan. Consulté 19 août 2024, à l'adresse https://www.latelierpaysan.org/Qu-est-ce-qu-un-ONVAR-Organisme-National-a-Vocation-Agricole-et-Rurale

diversité opérationnelle trouve un dénominateur commun dans le projet qu'elles portent comme le rapporte Elsa Pibou. « *Leurs statuts et leurs missions sont variés mais analogues : toutes entendent à leur façon développer des activités agricoles et rurales respectueuses des êtres humains et de l'environnement mais aussi soutenir et impliquer les agriculteurs afin qu'ils disposent des outils et des moyens nécessaires pour y parvenir.* »[68]

Néanmoins, l'analyse des réseaux de l'agriculture paysanne ne peut se résoudre à une analyse vue du haut, en ne prenant en compte que les organisations. Plus que dans d'autres domaines, les savoirs et les pratiques de l'agroécologie sont substantiellement territorialisées et propres à leur contexte. En effet l'agroécologie se pose en opposition frontale à « *la monoculture de la connaissance* »[69] de l'agriculture dite conventionnelle qui promeut une standardisation des pratiques et des connaissances agronomiques. A l'inverse, la production et la circulation des connaissances de l'agroécologie est centré autour d'écosavoir, soit « *des savoirs pratiques qui intègrent l'aléa, lequel apparaît comme le pivot de la pensée de ces agriculteurs au fil des saisons et non comme un obstacle à leur compréhension du milieu. Contrairement aux connaissances techniques divulguées par les conseillers et formateurs, les écosavoirs ne sont ni uniformes ni standardisés, mais (re) construits par chacun au cours de ses interactions avec son milieu*. »[70]. En effet, comme le montre Claude Compagnone, Claire Lamine et Lucie Dupré, les connaissances de l'agroécologie sont des savoirs incorporés, fondamentalement locaux et contextuels. Leurs échanges dépendent donc fortement des individus qui les transportent, auxquels les savoirs sont « collés ». Pour ces raisons, la mise en circulation de ce type de savoirs se fait soit directement entre agriculteurs eux-mêmes soit par la médiation d'une organisation qui se heurte souvent à une volonté de montée en généralité et la perte de particularité qu'elle entraîne. Ainsi, s'intéresser au rôle des réseaux de l'agroécologie doit se faire en conscience de cette prédominance des valeurs et des pratiques visant à l'autonomie.

### 2.5.4. De par son inscription dans un projet politique assumé, l'agroécologie doit aussi être appréhendée sous le prisme de la citoyenneté

La citoyenneté, soit dans une perspective rousseauiste la capacité de dépassement de l'intérêt individuel vers l'intérêt général, appliquée à l'agriculture s'opère sous deux aspects. Tout d'abord elle se matérialise à l'échelle du groupe social lié à l'agriculture comme une citoyenneté au sein de la profession. Selon Vincent Huss, cela s'objective par exemple dans la mise en commun de matériel, dans l'investissement dans les réseaux professionnels et dans la participation à la vie d'organisations agricoles[71]. Cela s'apparente peu ou prou à l'inscription dans le réseau de l'agriculture paysanne que nous avons évoqué plus haut.

L'autre dimension de cette citoyenneté des fermes s'opère vers l'extérieur. Il s'agit d'un mouvement d'ouverture du monde paysan vers le reste de la société. Cette citoyenneté externaliste se caractérise avant tout par des liens sur le territoire d'appartenance. La vente en circuits courts, et spécifiquement la vente directe à la ferme est ainsi un vecteur de citoyenneté en cela qu'elle contribue à la permanence de lien et d'une transparence avec des citoyens loin du monde agricole. De la même manière, les

[68] Pibou, E. (2016), op-cit. p94

[69] de Sousa Santos, Boaventura. (2011) Épistémologies du Sud. Études rurales, 187 | 2011, 21-50.

[70] Compagnone, C., Lamine, C. & Dupré, L. (2018). La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie: De l'ancien et du nouveau. Revue d'anthropologie des connaissances, 12,N2, 111-138. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/rac.039.0111

[71] Huss, V. (2020). « Recensement et caractérisation des fermes de l'agriculture résiliente, citoyenne, territoriale et environnementale », Mémoire de fin d'étude, Bordeaux Sciences Agro p9

dispositifs de ferme ouverte ou d'accueil pédagogique matérialisent la citoyenneté d'une ferme à travers son ouverture sur le reste de la société.[72] En dehors de ces actions spécifiques au contexte agricole, la citoyenneté paysanne peut s'exprimer plus classiquement à travers l'engagement et la prise de responsabilité dans différents regroupements et instances.

Ainsi l'engagement citoyen paysan se matérialise aussi bien par l'émergence d'une solidarité intra-professionnelle qu'avec des pratiques et l'insertion économique des fermes dans leur territoire.

### 2.5.5. L'enjeu de la qualification des effets du portage foncier sur le fonctionnement des exploitations agricoles

A la lumière de ces différents aspects internes et externes aux fermes, il s'agit désormais d'établir de premier jalon sur l'impact social de ces fermes, notamment à la lumière de la modalité de mise à disposition du foncier qu'elle mobilise. Pour cela, nous allons revenir sur les travaux d'Elisa Werthle dans le cadre d'un mémoire dirigé par Christine Léger-Bosch qui porte sur l'effet du portage foncier, public et collectif, sur le fonctionnement d'exploitations agricoles dans la région Auvergne Rhône Alpes.[73] L'échantillon étudié regroupe des exploitations agricoles dont une partie ou la totalité de la surface est détenue sur le long terme par un acteur public (des collectivités territoriales principalement) ou un acteur collectif (Terre de Liens dans l'échantillon). A travers la grille d'analyse fournie par M. Gafsi, elle cherche à déterminer l'influence de la maîtrise publique ou collective du foncier sur le fonctionnement d'une exploitation agricole. Elle revient sur chaque capital en essayant de montrer là où l'influence peut être négative, neutre ou positive. Pour saisir ces effets, quatre profils sont construits. Les trois premiers concernent les cas de portage public et se déclinent selon le niveau de co-construction du projet. Le profil 1 pour ceux co-construits, le profil 2 pour les cas sans co-construction et le profil 3 pour les cas où le portage a été imposé à l'agriculteur. Le profil 4, celui qui nous intéresse le plus ici, est composé des exploitations où le foncier est mis à disposition par un acteur collectif, Terre de Liens. Une de ses hypothèses de travail est que ce profil se caractérise par un fort degré de co-construction, ce qui permet des effets globalement positifs sur l'exploitation.

[72] Huss, V. (2020). op-cit , p37

[73] Werthle E. (2017) Le fonctionnement économique des exploitations agricoles sous maîtrise foncière publique et/ou collective. Mémoire encadré par Christine Leger-Bosch, VetoAgroSup

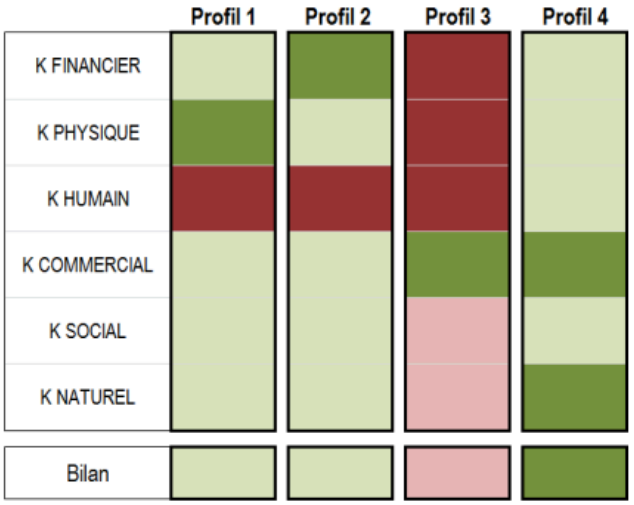


**Légende**

Profil 1 : Mise à disposition par un acteur public soumis à peu de contraintes
Profil 2 : Mise à disposition par un acteur public soumis à forte contraintes
Profil 3 : Mise à disposition imposée par un acteur public
Profil 4 : Mise à disposition par un acteur collectif

K Financier = Capital Financier
K Physique = Capital Physique
etc.

**Figure 23 : Synthèse des effets sur chaque capital selon les profils d'agriculteurs**

En adaptant les indicateurs construits par Mohamed Gafsi, les résultats montrent que le niveau de co-construction du projet est déterminant pour avoir des effets positifs au portage foncier. La synthèse, ci-dessus, montre bien cette relation. Le portage collectif est considéré comme la modalité de portage foncier où la co-construction du projet est la plus forte car structurée par un projet militant explicite et qui s'inscrit dans un suivi. Le capital financier et physique sont impactés de manière neutre ou positive. Le capital humain lui est positivement impacté comparé aux autres profils, cela s'explique notamment par l'action des bénévoles bien qu'une charge de travail supplémentaire soit liée au fonctionnement collectif. Le capital social est positivement influencé, notamment puisque les agriculteurs profitent du réseau associatif, malgré des impacts négatifs sur les relations avec le reste de la profession. L'hypothèse avancée pour expliquer cet impact négatif est la mauvais image qu'a Terre de Liens auprès de certaines institutions du monde agricole. De la même manière, le capital commercial est lui aussi fortement impacté. Les agriculteurs installés avec Terre de Liens étant déjà insérés dans un premier réseau de client potentiel dès l'installation. Et finalement, concernant le capital naturel « les agriculteurs du profil 4 semblent être les plus avancés dans la démarche de préservation du capital naturel, avec notamment l'adoption de pratiques permaculturelles et le maintien d'un couvert permanent ». Le profil 4 semble ainsi la configuration la plus à même d'avoir des effets positifs.

Néanmoins, cette étude est plus fortement centrée sur la mise à disposition foncière publique, qui concerne trois profils sur les quatre étudiés. Ainsi, le profil 4 apparaît comme un groupe parfaitement homogène, un modèle de co-construction. Il apparaît que l'étude manque de granulométrie pour qualifier finement ce profil. En effet, on pourrait supposer que les fermiers Terre de Liens ne sont pas absolument homogènes pour diverses raisons: appartenance au milieu agricole, part des surfaces détenues sur la surface totale etc. De plus, la recherche des effets propres semble infléchir l'étude dans une logique causale, dont le risque est une forme d'imputabilité abusive de ces effets. Par exemple, l'inscription dans un réseau social dense n'est pas nécessairement un effet du portage foncier. Cela peut même être l'inverse: c'est le fait d'être bien intégré dans le monde associatif agricole et rural qui mène à la prise de contact avec Terre de Liens. Ce léger abus de la logique causale met aussi en lumière que l'objet de la recherche est plutôt de renseigner le fonctionnement de ces exploitations agricoles à un

temps *t*. A l'inverse d'une logique d'impact social, comme la nôtre, qui cherche plutôt à inscrire ses résultats dans le temps, dans des trajectoires et au vu de changements futurs.

### 2.5.6. Spécifier les fermiers Terre de Liens et leur rapport à la propriété pour en estimer les impacts

Si les travaux d'Elisa Werthle posent un premier jalon concernant l'étude de l'effet du portage foncier collectif sur le fonctionnement des fermiers il ne permet pas de poser la singularité du profil des fermiers installés par Terre de Liens et du rapport qu'ils peuvent entretenir avec le mouvement. Pour gagner en granulométrie nous mobilisons les résultats issus de la thèse de sociologie d'Elsa Pibou qui porte précisément sur les fermiers Terre de Liens.[74]

Tout d'abord ces travaux permettent de mieux qualifier le profil type des fermiers installés avec Terre de Liens. Il s'agit majoritairement de néo-agriculteurs, s'installant Hors Cadre Familial (HCF) qui ne se sont pas socialisés au milieu agricole par leurs parents. Les observations menées par Elsa Pibou décrivent aussi des fermiers militants, dont plus de 80% sont investis dans au moins une association, ancrée à gauche et à la Confédération paysanne pour ceux syndiqués. Il s'agit de fermiers se revendiquant de l'agriculture paysanne et biologique. Cet engagement vers ce modèle agricole les place dans une position de décalage voir de déviance à l'échelle du champ social des agriculteurs. Au-delà d'engager des pratiques agricoles ayant pour objectif de cultiver la biodiversité, le qualificatif de "paysans" revient comme une auto-qualification qui porte une identité sociale à défendre.

Elsa Pibou décline trois rapports différents à Terre de Liens à travers les motifs de prises de contact. Si la contrainte foncière apparaît logiquement comme le premier vecteur d'engagement avec Terre de Liens, le facteur le plus discriminant est le degré d'alignement militant avec les valeurs portées par Terre de Liens. On retrouve ainsi trois ressorts de mobilisation différents.

- Opportunisme: cela décrit les fermiers s'étant tournés vers Terre de Liens pour répondre à une difficulté d'accès à des terres mais qui aurait pu s'accommoder d'autres moyens d'accès à la terre comme le fermage ou le faire valoir direct. Des décalages peuvent alors apparaître par méfiance ou incompréhension de la procédure de Terre de Liens.
- Pragmatisme: pour décrire les fermiers qui viennent à Terre de Liens à la fois à cause de difficultés d'accès au foncier mais aussi par accord aux valeurs portées par le mouvement.
- Militantisme: ceux dont le premier critère est la gestion collective des terres.

Pour les deux derniers profils, des décalages peuvent se créer à cause de désillusions sur le fonctionnement interne de Terre de Liens. Si ces décalages sont parfois le fruit de dissensions militantes, Elsa Pibou avance qu'il s'agit surtout de questions de gestion, notamment du bâti qui peuvent amener à ces situations.

Ces rapports à Terre de Liens nous donnent de premiers enseignements concernant les impacts potentiels du mouvement sur les fermiers. Déjà, Terre de Liens ne semble pas amener de changements de pratiques des agriculteurs qui sont déjà convaincus par la bio. Ainsi la signature du bail rural environnemental, au vu du peu de contrôle qu'il implique, n'est pas vu comme une contrainte mais ne constitue pas une co-construction pour autant. Terre de Liens n'est globalement pas perçu comme révolutionnant la propriété. Il s'agit surtout d'une innovation sur le faire valoir indirect. Cela permet un attachement nouveau à la terre. Ceux qu'elle caractérise comme des "paysans de passage" sont

[74] Elsa Pibou. (2016). Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France. Sociologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2016. Français. ffNNT : 2016TOU20010ff. fftel-01880429f

attachés à la terre comme à un outil de travail, mais pas pour sa propriété juridique. La transmission, dont Terre de Liens garantit que le successeur participe à la continuité de la logique agrobiologique, garde quant à elle une grande importance. Socialisés dans la cité par projet[75] , ces nouveaux paysans se caractérisent par la multiplicité des mobilités géographiques et professionnelles. Il s'agit ainsi d'une reconfiguration du métier d'agriculteur, dont le départ est désormais envisageable. On ne finit pas nécessairement sa carrière en tant qu'agriculteur. Il y a un avant et surtout un après.
Concernant la place des fermiers dans le mouvement Terre de Liens, Elsa Pibou note une certaine séparation. Ceux-là n'ont pas de place dans la gouvernance du mouvement, ce qui lui permet de conclure que Terre de Liens n'est pas un bien au commun au sens où les fermiers disposent uniquement d'un droit d'usage mais sans droit à la co-production des règles.

Ainsi, ces travaux nous donnent de premières pistes d'analyse pour saisir l'impact social de Terre de Liens auprès des fermiers. Il s'agira notamment de voir comment sa typologie sur les ressorts de l'engagement à Terre de Liens s'articule et quels en sont les déterminants. Ces différentes observations sur le profil des fermiers, leurs pratiques, leur rapport à la terre, à la transmission et à Terre de Liens constitueront des hypothèses de départ de notre étude.

Cette revue de littérature a ainsi mis à jour le fait que l'évaluation de l'impact social était issu d'une évolution de l'évaluation des politiques publiques selon une logique gestionnaire. Mais cette démarche évaluative est traversée par une ambivalence puisqu'elle revêt aussi une dimension identitaire pour les structures de l'ESS qui donnent ainsi la preuve de leur spécificité et de l'utilité de leurs projets. Dans les faits, cette double dimension de l'évaluation de l'impact social s'incarne dans deux conventions opposées. La convention managériale suit la logique gestionnaire en appliquant aux structures de l'ESS les méthodes de l'entreprise où l'évaluation vise à rendre des comptes. La convention délibérative se matérialise par une tentative de réappropriation de la démarche évaluative pour la mettre au service de la progression du projet et du collectif. C'est dans cette convention que Terre de Liens entend s'inscrire. Il s'agira de veiller par la suite à la qualité des espaces de co-construction de l'évaluation.

L'autre versant de cette revue nous a permis de mieux qualifier l'action de Terre de Liens en saisissant le besoin auquel il vient répondre: l'accès au foncier par le portage foncier collectif. Préciser cette activité permet de mieux en saisir les impacts potentiels.

Finalement nous avons pu établir de première manière d'envisager les impacts d'une ferme sous des dimensions variées telles que son engagement citoyen. Les deux études d'Elisa Werthle et Elsa Pibou posent de premier jalons pour notre démarche. Leur observation sert de base à la construction des hypothèses.

[75] Boltanski, L.Chiapello, E. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme. Gallimard.

# 3. Méthodologie de l'évaluation et sa gouvernance

## 3.1. Explicitation de la méthode de construction de l'évaluation de l'impact social

La construction de cette étude a suivi deux méthodes principales. Le guide "Evaluer son impact social" de l'Avise[76] et "Evaluer l'utilité sociale de l'Economie Sociale et Solidaire" fournie par Corus'ESS[77]. Ces deux documents présentent des intérêts différents mais permettent en les articulant de dessiner les grandes étapes à suivre, les éléments cruciaux à suivre lors d'une évaluation de l'impact social par une structure de l'ESS.

Le guide de l'Avise insiste sur les grandes étapes à suivre et sur le besoin d'adapter sa méthode d'évaluation à ses propres besoins. La définition de l'objet de l'évaluation est une étape importante qui met à jour les enjeux de l'évaluation, c'est-à-dire la fonction pour l'organisation de l'évaluation. Est ainsi distingué sur une échelle entre usage interne et usage externe des objectifs d'amélioration interne, de motivation pour alimenter son projet et sa vision, de redevabilité pour notamment rendre des comptes à des partenaires, ou de plaidoyer en montrant la valeur ajoutée du projet.

Les quatre enjeux stratégiques d'une évaluation d'impact social :

Source : Avise, 2022

[76] Avise. (2022). Évaluer son impact social. Le guide pour construire une démarche d'évaluation adaptée à ses enjeux

[77] Branger, V. Gardin, L. Jany-Catrice, F. Pinaud, S. (2014). Évaluer l'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire - Alter'Guide. [Rapport de recherche] Université de Lille.

La “mesure” de l’impact dépend ensuite de choix méthodologiques qui varient selon les besoins précédemment soulignés. Ce qui permet ensuite le choix, en fonction des objectifs de la mesure, des indicateurs. Le guide donnent ensuite des indications sur l’utilisation des données et des résultats
Le guide de l’Avise est donc un manuel généraliste qui convient autour à une évaluation de l’utilité sociale appartenant à la convention managériale qu’à la convention délibérative.

A l’inverse, l’Alter’guide de Corus’ESS s’adresse spécifiquement aux structures de l’ESS voulant s’approprier une démarche évaluative de manière délibérative. Il s’agit de montrer en quoi et comment les structures de l’ESS peuvent être utilisées pour elle-mêmes l’outil de l’évaluation de l’utilité sociale. Le document pose en effet une opposition entre posture scientifique et réaliste, qui correspond à la convention d’évaluation managériale, et posture pluraliste, correspondant à la convention délibérative. Cette dernière permet selon les auteurs de formuler des retour critiques sur la pertinence et la cohérence des objectifs fixés par un projet de l’ESS. En soulignant le rapport de sujétion et de négociation aux financeurs à l’origine de ce type d’évaluation, l’objectif est aussi de donner de voie de réappropriation de cette démarche. Ce processus passe notamment par le choix de la méthode d’évaluation qui détermine en partie le degré de délibération.

La méthode qui semble la plus délibérative est la méthode de construction concertée d’un tableau d’indicateurs multidimensionnel. Les préconisations principales du document pour faire d’un du processus d’évaluation un processus vertueux sont :

- D’être au clair sur les procédures d’évaluation déjà existantes en interne
- Garantir une place à un tiers-expert, sans que cela contreviennent aux débats internes
- Prévoir des temps d’échanges collectifs
- Investir un collectif dans l’évaluation

Ces deux apports méthodologiques ont été mobilisés tout au long de l’étude.

## 3.2. Journal de gouvernance et d’élaboration de l’évaluation de l’impact social

Pour rendre compte de la méthode utilisée, mais surtout pour expliciter la concertation qui à constituer cette démarche évaluative nous nous proposons désormais de revenir de manière diachronique sur ses grandes étapes. Il s’agit de montrer comment s’est construit l’étude, selon quelle instance de délibération, sous quels critères. Mais aussi il s’agit de donner à voir le travail réalisé, en retraçant son itinéraire de construction jusqu’à ses modalités de mise en œuvre.

### 3.2.1. L’historique de l’évaluation de l’utilité sociale à Terres de Liens au travers de la MUSE

La démarche d’une évaluation de l’utilité sociale et environnementale avait déjà été entrepris par la Fédération de Terre de Liens entre 2013 et 2020. Cela avait donné lieu à la construction de trois livrets thématiques sur le portage foncier, le mouvement bénévole et la coopération territoriale de Terre de Liens au travers d’une collection dédiée *Arpenter*. Nommée Mission d’Utilité Sociale et Environnementale, il s’agissait de mieux cartographier les actions et l’activités de Terre de Liens dans

un mouvement socratique du « connais-toi toi-même »[78]. Il s'agit ainsi d'un état des lieux, selon différents aspects aussi bien agronomiques qu'économiques et sociaux. Le ton s'approche du récit à travers différentes monographies de fermes Terre de Liens ou encore d'activités bénévoles.

Le bilan dressé *a posteriori* par l'organisation pointe les réussites et les limites du processus. La montée en maturité du mouvement a aussi eu des effets concrets comme la création du Centre de Ressources qui permet aujourd'hui le partage des rapports, présentations et communications de l'ensemble du mouvement Terre de Liens. La construction de ce centre est le résultat d'une controverse autour de l'utilisation à faire des résultats de la MUSE entre utilisation en interne pour nourrir l'autoréflexivité du mouvement et en externe pour communiquer sur les bienfaits du modèle socio-économique de Terre de Liens. Ce conflit, dont une partie semblait aussi être de nature personnelle, s'inscrit aussi dans le contexte de très forte croissance du mouvement et de son changement d'échelle pendant la décennie 2010.[79]

Initialement conçu comme la première étape de la mise en place d'un suivi évaluation de l'utilité sociale, la MUSE n'a pas connu de suite à l'échelle nationale. Sans jamais être abandonné ces travaux ont été mis en sommeil jusqu'en 2023 avec la réponse à un appel à projet du Fonds Social Européen. Les financements obtenus ont pour objet la création d'un poste de stage pendant deux ans, l'intervention d'un consultant et un soutien financier aux AT.

Ce nouveau cycle d'auto-évaluation, le second, s'inscrit dans la stratégie de changement d'échelle du mouvement Terre de Liens. La dernière partie du livret *Arpenter* dédié au changement d'échelle, intitulé « *Vers des outils de pilotage harmonisés* » appelle à l'émergence de ce second cycle d'auto-évaluation. Ce processus permettrait un « ajustement du projet associatif et de ses objectifs (le "pourquoi", le "pour quoi", le "quoi", le "comment" et le "qui") puis un ajustement de ses moyens. » Il s'agit alors de faire de l'évaluation de l'impact social et sa chaîne de valeur un outil de pilotage collectif. A la différence de l'utilité sociale, étudiée dans le cadre de la MUSE, où il s'agissait plutôt de prendre une photographie à un temps *t* des missions et actions de Terre de Liens à travers des monographies, le projet réactualisé d'impact social vise lui plutôt à capter une dynamique. Il s'agit de saisir en quoi Terre de Liens participe bien à faire émerger les changements que portent son projet politique, celui d'une agriculture paysanne nourricière.[80]

Le bilan de la MUSE[81] réalisé en mars 2023 faisant état des difficultés rencontrées, notamment à propos de l'utilisation des résultats obtenus, donne certaines recommandations :
« *Pour un nouveau cycle évaluatif à Terre de Liens, un certain nombre de conditions et attentions doivent être respectées :*

- *L'évaluation doit porter sur Terre de Liens dans sa globalité. La matière et les sujets de recherche sont infinis. Pour exploiter cette matière, un accord et une compréhension commune sont nécessaires pour avancer ensemble. Les objectifs de l'auto-évaluation doivent également être posés à nouveau et validés collectivement.*
- *Une diversité de parties prenantes doit constituer le nouveau groupe de travail, avec une attention particulière pour que les bénévoles puissent être partie prenante, mais aussi les fermier·e·s. Cela implique d'avoir des forces vives des associations territoriales.*
- *Avoir des moyens humains pour l'animation de la mission, au niveau national (à minima 1 ETP), mais aussi dans les AT pour le suivi et l'animation des travaux.*

[78] Florence Jany-Catrice, (2016). «Connais-toi toi-même»: l'utilité sociale, un travail sur soi dans Arpenter n°1, Mesurer l'utilité sociale et environnementale, Terre de Liens.

[79] Un numéro de la collection Arpenter est dédié à cet enjeu de changement d'échelle.

[80] Charte de Terre de Liens.

[81] Terre de Liens (2023), Mission d'Utilité Sociale et Environnementale de Terre de Liens (MUSE) - Bilan du cycle 2013-2020

- *Avoir un cadre politique qui permet de sécuriser la mission pour la personne salariée à la coordination de cette mission ; avoir un.e référent.e élu.e au bureau ou au CA de la Fédération Terre de Liens.*
- *Avoir un tiers accompagnateur d'un réseau de l'économie sociale et solidaire pour la mise en œuvre de la démarche. Ce tiers peut également permettre d'asseoir une telle démarche auto-évaluative et son processus au sein de Terre de Liens.* »

Ces recommandations ont été dans leur globalité suivie, mais à des degrés différents. Celles qui ont été le moins suivies concernent le poste de suivi dans les AT et la participation des fermiers aux groupes de travail.

### 3.2.2. Un sujet d'étude défini par un Comité de pilotage représentatif et dont la construction implique différents acteurs de Terre de Liens

Les deux premiers Comité de Pilotage (Copil) avait pour objet la définition et le choix du sujet et de l'objet d'étude : il s'agissait d'établir ce qui allait être évalué et dans quel but.

Le Copil est composé de membre des différentes instances de Terre de Liens :

- La Fédération : Geneviève Bernard (présidente) Benjamin Duriez (directeur), William Loveluck (pôle plaidoyer), Damien Roumet (pôle innovation et développement)
- La Fondation : Hugo Arnaud (co-directeur)
- La Foncière : Luc Moinneville (gérant), Lucie Sourice (co-directrice)
- Les AT, des administrateurs bénévoles Jérome Guyot, Hélène Wagner, Dominique Faucheur, Serge Bastet, Liliane Piot, Thierry Crop, Jean Pluvinage mais aucuns salariés.

En parallèle, un comité technique réunissant Benjamin Duriez, William Loveluck, Damien Roumet, Côme Rojas et Emmanuel Raison avait pour mission la construction méthodologique de l'évaluation, de ses questions évaluatives et son opérationnalisation.

Les objectifs formulés par le Copil pour cette évaluation sont les suivants :

- Mieux comprendre l'action de Terre de Liens, avoir une vision objective de ses différentes actions et de leurs effets induits
- Amélioration des pratiques et aide à l'innovation. Il s'agit de pouvoir appréhender les critères déterminants pour qu'une installation paysanne réponde au double critère d'expérimentation d'un modèle alternatif d'agriculture et d'un effet d'entraînement pour d'autres initiatives sur la préservation du foncier.
- Communiquer sur les forces et intérêts du modèle de Terre de liens en apportant la preuve de la valeur sociale et la pertinence de son projet.
- Aide à la prise de décisions vis-à-vis de la stratégie du mouvement. Il s'agit de nourrir une réflexion de fonds sur les jalons à apporter au projet social et politique de « Terre comme bien commun ».

Ainsi, les objectifs restent proches de ceux établis par la MUSE. Néanmoins, la focale est moins sur un effort de cartographie de l'utilité sociale de Terre de Liens que sur celle de la compréhension des effets induits par Terre de Liens. Ainsi, on pourrait avancer que la MUSE a plutôt eu comme résultats la compréhension des débouchés des activités (*outcomes*) de Terre de Liens.

Les discussions de ces deux premiers Copil ont principalement porté sur le défrichage et le choix entre deux sujets différents.

Le sujet 1 sur l'impact du modèle de Terre de Liens sur les porteurs de projet ou en quoi le modèle de propriété porté par Terre de Liens affecte et oriente les choix et trajectoires des fermiers installés par Terre de Liens.
Le sujet 2 sur l'impact territorial des fermes Terre de Liens.
Le premier a finalement été choisi car plus proche du cœur de métier de Terre de Liens et de ses effets immédiats. Les grandes questions qui se posaient se centrent alors sur la vocation générale du mouvement et de sa mise en application. « Qu'est-ce que c'est d'être un paysan accompagné par des citoyens ? » ; « Est-ce que fermier Terre de Liens est un métier viable et enviable ? » ; « Le portage collectif du foncier est-il une réponse satisfaisante pour les paysans ? » etc. Ainsi, ces interrogations mêlent preuve de la désirabilité du modèle de Terre de Liens mais aussi une recherche d'auto-apprentissage pour être au plus proche des besoins des fermiers.

Le comité technique s'est ensuite réuni pour délimiter le sujet d'étude, notamment en terme de faisabilité[82]. Il y a été progressivement acté qu'une étude étendue à l'ensemble des porteurs de projet (les « 1000 » par an) n'était pas envisageable. En effet, recontacter des personnes n'étant précisément plus en contact avec Terre de Liens, prévoir des grilles d'entretiens adaptatives allant du fermier installé par Terre de Liens à la simple prise de contact sans suite nécessiterait un temps de travail supérieur à 6 mois pour porter des fruits et des analyses valorisables. Dans le même mouvement, à l'aune de la question de la comparabilité des résultats obtenus, il s'agissait de savoir si un groupe témoin allait être constitué. Cependant, la construction de cet échantillon de contrôle se heurte à la diversité que compose en elle-même les fermes Terre de Liens. S'agit-il de se comparer à d'autres exploitations certifiées Agriculture Biologique en se focalisant sur les systèmes de productions ? Ou bien de s'intéresser plus particulièrement aux effets propres au portage foncier de Terre de Liens en s'intéressant à la comparaison d'autres structures du portage foncier plus ou moins citoyens et solidaires ? Dans les deux cas l'ouverture à ces nouveaux terrains aurait demandé trop de temps. Il s'agit d'une faiblesse de ces travaux, notamment dans l'analyse des données récoltées.

Par la suite, les questions évaluatives ont été progressivement construites à travers des entretiens avec différents membres des structures nationales, à travers les branches les plus en contact avec les fermiers.

- Sylvain Poutrain, codirecteur de la foncière et responsable du pôle ferme a été contacté pour présenter le pôle ferme et pour saisir les attentes de l'étude du côté de la Foncière Terre de Liens. Les principaux enseignements de cet entretien sont que les données récoltées pour le fonctionnement courant de la foncière ne sont pas assez riches et actualisées pour les utiliser dans notre analyse. La présence de bâtis ou et la part détenue par Terre de Liens dans la surface totale des fermes apparaissent comme des éléments structurants pour une typologie d'analyse. Les attentes de ce processus d'évaluation s'orientent autour de quatre questions principales : « En quoi Terre de Liens est différents des autres propriétaires ? » ; concernant les effets économiques du portage foncier, en quoi Terre de Liens fait mieux que les autres ? ; et mieux saisir l'intérêt ce qui intéresse les fermiers chez Terre de Liens ; vérifier l'affirmation « Sans Terre de Liens je ne me serai pas installé », notamment pour saisir l'impact au-delà de l'installation. Il a aussi été question des données déjà collectées par la foncière mais ces dernières ne sont pas assez actualisées pour être mobilisées.
- Laura Didier, responsable du programme biodiversité de la Fondation, a été contactée pour présenter ce programme ayant pour objectif le financement d'aménagement favorable à la biodiversité (plantation de haies, creusement de mares…). L'enjeu plus local était ici de saisir l'efficacité de la diffusion de l'information du programme. Il s'agit par là de qualifier la perception des fermiers quant à la proactivité de Terre de Liens en tant que propriétaire.
- Fabrice Ruffier, , a été contacté à plusieurs reprises pour un appui ponctuel représentant à la fois les intérêts de la fédération et d'un salariés d'une AT.
- Lors du conseil d'administration des AT ayant eu lieu en avril à Paris, les premières orientations de l'évaluation ont été présentées avec notamment l'enjeu de définir un terrain

[82] La contrainte du délai de 6 mois pour réaliser et l'étude et l'analyse des résultats étant la plus importante.

d'enquête. Les administrateurs ont paru intéressés par le sujet, mais aucune proposition d'accueil d'enquête n'a été faite. Au fil de la discussion une forte mise en garde a été faite concernant la récolte de données économiques auprès des fermiers qui pourraient la considérer comme une ingérence. En effet, la relation Terre de Liens/fermiers reste une relation bailleur/locataire. Terre de Liens ne bénéficie pas d'une légitimité naturelle à demander des informations qui pourraient être considérées comme privées par les fermiers.

### 3.2.3. Construction et discussions des hypothèses en comité de pilotage

Les deux premiers mois de travail ont été dédiés à l'acclimatation au sujet et à la compréhension des enjeux propres de l'étude. En parallèle il s'agissait de présenter aux membres du Copil pour une troisième réunion de mettre en débat les questions évaluatives, de mettre au clair « ce qui compte » et ce qu'il faut compter pour Terre de Liens. Il s'agissait d'un préalable à la construction de l'architecture de l'enquête.

A partir de résultats tirés des travaux de Elsa Pibou et Elisa Wherthle, mais aussi d'échanges avec différents membres de Terre de Liens, une première liste d'hypothèses sur les effets de la propriété Terre de Liens sur l'activité et la trajectoire de agriculteurs installés a été constituée.

- La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs. Il s'agit de supposer que le fait d'être en bail avec Terre de Liens permet d'éviter l'achat des terres
- L'alignement entre les valeurs portées par Terre de Liens et celles des fermiers est déterminant dans la bonne relation entre les deux acteurs, en s'appuyant notamment sur la typologie construite par E. Pibou sur les motivations à la contractualisation avec Terre de Liens.
- La propriété Terre de Liens a des effets positifs sur les pratiques agrobiologiques des agriculteurs installés et son modèle favorise l'innovation sociale au sein des réseaux de l'agriculture paysanne.
- Terre de Liens permet de limiter l'accaparement des terres.
- Les fermiers profitent du réseau de Terre de Liens pour leur commercialisation, mais peuvent souffrir de l'image de Terre de Liens au sein des réseaux agricoles conventionnels.
- La difficulté de la procédure d'acquisition de Terre de Liens peut désinciter de potentiels fermiers.

Ces différentes hypothèses ont été retravaillées jusqu'à la construction d'un tableau récapitulant 12 hypothèses ou questions évaluatives. En préparation du Copil du 13/05 qui avait pour objectif d'établir les priorités et les orientations définitives de l'évaluation et de l'enquête. Ces 12 hypothèses étaient regroupées en 4 dimensions. Une colonne présentait une justification de l'intérêt de cette question : « Pourquoi cela compte ? », la suivante présentait des pistes de moyens de mesures. La troisième colonne présentait l'objectif d'évaluer cela du point de vue de l'organisation Terre de Liens, et les deux dernières soulignent les enjeux méthodologiques soulevés et les points de comparaison envisageables (voir annexe).

Les 12 questions évaluatives étaient les suivantes :

Extrait du tableau des hypothèses présenté au Copil du 13/05 :

| Dimension | N° | Hypothèses |
|---|---|---|
| ***DIMENSION ECONOMIQUE*** | 1 | **La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs TdL, qui allège les charges de fonctionnement.** |
| | 2 | **La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs TdL, permettant une plus grande capacité d'investissement.** |
| | 3 | **-L'allègement de l'engagement par la propriété permis par le portage foncier TdL permet une sortie de carrière ou d'évolution de carrière simplifiée et renouvelle l'enjeu des retraites agricoles.** |
| ***DIMENSION PRATIQUES DE L'AGRICULTEUR*** | 4 | **La propriété Terre de Liens n'a pas d'effets déterminants sur les pratiques et les modèles productifs des agriculteurs qui sont déjà engagés ou acquis à l'AB.** |
| | 5 | **La propriété TdL favorise/accélère l'innovation agro-écologique et sociale.** |
| | 6 | **Les fermiers peuvent souffrir de l'image de TdL dans le monde agricole.** |
| ***DIMENSION MOUVEMENT CITOYEN*** | 7 | **La mobilisation citoyenne et bénévole est bénéfique pour la ferme en termes d'accueil, d'accompagnement, de suivi.** |
| | 8 | **Les réseaux de TdL permettent de favoriser la commercialisation des productions agricoles.** |
| | 9 | **L'alignement avec les valeurs est déterminant dans la bonne relation avec TdL.** |
| ***DIMENSION ACTION DE TDL*** | 10 | **TdL permet de limiter l'accaparement des terres agricoles.** |
| | 11 | **La difficulté de la procédure d'acquisition TdL peut désinciter des potentiels fermiers.** |
| | 12 | **Sans Terre de Liens des exploitants ne se seraient pas installés.** |

La dimension économique cherche à évaluer l'impact économique de la propriété Terre de Liens sur la gestion des exploitations agricoles à court terme (hypothèse 1), et à long terme sous l'angle des investissements (hyp. 2) et de la transmission (hyp. 3). Il s'agit d'une dimension cohérente mais qui pose certains écueils en termes de récolte des données lors des enquêtes.

La dimension pratique de l'agriculteur se concentre quant à elle sur l'influence possible de Terre de Liens sur l'évolution du projet agrobiologique des agriculteurs (hyp. 4) et leur inscription dans les réseaux de l'agriculture paysanne (hyp. 5). L'image potentiellement négative de Terre de Liens dans les milieux agricoles classiques est aussi proposée à l'évaluation. (hyp. 6) Les deux dernières hypothèses de ce bloc soulèvent des enjeux d'imputabilité des résultats : évaluer l'effet propre ou marginal de Terre de Liens au sein d'un réseau nécessite une certaine précaution.

La dimension mouvement citoyen s'attache à évaluer la caractéristique de Terre de Liens en tant que mouvement associatif et dont l'éducation populaire est inscrite comme l'un de ses piliers dans sa charte. Il s'agit alors de qualifier ce que les bénévoles peuvent apporter en pratique au agriculteurs (hyp. 7), l'impact des réseaux de Terre de Liens sur la commercialisation des productions agricoles (hyp. 8). Les déterminants de la bonne relation avec Terre de Liens, ou à l'inverse de ses conflits avec les agriculteurs sont aussi proposés à l'évaluation (hyp. 9). Il s'agit d'un groupe assez hétérogène dans les choses qu'il cherche à évaluer.

La dimension modèle foncier de Terre de Liens a pour objectif de déplacer la focale de l'évaluation de l'impact de Terre de Liens sur les fermiers installés sur l'impact de Terre de Liens sur les terres

acquises. Il s'agit ainsi de qualifier le marché foncier auquel s'adresse Terre de Liens (hyp. 10). Mais il s'agit aussi d'interroger ce qu'aurait été le projet des fermiers si Terre de Liens n'avait pas été là (hyp. 12), notamment en qualifiant les difficultés de procédures, de barrières à l'entrée de Terre de Liens (hyp. 11). Le bloc est plus déséquilibré car l'hypothèse 10 demande un effort d'enquête plus lourd que les deux dernières.

Pour organiser la discussion et surtout pour permettre une priorisation des questions évaluatives il s'agissait de diminuer de moitié le nombre d'hypothèses à tester. Le vote s'est ensuite déroulé sur un dossier en ligne ou chaque participant avait pour consigne de remplir 2 ou 3 "+" pour les hypothèses qu'il/elle trouvait les plus pertinentes et 1 ou 2 "-" pour les moins pertinentes en amont de la réunion après avoir pris connaissance du tableau récapitulatif.

Les résultats sont assez clairs à lire: 6 hypothèses ont reçu l'essentiel des votes positifs. Il s'agit de l'hypothèse 1 «La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs Terre de Liens, qui allège les charges de fonctionnement.» ; 2 «La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs Terre de Liens, permettant une plus grande capacité d'investissement.»; 5 «La propriété Terre de Liens favorise/accélère l'innovation agro-écologique et sociale.»; 7 «La mobilisation citoyenne et bénévole est bénéfique pour la ferme en termes d'accueil, d'accompagnement, de suivi.»; 10 «Terre de Liens permet de limiter l'accaparement des terres agricoles.» et 12 «Sans Terre de Liens des exploitants ne se seraient pas installés.» Ainsi tous les blocs sont représentés avec au moins une hypothèse soutenue.

Les hypothèses ayant reçues le moins d'intérêt sont les hypothèses 3, 6, 8, 9 et 11. Il s'agit de noter que toutes les hypothèses ayant une tournure négative, ou ne cherchant pas à montrer la plus-value de Terre de Liens ont été rejetées. Les critères ayant mené à la mise sur le côté de ces hypothèses sont notamment que le but d'une telle étude n'est pas seulement d'être gratuitement introspectif, mais plutôt de saisir comment Terre de Liens peut faire effet levier pour un changement plus large. Ainsi, même sur les dimensions économiques l'échelle de valeur unanimement soulevée était celle de la vocation sociale de Terre de Liens et du projet politique global défendu. Les justifications de telles ou telles questions évaluatives s'ancrent ainsi avant tout dans une cité civique.[83]

La discussion a ensuite été organisée dimension par dimension.

- L'intérêt pour les hypothèses 1 et 2 a été souligné avec cependant des risques, et sujets d'attentions précis. En effet, il existe un certain attrait pour des données quantitatives sur la santé économique des fermes Terre de Liens. Mais de nombreux écueils vis à vis de la comparaison de données économiques chiffrées a été rappelé, notamment en proposant des indicateurs plus qualitatifs sur le sentiment vis-à-vis de l'économie. La variabilité des situations (date d'installation, OTEX, présence de bâtis…) est trop/très importante et surtout trop multifactorielle. La question du choix de la comparaison a aussi été avancée. Une seule personne soutenait l'hypothèse 3 car elle mettait en exergue une particularité de TdL.
- Au sujet de l'hypothèse 4, il a été avancé que l'objectif d'une telle mission était plutôt d'aborder l'effet levier pour le changement global que porte TdL. Les questions trop introspectives sont moins intéressantes sous cet angle. C'est pourquoi l'hypothèse 5, au champ bien plus large, a été notamment été préférée.
- L'argument selon lequel il vaut mieux se centrer sur la vocation sociale de TdL, en revenant à ses fondamentaux a servi à délégitimer l'hypothèse 8 sur la commercialisation. Si le sujet n'est

[83] Thévenot, L., Boltanski, L. (2022). *De la justification: Les économies de la grandeur*. Gallimard. https://doi.org/10.3917/gall.theve.2022.01

pas inintéressant il s'agit d'une autre question, notamment plus en lien avec celle des emplois créés par les fermes Terre de Liens.[84]

- La discussion sur la dimension modèle foncier de Terre de Liens a notamment porté sur l'angle à adopter sur les hypothèses 10 et 12. L'enjeu des "1000" porteurs de projets annuels a été soulevé mais il a été rappelé que si cela représenterait un intérêt légitime, il s'agit d'un autre sujet trop différent en termes de terrain d'enquête.

### 3.2.4. Une version finale regroupant six hypothèses

A la suite de ce comité de pilotage, la matrice des questions évaluatives a alors été retravaillée pour inclure les six choisies. Il s'agissait notamment de lui donner une logique d'ensemble et une progressivité qui permettent sa déclinaison en indicateur, puis en grille d'entretien et en questionnaire. Certaines hypothèses comme la quatrième sont finalement présentées au second plan pour assurer une cohérence d'ensemble.

**Tableau des hypothèses définitives :**

| Dimension | N° | Hypothèses |
|---|---|---|
| ***DIMENSION ECONOMIQUE*** | **1** | **La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs TdL, qui allège les charges de fonctionnement.** |
| | **2** | **La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs TdL, permettant une plus grande capacité d'investissement.** |
| ***DIMENSION RESEAU D'APPUI PAYSAN*** | **3** | **La propriété Terre de Liens favorise l'innovation agro-écologique et sociale et l'insertion dans les réseaux d'agriculture paysanne.** |
| ***DIMENSION MOUVEMENT CITOYEN*** | **4** | **La mobilisation citoyenne et bénévole est bénéfique pour la ferme en termes d'accueil, d'accompagnement, de suivi.** |
| ***DIMENSION MODELE FONCIER DE TDL*** | **5** | **Terre de Liens permet de limiter l'accaparement des terres agricoles.** |
| | **6** | **Sans Terre de Liens des exploitants ne se seraient pas installés.** |

La dimension pratiques de l'agriculteur a été repensée et renommée « dimension réseau d'appui paysan ». En effet, après le copil il s'agissait non plus de chercher à qualifier l'effet d'attribution directe de l'action de Terre de Liens sur ce réseau mais plutôt de sa contribution et la structure et les apports de ce réseau lui-même. Sinon la logique d'ensemble reste la même mais est plus ciblée.

C'est à partir de ce tableau que nous avons construit notre grille d'entretiens et notre questionnaire.

[84] Cette question se rapproche alors plus du *Sujet 2* sur l'impact territorial des fermes Terre de Liens qui n'a pas été retenu lors des derniers Copil.

### 3.2.5. L'inscription du projet dans le temps long et dans une démarche d'auto-apprentissage

Un dernier comité de pilotage a eu lieu au début du mois de juillet. Il a réuni les mêmes personnes, mais le déroulé s'organise plus autour d'Emmanuel Raison, consultant pour la mission d'impact social en cours. L'objectif était de préparer un « atelier théorie du changement » prévu en septembre 2024.

**Encadré 2 : La théorie du changement mobilisée pour inscrire l'évaluation dans une démarche d'apprentissage collectif.**

Notre étude sur l'évaluation de l'impact social de Terres de Liens sur ses porteurs de projets installés s'inscrit dans le processus de développement du mouvement. Les résultats, mais aussi le processus de construction de l'enquête, ont été dès le début du projet inscrits dans une logique d'identification des changements souhaités par Terre de Liens. Pour cela un consultant, Emmanuel Raison, est venu en appui du pôle Direction de la fédération Terre de Liens. Ce dernier a pour mission d'utiliser les outils théoriques et pratiques de la théorie du changement institutionnel. Celle-ci se donne pour objectif d'opérationnaliser les objectifs de changements globaux d'une organisation. Dans le monde associatif cela revient à la puissance d'actualisation du projet politiques des organisations.

L'outil principal de la théorie du changement mobilisé dans notre étude est la cartographie des incidences[85]. Il s'agit de matérialiser le chemin à réaliser pour qu'une organisation puisse agir vers son projet politique global. Ce travail autoréflexif nécessite une grande connaissance de sa propre activité, des parties prenantes et de ses impacts directs et indirects. En effet la construction d'un chemin d'impact[86] doit permettre de faire le lien entre les actions sur lesquelles l'organisation a des moyens d'agir et ses objectifs en termes d'impact.

[85] Raison, E. (s. d). L'approche orientée changement pour les projets droits de l'Homme.

[86] Douthwaite, B., Kuby, T., Van De Fliert, E., & Schulz, S. (2003). Impact pathway evaluation : An approach for achieving and attributing impact in complex systems. Agricultural Systems, 78(2), 243-265. https://doi.org/10.1016/S0308-521X(03)00128-8

Etapes de réalisation d'une cartographie des incidences :

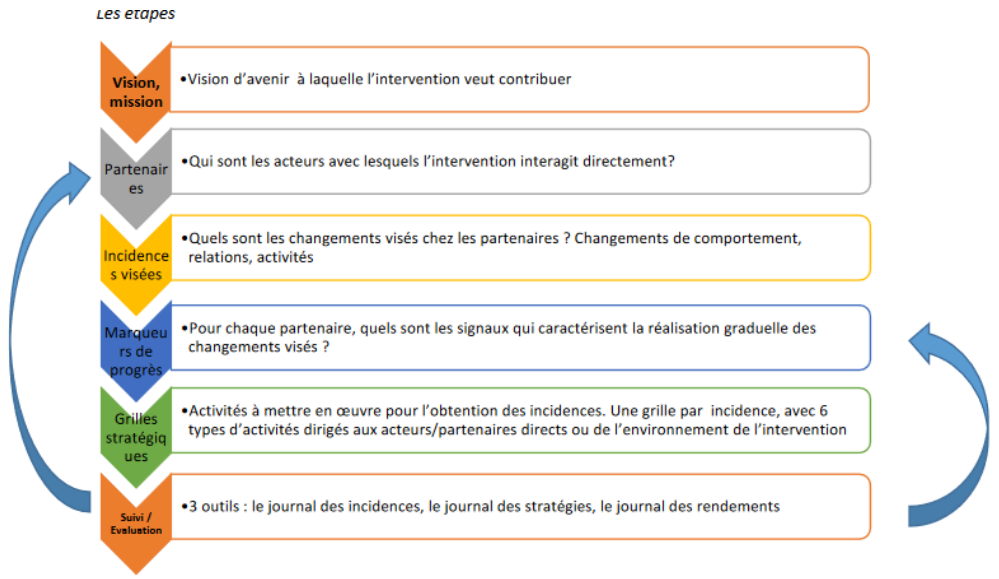


*Source: Raison (s. d.)*

La redéfinition de la vision, de la mission de l'organisation et la construction des incidences visées permet ici de mettre en pratique et en récit la délibération liée à l'évaluation de l'impact social.

Pour cela il s'agissait de commencer à construire une cartographie des incidences propre à Terre de Liens. Cette cartographie était notamment pré-construite autour des hypothèses choisies pour l'enquête sur les fermiers Terre de Liens. Ainsi il s'agissait d'inscrire ces travaux dans un processus d'apprentissage collectif à l'échelle du mouvement.

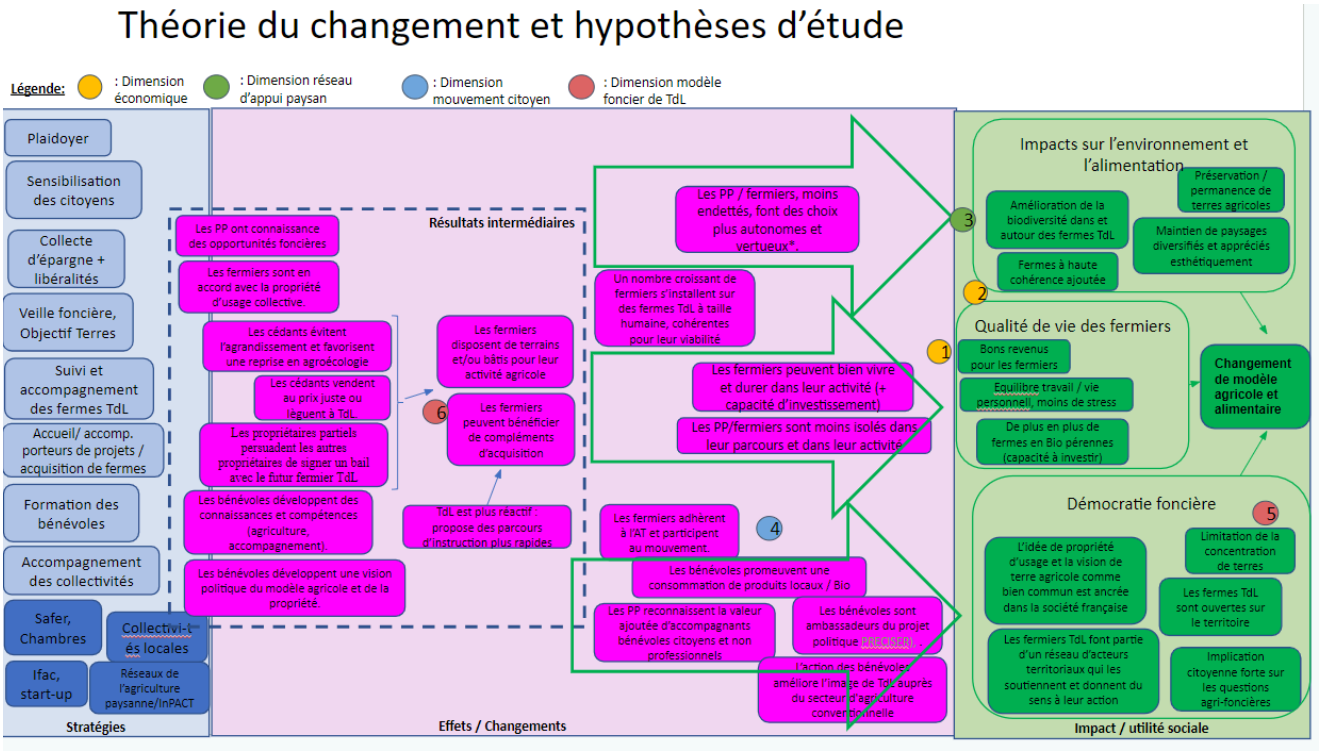


*Source : Raison, Duriez 2024*

Ainsi cela permet d'articuler l'écosystème d'acteurs dans lequel Terre de Liens évolue, les parties prenantes directes, les résultats intermédiaires et finaux et les leviers d'actions potentiels en vue d'impact souhaité et à définir collectivement. Les résultats de notre étude permettront ensuite d'irriguer cette carte.

La question de l'implication de fermiers au processus délibératif a aussi été abordée. Aucun d'eux n'étaient présents au Copil et n'y avaient été convié. En sa qualité de propriétaire, Terre de Liens peut difficilement laisser de représentation aux fermiers dans ses instances de gouvernance. Au-delà de la place générale des fermiers dans le mouvement, une contrainte importante à leur participation est le manque de temps. Une rencontre avec un groupe de fermier devait être organisée au sein de l'AT Ile de France pour discuter des premières hypothèses et de la construction de l'enquête et de ses objectifs mais celle-ci a finalement été annulée faute de temps.

Ainsi, le comité de pilotage constitue le principal espace de délibération collective de cette démarche évaluative. D'autres échanges individuels ont eu lieu avec les différentes structures de Terre de Liens pour assurer la représentation des différents intérêts. Cette délibération garde une certaine part de verticalité. En effet, malgré des moments d'écoute en dernier ressort, c'est bien les membres du comité technique qui ont conçu et proposé les hypothèses.
Les résultats de ces discussions nous ont menés à l'élaboration des questions évaluatives dont le traitement se fait par un mix d'indicateur qualitatif et quantitatif. Les indicateurs qualitatifs étant majoritaires.
L'inscription dans le temps de la démarche évaluative s'ancre dans une démarche d'auto-apprentissage. La mobilisation d'un tiers et de la théorie du changement a pour but de d'intégrer les résultats de l'évaluation dans le récit que le mouvement Terre de Liens se fait de lui-même.

### 3.2.6. Modalités d'enquêtes hybrides entre quantitatif et qualitatif

L'enjeu d'évaluation pour un mouvement national regroupant 19 antennes territoriales est aussi celui de la comparaison. La montée en échelle du mouvement à notamment fait apparaître un besoin d'uniformisation à l'échelle nationale des outils de suivi des fermes.

Ce travail se situe au début d'un cycle de trois ans dédiés à l'évaluation de l'impact social. Il s'agissait d'établir la méthode la plus à même de révéler les impacts sociaux de l'activité de Terre de Liens. Les deux options étaient une enquête quantitative sous forme de questionnaire en ligne et des entretiens semi-directifs dans une enquête qualitative. Les critères étaient de deux ordres.

D'abord d'un point de vue matériel une étude qualitative, construite autour d'entretiens semi-directifs, demande des moyens importants surtout en milieu rural. Cela rend difficile ou coûteux une extension de l'enquête à l'ensemble des AT. A l'inverse une enquête par questionnaire administré en ligne est peu coûteuse et s'étend facilement à l'ensemble des AT. C'est notamment ce qui a été fait par pour l'actualisation de l'enquête sur les bénévoles de Terre de Liens cette année.

D'un point de vue méthodologique les deux modalités d'enquête proposent une donnée différente. Le caractère singulier d'une enquête par entretiens est plus à même de saisir

l’apport de Terre de Liens dans les parcours des fermières et fermiers. Mais à l'inverse l’aspect quantitatif permet une montée en généralité qui pourrait plutôt qualifier l’impact du mouvement. De plus, l’efficacité des données chiffrées pour la communication présente aussi un avantage.

Il semblait obligatoire d’avoir un terrain d’enquête sous forme d’entretiens. Même si cette forme venait à être délaissé par la suite, il s'agissait de réaliser une série d’entretiens exploratoires. De l’autre côté il semblait aussi intéressant, et relativement peu prenant de réaliser une enquête par questionnaire pour pouvoir commencer à comparer les résultats. Ainsi il a été établi que deux enquêtes de modalités différentes allaient être testées dans deux territoires différents. Il s’agira ensuite de comparer les résultats en termes d’intérêts des données récoltés, selon leur qualité et la facilité de leur exploitation. Mais aussi, d’une perspective organisationnelle, de décider laquelle des méthodes est la plus à même à être étendue aux autres AT.

Ainsi nous avons fait appel à deux AT différentes pour réaliser ces enquêtes. Elles ont été contactées par mail, un dédommagement financier ayant été prévu pour ces dernières.

- Terre de Liens Hauts-de-France volontaire pour accueillir l’enquête qualitative
- Terre de Liens Normandie volontaire pour accueillir l’enquête quantitative

Les deux AT présentes certaines similarités. Elles évoluent toutes deux dans des contextes fonciers tendus, dominés par la grande culture intensive, où peu de terres se retrouvent sur le marché et à des prix très élevés. De plus, dans leur fonctionnement il s’agit de deux AT assez proches qui ont mis des gestion majoritairement assurés par des salariés. Dans les deux cas cette étude s’intègre dans la vie de l’association. Par exemple, l’AT Hauts-de-France souhaite remodeler le suivi qu’elle fait des fermes, l’enquête permet donc aussi de mieux situer ces nouveaux besoins.[87]

[87] Ces présentations sont assez lacunaires. Une rédaction plus poussée du contexte et du fonctionnement de ces AT aurait été souhaitable. Les motivations et les modalités de rencontres sont aussi un objet qui mériterait d’être abordé pour la suite du cycle évaluatif.

# 4. Résultats

## 4.1. L'impact social de Terre de Liens auprès des fermiers des Hauts-de-France

### 4.1.1. Présentation de l'échantillon.

Nos entretiens ont été menés auprès de 12 fermes Terre de Liens réparties sur l'ensemble du territoire des Hauts de France, sur 23 fermes au total. Dans l'ensemble cet échantillon semble assez proche des moyennes nationales de Terre de Liens.
Le maraîchage diversifié est la production principale de plus de la moitié de l'échantillon avec 7 fermes. L'élevage ovin et diversifié représente 2 fermes, une est centrée sur des vergers et une est spécialisée dans l'accueil pédagogique. En prenant l'ensemble des productions, non pondérée en volume[88], on obtient le graphique suivant.

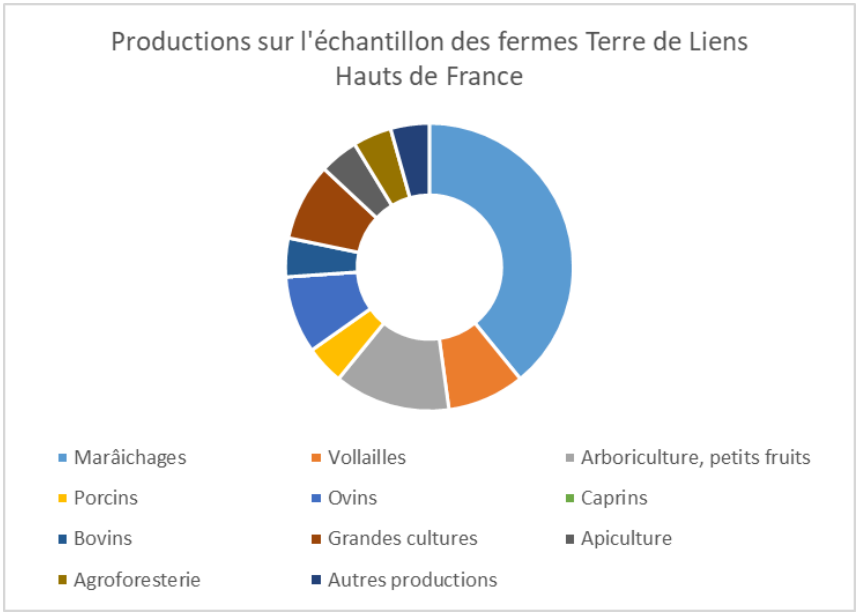


*Source: auteur*

[88] Pour l'ensemble des graphiques de présentation des productions et de types de commercialisation de l'échantillon sont non pondérés pour des besoins de commensurabilité avec les données issues du recto-verso. Cela rend possible un plus grand nombre d'entrées que de fermes interrogées. Les données du Recto-verso sont construites à partir des informations présentes dans les dossiers d'instruction, donc avant la prise d'activité effective. Une pondération par les volumes nécessiterait un accès à la composition du chiffre d'affaires des agriculteurs, ce à quoi la Foncière qui construit le Recto-verso n'a pas accès.

Production sur les fermes Terre de Liens :

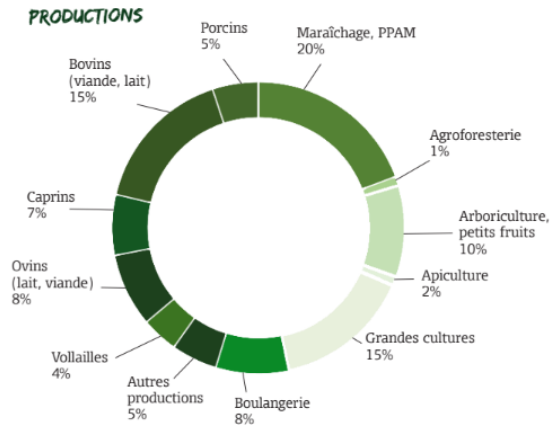


*Source: Recto verso 2024*

Ainsi les fermes visitées partagent une forte diversité de productions mais tranchent principalement par la faible représentation de grandes cultures, et une plus forte représentation du maraîchage. Les prairies ont été ajoutées dans notre graphique puisqu'il s'agit dans notre échantillon d'une utilisation importante des parcelles détenues par Terre de Liens qui ne rentrent pas exactement dans la catégorie « Grandes cultures ». Les statistiques du Recto-verso étant nationales, il pourrait s'agir d'une simple variation régionale. La région Hauts-de-France se caractérise d'abord par la prédominance des grandes cultures et de l'élevage bovins laitiers, il s'agirait de comparer avec les chiffres de l'agriculture biologique des Hauts-de-France.

Le graphique précédent mettant à plat les différentes productions sans les hiérarchiser il s'agit de mettre en exergue la diversification des fermes visitées.

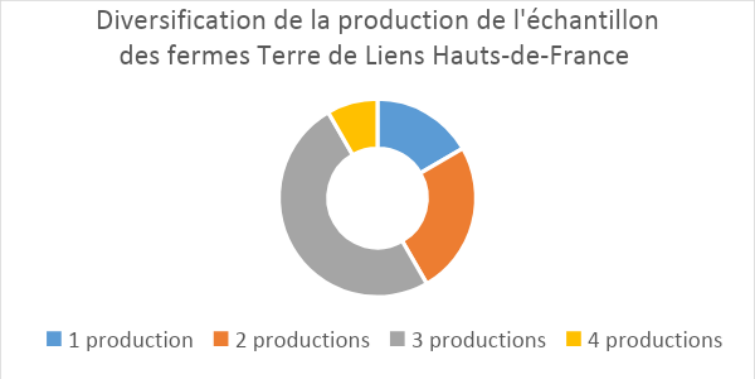


Source: auteur

Ces fermes sont ainsi assez fortement diversifiées, plus de la moitié de l'échantillon ayant au moins 3 unités de production. La diversification de la production agricole permet notamment d'approcher une certaine polyvalence et une capacité à supporter les aléas climatiques. Cependant, cette diversification se fait aussi en dehors de la ferme avec le recours à une pluriactivité hors agriculture pour six fermes.

Dans quatre d'entre elles on observe qu'au moins un des associés et/ou conjoint.e travaille à l'extérieur dans une activité salariée. L'accueil pédagogique est une activité pour deux fermes. L'échantillon ne comporte aucun agriculteur ayant recours à une société de service agricole.

La présence d'un atelier de transformation sur la ferme est majoritaire avec cinq cas où un atelier est présent, et pour deux cas où deux ateliers sont présents. Parmi ceux-là, on compte deux fromageries qui représentent l'activité centrale des fermes concernées. Dans les autres cas il s'agit d'activité complémentaire à la production agricole brute, cela se décline d'un atelier de boulangerie à la conserverie. Quatre des agriculteurs interrogés ne possédaient aucun atelier de transformation.

Concernant la commercialisation, à l'image du réseau national, la vente directe domine largement. Dans 11 fermes la vente directe (comprenant vente à la ferme, AMAP et marché) est majoritaire et pour six d'entre elles il s'agit du seul mode de commercialisation. Une seule réalise la majorité de son chiffre d'affaires via les circuits-longs.

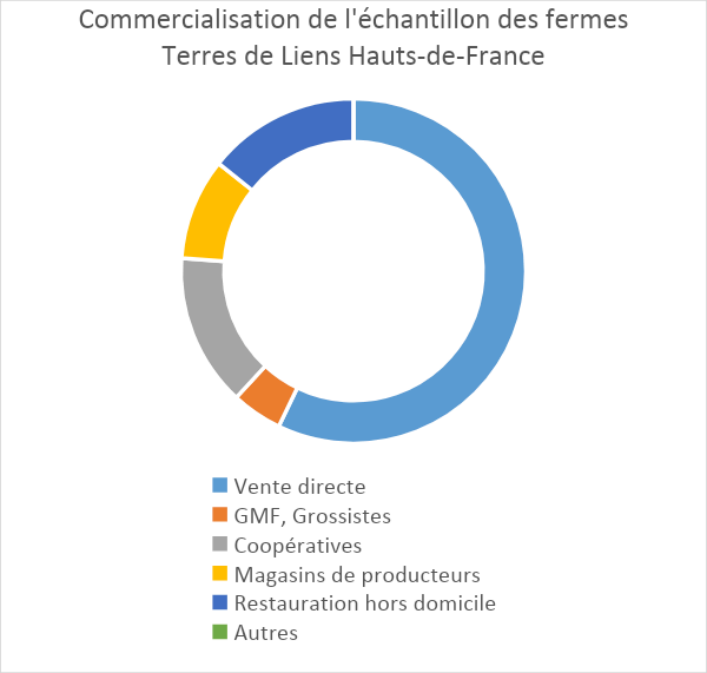


*Source: auteur*

Commercialisation des fermes Terre de Liens, Recto-verso 2024 :

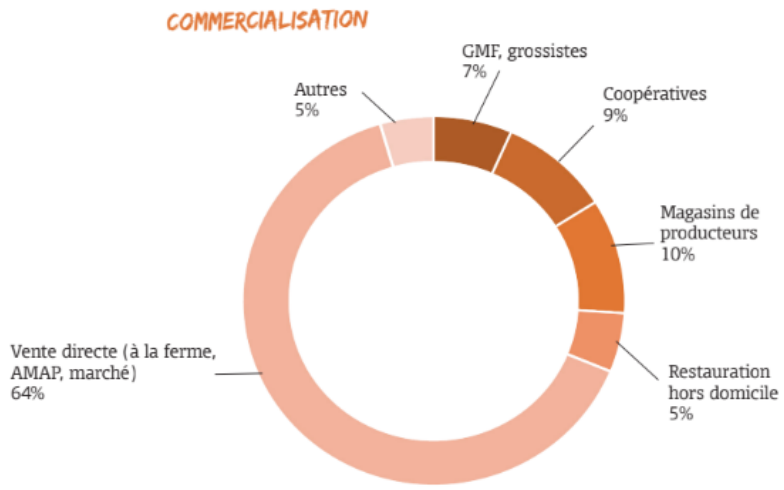


*Source: Terre de Liens 2024*

Ici les proportions sont quasiment similaires aux moyennes nationales.

Si ces données sont nécessaires à la présentation de l'échantillon, notamment pour démontrer les enjeux de sa représentativité par rapport au reste du réseau des fermes Terre de Liens, les orientations technico-économiques apparaissent peu structurantes pour évaluer l'impact social de Terre de Liens. En d'autres termes, on ne fait que peu de différence, toutes choses égales par ailleurs, entre un maraîcher Terre de Liens et un éleveur Terre de Liens concernant son rapport à Terre de Liens.

En dehors de ces orientations technico-économiques, il existe une forte diversité de situation entre ces différentes structures, notamment en termes d'ancienneté. La ferme la plus ancienne s'est installée en 1992 alors que la plus récente en 2023. Cela se matérialise par des modes de fonctionnement, des préoccupations et des représentations qui peuvent être radicalement différents. De la même manière, les acquisitions menées par Terres de Liens s'étendent sur une quinzaine d'années. La première acquisition a eu lieu en 2009 et les dernières en 2024, pour certaines seul le pré-bail ayant été signé avec l'agriculteur. L'ancienneté dans le réseau Terre de Liens apparaît aussi être un facteur qui naturellement fait varier le degré de connaissance et d'attachement au réseau. S'il s'agit de variables qui discriminent fortement les fonds agricoles entre eux, cela ne représente pas une variable explicative principale de notre étude.

Notre échantillon semble aussi disposer d'une distribution des acquisitions entre foncière et fondation relativement semblable à l'échelle nationale. Il se compose de huit fermes acquises par la foncière, de trois par la fondation et d'une ferme co-acquise par la foncière et la fondation. Comme au niveau national, les fermes acquises par la foncière sont largement majoritaires.[89] Néanmoins, il ne s'agit pas d'une clé d'analyse de notre étude.

#### 4.1.1.1. L'appartenance au milieu agricole comme première variable explicative de l'impact social de Terre de Liens sur les agriculteurs

Le fait ou non d'appartenir, avant son installation, au milieu agricole est apparu comme l'une des principales variables à même d'expliquer les variations dans le rapport à Terre de Liens des agriculteurs et plus globalement sur leurs représentations et leur inscription dans les réseaux d'accompagnement paysans.

La différence entre Issu du Milieu Agricole (IMA) et Non Issu du Milieu Agricole (NIMA) est au sens strict le fait d'avoir ses parents et/ou grands-parents agriculteurs. Dans notre échantillon les IMA représente alors neuf cas, dont une installation dans le cadre familial, et trois NIMA. Néanmoins ce découpage n'est pas satisfaisant tant l'ensemble IMA est hétérogène notamment pour ceux dont le lien avec le milieu agricole se fait avec les grands-parents. En effet, le saut générationnel peut être à l'origine d'une sortie quasi complète du milieu autant que son maintien. A l'inverse une catégorisation des IMA seulement à partir des parents comptabiliserait 4 personnes mais en exclurait qui y sont dans les faits intégrées familialement.

Pour le bien de notre étude nous optons pour une catégorisation plus fluide et qualitative. En considérant l'appartenance au milieu agricole pas seulement comme une question générationnelle mais aussi de permanence de liens sociaux et professionnels avec ce dernier. Ainsi, un agriculteur dont seuls les grands parents étaient aussi agriculteurs mais dont, par exemple, les frères et sœurs sont ouvriers agricoles sera considéré comme IMA. Là où une personne ayant des grands parents agriculteurs peut,

[89] Elles représentent plus de 80% des fermes acquises par Terre de Liens.

de par ses parents, avoir perdu quasiment tous contacts avec le milieu. On obtient alors un échantillon plus équilibré de cinq IMA et sept NIMA.

Néanmoins même parmi ces NIMA élargis, le milieu agricole n'est jamais très loin. Les fermiers Terre de Liens ne sont pas de « purs » urbains ayant soudainement un attrait pour la campagne. Des contacts avec le milieu agricole, même pour ceux ayant à un moment totalement quitté le milieu, ont eu lieu au moins pendant l'enfance.

#### 4.1.1.2. L'importance de l'acquisition dans la carrière d'installation comme seconde clé de lecture de l'impact social de Terre de Liens

La centralité de l'acquisition d'une parcelle par Terre de Liens dans le parcours des agriculteurs détermine assez largement le rapport qu'auront ces derniers vis-à-vis de Terre de Liens. Cette centralité peut se mesurer au travers de deux critères :

- La part de la surface agricole utilisée détenue par Terre de Liens. Mécaniquement plus Terre de Liens possède une part importante, plus ses actions sont visibles et ressenties par les agriculteurs. Pour lire cela, nous partageons notre échantillon en quatre catégories.
    - Deux fermes étant possédée à 100% par Terre de Liens, dont le bâtis agricoles et le logement
    - Trois où Terre de Liens possède aussi 100% de la SAU mais sans logement
    - Trois où Terre de Liens possède plus de 50% de la SAU
    - Quatre où Terre de Liens possède moins de 50% de la SAU.

L'investissement dans le réseau associatif et la caractérisation de la spécificité du propriétaire Terre de Liens semble fonction croissante de la prise de part de Terre de Liens dans la SAU de la ferme.

- Le moment d'acquisition Terre de Liens dans le parcours des agriculteurs. L'impact de Terre de Liens n'est pas le même si son acquisition permet la mise en place d'un projet ou si elle s'intègre de manière plus linéaire dans sa trajectoire. On différencie alors trois cas :
    - Cinq fermes où Terre de Liens a permis l'installation
    - Trois où Terre de Liens a pris part lors d'une sécurisation de parcelles déjà cultivé par l'agricultrice et agriculteur en place
    - Quatre où Terre de Liens est venue acquérir de nouvelles terres pour l'agrandissement de la SAU.

Selon les dimensions étudiées nous mobiliserons variablement ces catégories pour qualifier l'impact social perçu de Terre de Liens.

### 4.1.2. Dimension réseau d'appui paysans

Dans ce premier temps il s'agit de revenir sur la première dimension que nous souhaitions analyser. Celle-ci se concentrait sur deux aspects. D'abord le rapport des agriculteurs Terres de Liens à l'environnement et ses conséquences sur leurs pratiques agronomiques. Ensuite il s'agissait d'évaluer la prégnance, l'investissement et l'usage fait des agriculteurs Terre de Liens du réseau d'appui paysans. Dans les deux cas il s'agissait aussi de qualifier le rôle actuel de Terre de Liens, selon leur perception, et les besoins auxquels le mouvement pourrait répondre.

Il apparaît que la variable la plus discriminante de cet aspect est l'appartenance ou non au milieu agricole. Nous verrons en quoi les NIMA semblent surinvestir relativement aux IMA interrogés, ces réseaux d'appui paysans.

**Les pratiques agronomiques des fermiers ne sont pas influencées spécifiquement par la signature d'un bail avec Terre de Liens.**

Tout d'abord, une double interrogation sur le rôle de Terre de Liens sur les pratiques des fermiers mis à bail irriguait cette étude. Il s'agissait à la fois de mieux circonscrire les effets réels de la signature d'un bail avec Terre de Liens sur les pratiques des agriculteurs, en cela d'évaluer un potentiel changement de pratique suivant la signature d'un bail, et de saisir le rapport contraignant ou non de la signature de ce bail rural écologique.

Les travaux d'Elsa Pibou notaient déjà que le rôle de Terre de Liens dans le changement des pratiques des agriculteurs et plus globalement dans la constitution de leur projet agricole était limité. Ce sont les représentations de la nature et de l'agriculture des fermiers déjà intégrées qui amènent ensuite à considérer de signer un bail avec Terre de Liens.[90]

Nos observations continuent et amplifient ce résultat. Dans aucuns des cas étudiés la signature d'un bail avec Terre de Liens n'a été à l'origine d'un changement de pratique agricole. Les fermiers Terre de Liens constituent d'abord un projet en accord avec une agriculture alternative respectueuse de l'environnement et de la biodiversité. Terre de Liens permet *a posteriori* la constitution ou la continuation d'un tel projet. En d'autres termes s'adresser à Terre de Liens est le fait d'agriculteurs déjà convaincus par la nécessité d'une agriculture nourricière et respectueuse de l'environnement.

La signature d'un BRE n'apparaît pas non plus comme un acte contraignant. Ces baux obligent les agriculteurs à suivre, au minimum, le cahier des charges de l'agriculture biologique. Comme nous venons de le voir, la signature du bail n'entraîne pas une bifurcation radicale du projet agricole. De la même manière, le bail BRE en lui-même ne revêt pas d'une importance centrale pour les fermiers interrogés. Les mentions précises de ces baux sont d'ailleurs peu connues en général. La prégnance la plus forte du BRE se matérialise dans la conversion des terres si elles n'étaient pas déjà converties AB. Mais encore une fois aucune causalité exclusive du BRE ne peut être dressée. Le BRE s'inscrit dans la suite du projet d'agriculture biologique et paysanne des agricultrices et agriculteurs interrogés

Ces premiers enseignements mènent à un premier recentrement de l'impact de Terre de Liens. Son rôle perçu par les fermiers ne vient pas en amont du projet agricole. Cela nous amène à deux conclusions complémentaires. Terre de Liens ne s'adresse pas à des agriculteurs conventionnels dont il s'agirait de faire évoluer le projet par la signature d'un bail BRE ; les agriculteurs ou futurs agriculteurs s'adressant à Terre de Liens ont déjà pour volonté de développer une agriculture responsable en accord avec la charte de Terre de Liens. L'engagement pour une agriculture respectueuse de l'environnement apparaît donc comme une condition nécessaire à la prise de contact avec Terre de Liens.

Terre de Liens participe donc à l'actualisation, la mise en acte, d'un projet agricole déjà constitué au préalable.

**Une certification en Agriculture biologique peu remise en cause**

[90] Pibou, *op cit.*

La majorité des fermières et fermiers interrogés entretiennent un rapport fluide avec la certification en Agriculture Biologique. Mise à part certaines longueurs administratives de l'organisme de certification, aucune critique sur le fond du cahier des charges AB n'a été formulée. Pour autant il ne s'agit pas d'un élément central de leur discours, notamment auprès de la clientèle dont le circuit-court et la vente directe permet un fonctionnement plus réputationnel que statutaire :

> « *Après, ce label, il nous sert quasiment à rien. Parce qu'en AMAP, les gens savent comment on bosse. Et si c'est pas le label bio absolument qu'ils viennent chercher, c'est surtout la proximité, connaître les gens qui leur font leurs légumes.* »

Trois agriculteurs ont pour autant émis certaines distances sur le fait de la labellisation AB pour des raisons différentes.

Pour l'un, dont l'activité repose avant tout sur l'accueil pédagogique et qui ne commercialise qu'en vente directe, le label AB n'est plus renouvelé pour une *« question de simplification.* » En prolongeant « *Je n'ai pas envie de me farcir toutes les histoires de contrôle, toutes les histoires de label.* » Pour autant les clients, souvent des visiteurs de la ferme, ont des preuves tangibles du caractère responsable de la production, sans passer par un label dont le rôle informationnel n'est plus nécessaire.

La raison économique a aussi pu être invoquée. Cet agriculteur ayant décidé de ne pas convertir l'ensemble de ses terres, n'appartenant pas toute à Terre de Liens, pour que la production conventionnelle puisse tenir un rôle contra-cyclique garantissant une meilleure santé économique. « *Pour être tout à fait honnête si j'avais suivi mon plan de conversion en bio, en convertissant tous tout de suite je pense que je serais beaucoup moins serein qu'aujourd'hui.* »

Enfin un troisième cas évoque une certaine flexibilité sur les produits transformés. Si l'ensemble de la production agricole brute suit bien le cahier des charges, la transformation doit s'adapter aux réalités locales des filières en place. A notamment été mentionné l'absence de filière sucre en bio dans les Hauts-de-France rendant difficile la confection de confiture. « *Après, de la production à la transformation, tu as 90 % des produits qui sont bio. Et puis, tu en as des autres c'est un peu entre les deux. Ça, je ne le déclare même pas à mon contrôleur, c'est ma soupe à moi. Et au client, je l'explique.* » Encore une fois le lien direct avec le client permet des écarts à la norme AB, remplacée par une forme de confiance.

Le label AB apparaît donc lui aussi se situer dans la continuité du projet préexistant des agriculteurs, plutôt que comme une contrainte qui amende les pratiques.

#### Les aménagements pour la biodiversité comme barème de volontarisme

Si les entretiens menés n'étaient pas centrés sur les pratiques agronomiques des agricultrices et agriculteurs, la propension à réaliser des aménagements en faveur de la biodiversité sur l'exploitations a été abordé pour qualifier leur niveau d'investissement (militant ?) dans leurs pratiques. Ces aménagements concernent principalement l'installation de haies et de mares. Le dénominateur commun de notre échantillon sont les haies. Celles-ci peuvent avoir été plantées par les agriculteurs en présence ou sont aujourd'hui simplement entretenues. Quatre fermes disposaient aussi de mares.

Pour celles et ceux qui ont plantés eux-mêmes les haies, le financement de ces dernières est souvent autonome mais une diversité de financeurs a pu être mobilisée dans certains cas. Parmi ceux-là des

associations comme Canopée Reforestation ou Associations des enfants et des arbres mais aussi des collectivités territoriales.

Le programme Biodiversité de la Fondation Terre de Liens a financé trois projets : deux mares et une ferme des haies. Deux autres fermes ont un dossier en instruction pour des mares. Ce qui porte quasiment à la moitié de l'échantillon le recours à ce programme. La plupart des agricultrice et agriculteur voient d'un bon œil ce programme et disent pouvoir y recourir prochainement.

Cependant l'investissement personnel dans ces aménagements est assez hétérogène au sein de l'échantillon. Tandis que certains se contentent d'une certaine manière de l'existant en l'entretenant, d'autres se distinguent par la multiplication des initiatives.

Cette distinction s'opère déjà sur la quantité d'aménagements réalisés ou prévus. Une agricultrice prévoit par exemple d'avoir à termes, sur une SAU inférieure à 5 hectares, une mare par hectare, en plus de haies et de haies sèches.

Mais le critère qui permet le mieux d'évaluer ce volontarisme pour la biodiversité sur la ferme s'apparente plutôt au nombre d'interlocuteurs différents ayant pour objectif de la favoriser. En effet cette diversité permet un plus grand nombre d'aménagements mais surtout permet d'approfondir les actions en faveur de la biodiversité. Par exemple, un couple d'agriculteurs, récemment installé, a fait appel à un ensemble d'experts accessibles grâce à la localisation de la ferme au sein d'un PNR, pour réaliser dans un premier temps un inventaire de la biodiversité en présence pour mieux cibler les aménagements futurs.

A l'inverse, les agriculteurs qui semblent moins s'engager dans ce type d'aménagement le font principalement par manque de temps.

Deux fermes se distinguent pas un fort volontarisme sur le sujet. Il s'agit pour les deux d'agriculteurs NIMA et installés par Terre de Liens. Si un certain volontarisme s'observe plus chez les NIMA de notre échantillon, la différence d'engagement avec les IMA et surtout la présence parmi les NIMA de personnes relativement peu engagées au-delà de haies déjà présentes ne nous permettent pas d'affirmer clairement que le fait d'être NIMA est un facteur de volontarisme sur les aménagements en faveur de la biodiversité.

**Des fermières et fermiers fortement inscrit.es dans les réseaux d'appui et d'entraide agricoles paysans.**

L'objectif de ce passage était initialement de saisir l'importance et la plus-value du réseau d'appui paysans, et plus largement des mouvements de l'agriculture alternative[91]. Du point de vue de l'impact social de Terre de Liens, il s'agit bien d'identifier la potentiel contribution du mouvement sans ambitionner une attribution, dans une logique causale, de ses effets. En cela nous cherchons aussi à cartographier l'espace de légitimité de l'action de Terre de Liens, les marges où le mouvement est attendu au sein de ce système d'acteur.

Il est d'abord évident de noter que les fermières et fermiers Terre de Liens interrogés sont fortement intégrés dans des réseaux de solidarité et d'entraide paysanne. Il s'agit d'abord de le saisir comme une forte intégration au milieu professionnelle. Ces réseaux sont construits et habités dans l'exercice du métier d'agricultrice et agriculteur. Un premier enseignement serait ainsi, dans le cadre de la mise en

[91]Déléage 2011, op cit

place d'un suivi de l'étude, de ne pas se borner au réseau paysans mais de l'étendre au réseau professionnel dans sa globalité. Par exemple, le rôle de la Chambre d'agriculture, des coopératives n'a pas été abordé de manière systématique. Une ambition de cartographie plus complète gagnerait à prendre en compte toutes les structures d'accompagnement.

Ce réseau combine des relations d'entraides interpersonnelles, d'appui technique et le partage d'un projet politique. Les acteurs mentionnés sont divers : Bio en Hauts de France, Accueil paysan, Initiative paysanne, Coopérative d'achat, CUMA, association professionnelle locale etc. Si les différents agricultrices et agriculteurs interrogés semblent aborder les mêmes acteurs, le discours sur la fonction du réseau et surtout la nature de l'accompagnement recherché diffère selon l'appartenance ou non au milieu agricole.

En effet, les IMA mettent principalement en avant la recherche d'appui technique de la part de ce réseau. S'il l'adhésion à une structure comme Bio en Hauts-de-France est fréquent, la participation y est assez peu active car elle ne répondrait pas de manière satisfaisante à ces besoins techniques.
Une agricultrice adhérente déclare ainsi : *« Il ne nous apporte pas grand-chose Bio en Hauts-de-France aujourd'hui. Si ce n'est peut-être de mettre en réseau des agriculteurs bio pour faire de la vente tout ça. Ça pourrait être à un niveau technique mais il n'y a personne qui peut nous renseigner nous accompagner sur tout ça.* » L'entraide intra-professionnelle semble la plus à même de répondre à ce besoin d'enseignements techniques. Ainsi les coopératives d'achat ou CUMA, ou les associations professionnelle locale[92] sont plus citées concernant ces appuis techniques. Si ces organisations peuvent jouer un rôle, un manque plus global est ressenti.

Néanmoins, l'engagement des NIMA dans ces réseaux n'est pas caricaturalement techniciste et fonctionnaliste. Un intérêt pour le projet et l'apport d'acteurs du réseau paysans tel que l'Atelier Paysan ou Prommata se matérialise dans un engagement réel tel que la prise de responsabilité dans des conseils d'administration. La principale limite à l'engagement apparaît encore une fois être le manque de temps à allouer à des activités extérieures à la ferme.

Sans tomber dans une dichotomie trop binaire, il apparaît que dans le discours des NIMA interrogés l'appui technique apparaît plus secondaire au regard du projet politique et de l'intérêt personnel porté à ces acteurs. Parmi les plus engagé.es, quantitativement (en nombre lien avec de ces structures) et qualitativement (en termes d'engagement pris), on retrouve des personnes administratrices dans des associations comme Initiative Paysanne, Accueil Paysan. Des structures d'appuis technique sont aussi mobilisés comme l'AFOCG pour l'accompagnement à la gestion des comptes, Bio en Hauts-de-France ou les CIVAM pour des formations. La Confédération paysanne, bien que la syndicalisation ne fasse pas partie des éléments directement demandés lors des entretiens, est souvent revenue comme un vecteur au moins d'adhésion ou même d'engagement proactifs. Dans ces profils fortement engagés, le bon fonctionnement interne de ces différentes structures est un critère important pour l'engagement personnel. Une hypothèse que nous formulons seraient que ceux qui s'investissent le plus dans ces réseaux paysans alternatif le font en partie dans une stratégie d'intégration professionnelle et collective et de rattrapage d'une forme de capital d'autochtonie[93]. Parmi les NIMA ayant peu de lien avec ces réseaux on remarque deux profils. Ceux, arguant comme certains IMA un manque de temps pour s'y investir ; et certains ayant été en conflit avec l'une de ces structures. Ces conflits ont eu lieu sur des actions précises, où la structure en question proposait des initiatives en faveur d'agriculteurs conventionnels au dépend d'agriculteurs engagés en bio.

[92] Par exemple : le Collectif des maraîchers de la Côte d'Opale.
[93] Renahy, N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Genèse et usages d'une notion. Regards sociologiques, n°40, 2010, pp. 9-26

Néanmoins, le dénominateur commun du vecteur d'engagement des agricultrices et agriculteurs interrogés s'avèrent être la primauté des solidarités inter-paysannes locales sur des échelles plus larges et institutionnalisées. *« Le réseau qu'on a, c'est le réseau informel. Enfin, c'est le réseau entre paysans quoi.* » déclare l'un d'entre eux. On retrouve ainsi l'hypothèse de savoirs incorporés par les agriculteurs engagés dans des projets agrobiologiques.[94] Ces pratiques nécessitent en effet la production d'une connaissance locale ou les savoirs sont « collés » aux individus. La diffusion de ces connaissances passe ainsi directement par des collectifs d'agriculteurs, dans ce qui se rapproche d'un hybride un régime de familiarité et de technicité.[95]

Au-delà de l'efficacité de l'échelle locale, certains ont pu aborder une certaine crainte de l'ingérence d'un acteur d'une échelle supérieure. En discutant une initiative entre maraîchers locaux une enquêtée aborde l'abandon d'un projet car une structure s'avérait trop entreprenante sur le sujet.

> « *Alors qu'à la base on est juste un groupe de collègues maraîchers où on discute ensemble et on fait des choses ensemble. On n'a pas spécialement besoin d'être suivi par des structures. Après c'est bien mais s'il y a des structures mais il y en a qui sont trop entreprenants on n'a plus vraiment d'intérêt à le faire. On a senti que cette histoire de tract ça nous glissait des doigts*. »

Le réseau paysans est ainsi le réceptacle de différents besoins que l'on pourrait placer sur un gradient allant du pur apport technique à la participation jusqu'à l'adhésion à un projet politique. La limite principale à l'engagement et à la participation reste le manque de temps.

**Le rôle du réseau « Bio » et le risque de l'insularité**

Lorsque le rôle de ce réseau était interrogé, les discours des fermiers se structurent de manière quasiment systématique autour d'une logique du petit contre le grand. David, les agriculteurs paysans, Goliath pour l'agriculture conventionnelle. Sur ce registre, un maraîcher déclarait «*Il y a deux races, on va dire. C'est assez sectaire. T'as les gros ou t'as les pas gros. Ça va, les pas gros, ils sont sympas*... », les « gros » héritant d'un adjectif peu mélioratif. Cette insularité semble assez partagée dans notre échantillon, certains le revendiquent clairement en accord avec leur projet et engagement politique : « *En fait on est en lien avec tout le monde du réseau il n'y a pas beaucoup de gauchistes à la campagne on se connaît tous, mais c'est trop bien !* ». La nature alternative de ce mouvement recrée une dynamique autour du « eux/nous ». Cette séparation peut notamment s'entretenir dans les relations avec les voisins ou avec d'autres acteurs territoriaux qui peuvent avoir une « *image de hippie* » des fermières et fermiers Terres de Liens.

Il apparaît aussi que l'implication dans ce réseau est en partie fonction décroissante de l'ancienneté. Plus on est installé depuis longtemps, moins on a besoin d'être inséré fortement au sein du réseau. … accompagnement

Néanmoins cette position qui revendique un rapport d'insularité avec les autres acteurs du monde agricole n'est pas unanime au sein de notre échantillon. Deux agriculteurs se distinguent particulièrement par leur rejet de cette approche. La justification avancée est le besoin de dialogue avec ces acteurs plus conventionnels pour développer les pratiques responsables à une plus grande

[94] Compagnone, C., Lamine, C., & Dupré, L. (2018). La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie. De l'ancien et du nouveau. Revue d'anthropologie des connaissances, 12, 2(2), 111-138. https://doi.org/10.3917/rac.039.0111

[95] Thévenot, L., Boltanski, L. (2022). De la justification: Les économies de la grandeur. Gallimard. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/gall.theve.2022.01

échelle. De manière plutôt surprenante ce discours est tenu par les deux profils les plus éloignés de notre échantillon.

- Défendu par l'une des fermes les plus engagées que nous avons pu visité, le besoin de dépasser ce clivage se matérialise notamment dans l'engagement d'un collectif de femmes agricultrices, pas nécessairement en bio. Cette ouverture était valorisée d'un point de vue personnel puisqu'elle a permis à cette agricultrice de rencontrer d'autres agricultrices dont elle serait restée éloignée sinon mais aussi d'un point de vue militant en permettant d'ouvrir un canal de dialogue.
- A l'opposé, l'agriculteur disposant de l'exploitation la plus développée et le plus proche des acteurs classiques de la profession défend peu ou prou la même thèse en soulignant l'importance d'un partage des connaissances entre les différents modes de productions. Ayant une partie de sa production en conventionnel, ce dernier nous a notamment fait part du partage d'informations qui avait pu avoir lieu.

  *« Je me suis rendu compte qu'en bio, il y avait tout un tas de retours d'expérience qui existaient sur des pratiques de désherbage qu'on n'appliquait pas du tout en conventionnel. Aux collègues en conventionnel je leur ai dit vu les résultats techniques qu'on a en conventionnel je vais mettre en place les méthodes bio sur le conventionnel. Alors quand on n'a jamais utilisé les outils de désherbage bio, ça fait peur parce qu'on vient agresser la plante jusqu'à un certain point, et intellectuellement, c'est perturbant. Parce qu'un pulvé, on va passer un produit,mais on ne vient pas à s'en prendre à la nature physique même de la plante. Donc en fait, la première année ils m'ont regardé en disant que j'étais cinglé, mais ils m'ont laissé faire. Et en fait l'année après, ils m'ont dit maintenant qu'on voit que ça marche, tu vas venir faire chez nous, et cette année, ils le font eux-mêmes. »*

Ici c'est donc une position médiane entre pratique biologique et conventionnelle qui permet une interface de savoirs agronomiques au profit des pratiques biologiques.

**Terre de Liens ne semble pas avoir de rôle supplémentaire à prendre dans ce réseau.**

Le rôle de Terre de Lien est perçu comme plutôt mineur dans ce réseau. Cette relative absence ne semble pas appeler à une croissance de l'activité du mouvement dans le secteur. La mission et l'expertise reconnue de Terre de Liens se situe dans l'aide à l'installation, le reste serait vu comme une forme de dépassement de sa sphère de légitimité. Hormis un manque d'enseignements techniques qui est parfois rappelé, le réseau d'appui paysans semble être un système d'acteurs fonctionnel et complémentaire.

> « *Ils apportent tous selon leurs spécificités, ils apportent plus comme un écosystème. Ils sont hyper complémentaires et même entre eux, ils communiquent entre eux »*

Le terme « écosystème » est ainsi revenu à plusieurs reprises, mentionnant notamment le certain équilibre déjà en place. Terre de Liens n'est ainsi absolument pas attendu sur des conseils techniques, son cœur de métier n'est pas identifié en tant que telle.

> « *Il faut que chacun soit bien à sa place et c'est ce qui fait le professionnalisme.* »

Les besoins formulés pour lesquels Terre de Liens est perçu comme légitime et compétent concerne plutôt du suivi plus que de nouvelles actions en elles-mêmes. Il a souvent été rappelé qu'il était normal

que les rapports se distende une fois l'acquisition et l'installation passée, même pour des fermes où Terre de Liens est propriétaire de bâtis comme le défend cette agricultrice :

> « *En fait on est beaucoup accompagné au début quand on s'installe mais c'est plus un petit plus distendus par la suite.* »

Néanmoins deux ordres d'actions où Terre de Liens seraient potentiellement plus attendus ont tout de même été relevés.

- Il est attendu de Terre de Liens de jouer de sa reconnaissance institutionnelle. Cette dernière est reconnue dans les dialogues avec les collectivités territoriales. Cette expertise est attendue pour les fermières et fermiers directement sous forme de veille foncière mais aussi dans la coordination de projet foncier à l'échelle territoriale. Un fermier interrogé mentionne par exemple le cas d'une spécificité géomorphologique locale qui entraîne une forte division de la propriété foncière et une grande variété d'acteurs et d'intérêts et ajoute :

« *Les acteurs de la question agricole et foncière l'avaient tous trouvé* [légitime]. *Ils avaient tous trouvé que Terre de Liens, c'était l'acteur idéal pour porter cette dynamique-là.* »

Ainsi Terre de Liens semble avoir acquis une légitimité et une expertise suffisante pour porter auprès d'une diversité d'acteurs agricoles des projets fonciers innovants ou complexes.
De la même manière, cette expertise foncière est aussi perçue par certains fermières et fermiers comme légitime à plus large échelle.

> « *C'est vrai que c'est plus un acteur qu'on voit comme un acteur de plaidoyer sur les enjeux fonciers.* »

Le rôle plus large de Terre de Liens sur ses activités de plaidoyer est ainsi salué par ce fermier qui été, avant de s'installer, bénévole à Terre de Liens.

- L'autre aspect sur lequel Terre de Liens est attendu est celui de la communication. Notamment à l'égard des autres fermiers pour qui il s'agirait à la fois de faire preuve du sérieux du mouvement mais aussi pour essaimer l'idée qu'une transmission par Terre de Liens est envisageable.

  « *En plus, ça peut inciter quelques propriétaires, peut-être, des fois, à privilégier la vente à Terre de Liens*. »

Cette première partie d'analyse nous donne déjà des enseignements précis sur la nature du rôle de Terre de Liens dans la pratique du métier d'agricutleur.ices et dans ses réseaux. Terre de Liens n'est pas identifié comme un acteur central, mais complémentaire. Son aire de légitimité est identifiée comme celle de la veille foncière. Les premiers besoins formulés concernant de nouvelles actions restent dans ce domaine d'expertise.

### 4.1.3. Mouvement citoyen

L'objectif de notre étude était aussi de qualifier la particularité citoyenne du fait propriétaire Terre de Liens. En effet, dès sa charte, le mouvement Terre de Liens définit l'éducation populaire comme l'un de ses piliers. Cela se caractérise notamment par un fonctionnement centré autour des bénévoles. Ceux-là, selon les AT, réalisent un éventail d'actions allant de la tenue de stands sur des

évènements à l'instruction de dossiers pour des porteurs de projets. Terre de Liens est à la fois un propriétaire et un mouvement citoyen. Il s'agit ici de saisir l'articulation entre ces deux particularités. Pour cela nous avons interrogé les fermiers sur leur lien avec les bénévoles, la perception qu'ils en avaient et sur la particularité d'avoir un propriétaire qui est à la fois un mouvement citoyen.

### Des liens disparates avec les bénévoles qui dépendent surtout de la proximité géographique de ces derniers

Les fermières et fermiers que nous avons interrogés présentent des relations très différenciées avec les bénévoles Terre de Liens. Le facteur principal de cette proximité relationnelle est la proximité géographique avec les bénévoles. Ainsi on obtient un gradient qui va de l'absence quasi-totale de bénévoles jusqu'à leur présence hebdomadaire. L'investissement des bénévoles et les tâches qui leur sont dédiés sont très diverses d'une AT à l'autre. L'AT Hauts-de-France se distingue par un faible recours aux bénévoles pour l'instruction de dossier et le suivi des fermes. Les bénévoles sont principalement en charge du volet sensibilisation aux enjeux fonciers et d'éducation populaire. En cela ils agissent plutôt en interface avec l'extérieur du mouvement. Pour saisir les déterminants de cette intensité relationnelle, nous séparons notre échantillon en deux groupes. D'abord ceux ayant peu ou pas de contacts avec les bénévoles et ceux ayant des contacts plus réguliers.

#### L'absence de relation avec les bénévoles est d'abord le fait d'un éloignement géographique

Parmi les fermiers déclarant avoir peu de relation avec les bénévoles, il faut d'abord distinguer ceux récemment installés ayant eu mécaniquement peu de lien avec le mouvement en dehors de l'instruction du dossier d'acquisition. Ainsi le lien avec les bénévoles se résume pour deux fermiers à la signature du pré-bail.

Ceux installés depuis plus longtemps mais n'ayant que peu de liens avec les bénévoles font d'abord part de l'absence de bénévoles et de groupes locaux Terre de Liens à proximité de leur ferme. Sans surprise, le fait d'avoir des bénévoles « *dans le coin* » est une condition nécessaire à la construction d'une relation fermiers-bénévoles fertile. Cette absence de liens fait souvent l'objet d'un léger regret. Mais on observe une certaine lucidité sur la territorialité des réseaux bénévoles, principalement vu comme un fait urbain.

> « *Peut-être que Terre de Lien est bien connue dans les bassins urbains, parce que tu as les gens engagés qui ont un certain pouvoir d'achat et que, du coup, ils investissent en Terre de Liens ou alors ça leur fait des réductions d'impôts, tout ça. Mais à la campagne, les gens ne savent pas ce que c'est Terre de Liens.* »

Cette formulation d'un regret d'absence de liens avec des bénévoles Terre de Liens ne s'apparente pas à un besoin primaire qui ne serait pas satisfait. La distance avec les bénévoles suffit à expliquer cette relative absence :

> « *Je n'ai pas de besoin spécifique et en plus je sais que c'est la réalité, c'est à dire que s'il y avait une équipe locale à deux pas d'ici ça pourrait être sympa mais je sais qu'ils sont un peu loin et qu'ils ont du taf.* »

Les fermiers qui se révèlent être dans ce cas s'inscrivent dans d'autres réseaux de solidarité locale.

> « *Moi, j'attache beaucoup d'importance au fait d'avoir une ferme qui est souvent ancrée dans le territoire avec des liens, des clients qui viennent directement sur la ferme, des liens avec d'autres fermes avec lesquelles on partage du savoir-faire, des projets, etc. Et... Enfin, je n'avais pas d'attente particulière par le biais de Terre de Liens pour atteindre cet objectif-là.* »

L'entraide permise par une forte inscription locale de bénévoles Terre de Liens est ainsi substituable. Les fermiers engagés dans une AMAP font par exemple état du même type d'action que pourraient remplir au quotidien des bénévoles Terre de Liens. Ont par exemple été mentionnés des chantiers participatifs réalisés avec l'aide d'amapiens.

Le fait d'avoir un groupe local à proximité ne semble pas protéger de l'absence de liens avec les bénévoles. Des fermiers ont fait état d'un groupe local existant mais en relatif sommeil. Dans ce cas-là, le départ de la personne centrale du groupe local a entraîné le ralentissement de ce dernier.

> « *Il y a eu un groupe local fort ou temps où c'était [*nom d'une ancienne bénévole*]. Et après, quand elle est partie, ça s'est essoufflé.* »

De manière générale, les fermières et fermiers interrogées sont assez ouvertes à la possibilité d'organiser des chantiers participatifs sur la ferme. Néanmoins ces chantiers ne peuvent pas s'improviser et nécessitent de circonscrire des activités précises où la présence de bénévoles est utile. Une fermière en élevage faisant par exemple état du manque de projets où leur présence pourrait être envisageable. De plus, l'organisation de ces chantiers nécessite un travail préalable et pendant les chantiers pour s'occuper des bénévoles, avec les repas par exemple, mais aussi une certaine surveillance pour ne « *pas qu'ils désherbent les carottes.* ». Ainsi les opportunités de chantier participatif se construisent et nécessitent un certain volontarisme de la part des fermiers.

Un des arguments qui légitime la rareté des contacts avec les bénévoles Terre de Liens est aussi le manque de temps. Il existe une certaine ambivalence à ce sujet. A la fois les fermiers disent ne pas avoir le temps de s'investir plus dans Terre de Liens mais pour autant nous n'avons jamais eu à faire à un discours du type « *Terre de Liens rajoute du travail.* ».

La proximité géographique est ainsi une condition nécessaire au développement d'une dynamique d'entraide avec les bénévoles. Néanmoins, cette condition n'est pas suffisante puisque cela reste de petits réseaux, où les relations interpersonnelles priment.

**Lorsque des bénévoles sont présents, la fréquence et la nature des relations restent inégales**

Comme nous venons de le voir, la présence d'un groupe local ne garantit pas une dynamique forte d'entraide et de liens avec des bénévoles, l'inverse n'est pas vrai non plus. La présence de groupe local n'est pas nécessaire. Des réseaux de bénévoles peuvent se constituer à l'extérieur de ces groupes locaux reconnus par l'AT.

Parmi les fermières et fermiers entretenant des liens réguliers avec des bénévoles, on peut distinguer deux cas. Des fermières et fermiers entretenant des liens réguliers lors d'évènements précis, dans un registre officiel et celles et ceux ayant des liens plus poussés dans un registre amical et informel.

- Les premiers côtoient les bénévoles lors d'évènements explicitement conçus comme un moment de contact des bénévoles. Il s'agit de la tenue de stands sur des évènements publics, lors de Ferme ouverte, ou lors de la participation aux assemblées générales du mouvement. Les relations sont bien qualifiées par les fermières et fermiers mais elles restent circonscrites à ces moments.

- A l'inverse lorsque les liens sont plus réguliers et plus informels il apparaît que la « casquette » Terre de Liens a moins de sens. La proximité avec ces bénévoles amène à une confusion entre les catégories clients/amis ou même membres de la famille : « *On ne se voit pas forcément par Terre de Liens. Enfin, pour Terre de Lien, mais c'est des clients qu'on voit toutes les semaines.* »

Ainsi plus les liens sont forts, moins ces liens sont ressentis comme une relation propre au mouvement Terre de Liens. Les actions menées sont les mêmes concernant la tenue de stands, mais s'ajoute à cela le fait d'être des clients réguliers. Ces relations peuvent être aussi renforcées par de l'aide en termes de travail sur la ferme. Un fermier évoque par exemple qu'après un accident menant à un arrêt du travail prolongé ce sont des bénévoles, notamment Terre de Liens, qui sont venus en aide pour s'occuper de la ferme.

**L'investissement citoyen des fermières et fermiers ne se réduit pas au cadre proposé par Terre de Liens et l'éducation populaire ne se limite pas aux bénévoles**

L'inscription des fermières et fermiers interrogés dans une dynamique d'éducation populaire ou d'engagement citoyen dépasse le cadre des actions Terre de Liens. Comme nous l'avons dit, la proximité avec les idées et les valeurs de l'agriculture paysanne alternative précède à la contractualisation avec Terre de Liens. Les actions avec les bénévoles du mouvement sont ainsi un mode d'action parmi d'autres. Le marché, avec la présence ou non de logo « Terre de Liens », en est le lieu par excellence. La majorité des fermières et fermiers interrogées disent communiquer sur le fonctionnement de Terre de Liens sur leur stand de marché. Ce lieu est aussi celui ou peuvent être rencontrés les actionnaires, pas nécessairement bénévoles, qui sont « *contents de voir ce que ça a donné* ».

La relation avec les bénévoles est donc extrêmement inégale selon les fermiers, dépendant fortement de l'inscription territoriale de bénévoles à proximité. En accord avec les orientations pratiques historiques de l'AT Hauts-de-France, les bénévoles sont assez peu engagés dans les procédures d'instruction des dossiers, et quasiment absents du suivi des fermes. Néanmoins, il semble que la particularité citoyenne de Terre de Liens ne se limite pas à la seule participation des bénévoles sur les fermes. Les fermiers mettant souvent l'accent sur l'inscription dans une « *dynamique globale* ».

**Un accompagnement salarié très bien perçu malgré en manque de temps à investir ressenti**

Les salariés des différentes structures de Terre de Liens, avec qui les fermiers sont en contact, jouissent généralement d'une image très positive. Et cela autant dans un registre humain qu'en termes de compétences. Cette dimension n'était pas au centre de notre étude, mais il apparaît que le suivi des fermes, en Hauts-de-France en tout cas, ne peut pas être saisi sans aborder la relation avec le personnel salarié du mouvement. La compréhension de l'architecture tricéphale est partiellement intégrée, des confusions entre la foncière et la fondation sont apparues à quelques reprises. Et certains femier ne savent pas toujours quelle est la structure propriétaire. Cependant la séparation est assez bien comprise entre AT et la structure propriétaire. La présence de bâtis assure une relation approfondie avec les salariés de la foncière. Dans tous les cas où un ou une salariée.e, quelle que soit la structure, est fortement en contact, les fermières et fermiers note chez eux un certain surmenage.

> « *Moi, franchement, je trouve que* [une salariée du mouvement] *a trop de boulot. Parce que tu vois qu'elle n'arrive pas à faire avancer ses dossiers comme il faut. Je ne sais pas s'il y a du*

*turnover ou pas dans l'équipe, s'ils ne peuvent pas recruter, s'ils ne trouvent pas la compétence. Elle a trop de travail et elle a des difficultés à être disponible.* »

L'aspect « *débordé* » des salariés est reconnu et certains fermières et fermiers installé.es depuis plus longtemps et ayant une épaisseur historique dans le mouvement ont pu faire part de l'éloignement progressif des salariés qui n'aurait plus le temps du suivi initial.

A l'inverse, dans les cas où Terre de Liens n'est propriétaire que de terrains, la connaissance du mouvement est plus variable. Quelques fois les fermières et fermiers ne connaissent pas le nom de leur référent au sein de l'AT Hauts-de-France.

Ainsi la connaissance du mouvement en lui-même s'avère plutôt inégale entre les fermières et fermiers. Cela dépend notamment de comment s'est fait le premier contact avec Terre de Liens. Les personnes les plus au fait sur le fonctionnement sont celles qui ont déjà été bénévoles au sein de Terre de Liens avant leur projet d'installation. Cela concerne quatre personnes dans notre échantillon qui se trouvent aussi s'être installées avec Terre de Liens par la suite. Ensuite certaines personnes connaissaient Terre de Liens de par leurs engagements passés dans le réseau associatif local, dont Terre de Liens fait partie intégrante. Ces dernières font preuve d'un niveau de compréhension variable du mouvement. Les personnes ayant en général la connaissance la plus légère du mouvement sont celles qui ont connu Terre de Liens au moment de leur recherche de foncier. Cette prise de connaissance peut avoir eu lieu car un fermier voisin avait fait appel à Terre de Liens ou simplement car Terre de Liens apparaissait dans une liste de structure d'aide à l'installation au sein d'un institut de formation agricole.

#### Relativement peu de besoins formulés à l'égard des bénévoles et du lien avec le mouvement

Au cours de nos entretiens, aucun fermier et fermier n'a formulé de besoins urgents à remplir spécifiquement par les bénévoles. Lorsque la question leur a été posée, avec un certain effet normatif de la question, certains besoins ont été évoqués mais il n'est pas possible d'en tirer des conclusions générales. Les personnes qui ont donné ici des idées d'événement à organiser sont en général ceux ayant relativement peu de lien avec les bénévoles. Ont par exemple été évoqué la possibilité d'organiser une fête Terre de Liens, de faire des ateliers de rencontre spécifiquement entre fermiers Terre de Liens.

Si les fermiers voient d'un bon œil ces potentielles actions, la contrainte de temps refait toujours surface. D'un point de vue prospectif : on dit que telle activité serait intéressante à organiser, puis on rappelle aussitôt qu'on n'aura pas le temps pour ça.

Cette contrainte temps a aussi été plus réfléchie par un fermier qui reproche au mouvement Terre de Liens de ne pas s'adapter à la temporalité des fermiers. « *En fait, c'est un mouvement qui est au service d'une profession dont le rythme de vie n'est pas en adéquation avec cette profession-là.* » ; . Il est notamment reproché les dates auxquelles ont lieu les assemblées générales du mouvement, identifiées comme « *les moments où il y a des décisions à prendre et où il y a des avis à prendre* ». L'assemblée générale des Hauts-de-France a lieu en général fin avril et celle à l'échelle nationale a lieu début juin. Il s'agit pourtant de la période d'intensification du travail, notamment pour la culture. En cela « *Le rythme de vie du fermier a été complètement incohérent avec la vie de l'association.* ». Il déclare ainsi :

« *Même l'assemblée générale de Terre de Liens Haute-France qui était en général fin avril, si jamais il faisait beau bah ça me faisait mal au ventre d'être dans un bureau alors qu'il y avait du boulot sur les terres*. »

Ainsi la contrainte temps apparaît l'élément le plus structurant dans la possibilité d'organiser ou non de nouveaux évènements avec les fermiers. De plus, ces derniers ne sont pas dans une réclamation urgente de nouvelles actions avec des bénévoles.

**La place des fermiers au sein du mouvement associatif, même s'il est relativement peu interrogé, pose question pour certains fermiers.**

Il existe en effet un enjeu autour de la place dédiée aux fermiers dans le mouvement. Selon le fonctionnement du mouvement, les fermiers installés sont les bénéficiaires de Terre de Liens, mais ces derniers n'ont aucune représentation dans les structures de gouvernance des trois structures nationales. Cette extériorité des fermiers au mouvement et ses décisions étaient déjà relevée par Elsa Pibou, qui reprenait à son compte la formulation bourdieusienne de « *classe-objet* » pour signifier que les fermiers Terre de Liens étaient plus racontés qu'ils ne se racontaient.[96]

Si dans la majorité des cas la contrainte de temps suffisait à justifier le peu d'investissement dans le fonctionnement même de Terre de Liens, deux fermières et fermiers abordent directement cette question de la participation politique des fermiers dans le mouvement. Les deux évoquent une séparation assez hermétique entre le rôle de fermier et celui de bénévole. Dans un des cas il s'agissait aussi d'une séparation dans le temps, la fermière concernée ayant été bénévole avant de s'installer avec Terre de Liens. D'autres personnes sont dans ce cas-là mais seule cette personne l'a formulé sur le registre de la non-participation des fermiers au sein du mouvement. Mais nous allons surtout revenir sur cette personne ayant été à la fois fermier et administrateur au sein de l'AT Hauts-de-France. Ce dernier évoque la non-cumulativité de ses rôles, le statut de bénévole excluant celui de fermier : « *Enfin je pense que quand j'ai relevé la mission d'administrateur, en fait j'ai l'impression que j'ai perdu mon statut de fermier. D'accord. Donc j'ai l'impression qu'il y a un problème chez Terre de Liens autour de la place du fermier dans le mouvement*. » Cette non cumulativité s'étant notamment matérialisée dans la non acceptation d'un dossier d'instruction pour un projet sur la ferme. Ce refus était, selon lui, le résultat d'une peur de conflit d'intérêt entre les deux casquettes.

Cet enjeu de la participation des fermiers mais aussi de leur organisation en tant que groupe des fermiers Terre de Liens s'est déjà posé institutionnellement dans l'histoire du mouvement. En effet, pendant la décennie 2010, une association des fermiers Terre de Liens a été fondée, elle a depuis disparu ou été mise sous sommeil prolongé. Il s'agit d'une histoire racontée de manière orale au sein du mouvement, cependant, à la connaissance de l'auteur de ces lignes, il n'existe pas de trace écrite publique racontant cette association et les enjeux qui l'ont traversés. Nous avons eu l'opportunité de nous entretenir avec l'un de ses anciens membres, c'est pourquoi nous citons extensivement la brève histoire qui nous en a été faite. Il s'agit d'un récit situé, celui d'un fermier ayant pris part à l'association et une pleine compréhension de cet épisode nécessiterait aussi le point de vue du mouvement et notamment de la Fédération Terre de Liens. Nous le mettons en exergue dans une volonté d'archivage.

[96] Elsa Pibou. (2016). «Partie 3, Chapitre 7 : Analyse croisée du rapport à la terre des fermiers et des tensions institutionnelles du mouvement » dans Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France. Sociologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2016. Français. ffNNT : 2016TOU20010ff. fftel-01880429f p315-360

« *La question se pose régulièrement. Quelle est la place des fermiers ? Les fermiers se posent aussi la question. On a pendant un moment monté une association des fermiers. Moi j'ai cru que les fermiers pouvaient avoir voix au chapitre et j'ai l'impression qu'un fermier doit rester un fermier et c'est bien comme ça. […] Les fermiers avaient ressenti le besoin de pouvoir s'exprimer en dehors des instances de Terre de Liens, en dehors du circuit hiérarchique normal et de parler à l'association territoriale qui, elle, était censée faire remonter l'info aux instances supérieures. Je pense qu'il y a aussi que cette initiative, elle est née pas pour tous, mais pour au moins six fermiers. Si je me souviens bien, elle est née d'un problème entre le fermier et son AT. Donc, ça avait du mal à discuter avec les instances puisqu'il y avait un bug entre le fermier et son AT.* […] *Donc, ça a fonctionné pendant deux ans, avec une grande rencontre une fois par an. Et puis après, des échanges téléphoniques, un petit peu d'échange entre les membres. Il s'est rapidement posé la question d'approfondir ça. En fait, les fermiers ont demandé à la Fédération, qui était à l'époque l'association nationale, si elle prévoyait un budget pour le fonctionnement de l'association des fermiers. Et puis, ça a commencé à coincer à ce moment-là. C'est-à-dire que les discussions ont été les suivantes. « On veut bien avoir de l'information qui remonte et vous aider à vous structurer pour prendre en compte votre avis. » Mais là où ça a bugué bien, c'est que les fermiers ont demandé à avoir une voix ou une part au vote des décisions au sein de l'association nationale. Et l'association nationale a tout de suite dit qu'il n'est pas question qu'on vous laisse la possibilité de devenir un contre-pouvoir qui puisse bloquer le fonctionnement de l'association nationale. Donc, ça pouvait se comprendre.* »

La participation des bénévoles n'apparaît pas jusqu'ici être un point prioritaire de tensions. La plupart de l'échantillon ne cherche pas à participer, mais la structuration actuelle du mouvement ne semble pas inciter à la participation de ceux susceptibles de s'y investir. Il s'agit d'ailleurs d'une réflexion actuelle du mouvement, un récent vote a ouvert une place au sein du conseil d'administration de la fédération pour un fermier. Cela a ouvert un débat autour de la représentativité de ce fermier, le groupe « fermiers Terre de Liens » manquant de moyens pour construire une position commune et le risque d'un syndicat des locataires dont seuls les fermiers les plus remontés ferait usage est aussi une crainte.

**Terre de Liens un propriétaire terriens comme les autres ?**

L'enjeu de notre évaluation était aussi de parvenir à qualifier la particularité du fait propriétaire de Terre de Liens. Au-delà des statuts et de fonctionnement propre du mouvement qui font son unicité il s'agissait d'interroger la perception qu'ont les fermiers sur la singularité d'être locataire de Terre de Liens. Les réponses obtenues varient selon un critère clairement identifié : celui de la prise de part de Terre de Liens dans la surface totale des fermes. Plus Terre de Liens possède une grande part de la surface utilisée, plus Terre de Liens est considérée comme un propriétaire à part, proactif et portant un projet politique. A l'inverse, plus cette prise de part est faible, plus Terre de Liens est perçue comme un outil opérationnel, un propriétaire parmi d'autres.

Au-delà de ces variations, un socle commun autour du rôle de Terre de Liens est formulé. Le mouvement est unanimement salué pour sa capacité à sécuriser des terres agricoles. Le registre du « *protecteur de terres* » est souvent mobilisé. L'action de Terre de Liens est valorisée en tant qu'elle participe directement à la défense du modèle de l'agriculture paysanne. Le fait que les terres ne soient pas re-vendables est aussi un élément reconnu et valorisé. Lorsque Terre de Liens acquiert une terre, ce sont « *7 hectares sauvés à jamais* ». Ainsi, la particularité de Terre de Liens dans son mode d'acquisition et de protection des terres agricoles est conscientisée et saluée par les fermières et fermiers.

Cependant il existe des différences de reconnaissance de la singularité de Terre de Liens dans la relation bailleur-locataire dont il s'agit de dresser les grands traits. Nous reprenons pour cela les catégories présentées plus haut sur les parts de surface que détient Terre de Liens sur les fermes :

- Les fermes où Terre de Liens est entièrement propriétaire et des terres agricoles et du bâti, dont le logement, constitue l'échantillon qui bénéficie le plus d'une relation forte avec Terre de Liens. Cela se matérialise par la reconnaissance du caractère proactif du propriétaire Terre de Liens sur des aspects pratiques. Cela porte principalement sur le bâti et particulièrement le logement. Malgré des délais importants, l'investissement de Terre de Liens dans des travaux de rénovation, d'aménagement, d'entretien du bâti est reconnu. Ce volontarisme n'est pas le fait de propriétaires plus classiques : « *ce qui est super c'est que par exemple il y a un des chauffe-eaux qui avait lâché et du coup il fallait le remplacer et en fait il a été remplacé par un chauffe-eau thermodynamique donc c'est encore mieux. Un propriétaire classique nous aurait dit d'aller acheter le moins cher du magasin.* ». Au-delà du mieux disant des actions de Terre de Liens en tant que propriétaire, c'est la dynamique d'échange et de co-construction des projets qui est saluée. Un couple de fermiers faisait par exemple état du fait que les délais sur la remise en état de leur logement allaient être d'une certaine manière compensée par un aménagement supplémentaire sur un bâtiment agricole. Ainsi les fermiers dont Terre de Liens est à la fois propriétaire de toute leur terre et de leurs bâtis présentent Terre de Liens comme un propriétaire proactif et mieux disant, notamment sur un registre opérationnel et technique.

- Le second cas est celui où Terre de Liens possède l'ensemble des terres, mais pas forcément de bâtis[97]. Chez eux, il ressort une conscience de l'appartenance de Terre de Liens à une dynamique globale dans laquelle ils se sentent ainsi inscrits. Pour beaucoup, être locataire de Terre de Liens est un élément de fierté, qui est communiqué auprès des clients notamment. L'appartenance de Terre de Liens à une dynamique citoyenne entraîne pour certains un devoir d'« *exemplarité* », un fermière allant même jusqu'à déclarer « On est pas deux mais trois sur la ferme »[98]. Ainsi la propriété collective est assez bien intégrée par ces derniers : « *C'est un propriétaire qui n'est pas qu'une seule personne. C'est un ensemble de personnes qui est vraiment là pour protéger et protéger à jamais ces terres.* ». C'est dans cet échantillon que peut être revendiquée l'appartenance à un « *bien commun* ». C'est ici que le rapport à la propriété est le plus proche des valeurs prônées par Terre de Liens autour de la propriété d'usage des terres agricoles. L'aspect « fermiers de passage »[99] est fortement présent. Terre de Liens peut être vue comme facilitant la mobilité professionnelle : on est fermier un temps, puis Terre de Liens facilite le processus de transmission de l'exploitation. L'attachement à la propriété est en effet moins fort, elle est même refusée par certains. *« Parce que nous, on s'en fout d'être propriétaires terriens*. » Dans un cas le fait d'user de la propriété collective sur les terres mène même à une réflexion sur une potentielle propriété collective des outils de production autour d'une SCOP réunissant les différentes personnes travaillant sur la ferme. Ainsi, le fait d'avoir la totalité de ses terres détenues par Terre de Liens semble amener à saisir l'originalité de Terre de Liens, notamment autour de la représentation de la propriété.

- Lorsque Terre de Liens possède plus de la majorité des terres, sans être en monopole on retrouve un rapport hybride entre apport technique et politique permis par la relation bailleur-locataire. Ce profil est intéressant puisqu'il permet d'avoir une comparaison fiable avec d'autres propriétaires. Il en ressort que Terre de Liens apporte une tranquillité

[97] Nous incluons donc les personnes du premier groupe. Le paragraphe précédent abordait la particularité d'avoir Terre de Liens en tant que propriétaire du bâti.
[98] La seconde personne étant son compagnon.
[99] Pibou, E. (2016), op cit.

supplémentaire. Une fois l'acquisition faite par Terre de Liens, on sait que ce foncier ne sera plus un problème. En effet il a été plusieurs fois mention, pour d'autres parcelles avec des propriétaires privés classiques, d'une certaine appréhension. La « *peur du recommandé* », que le propriétaire ne renouvelle pas le bail ou du nouveau Plan Local d'Urbanisme est évacuée lorsque Terre de Liens devient propriétaire. De plus, une certaine flexibilité sur les délais de règlement du fermage a pu être formulée en comparaison à d'autres propriétaires. « *Terres de liens, on ne peut pas toujours tout payer directement. Alors, si je leur dis que je paye le fermage un peu plus tard, on ne discute pas, c'est comme ça. Le conservatoire, c'est gratuit. Par contre, le propriétaire, il aime bien être payé. Et ce n'est pas toujours possible.* ».

Ces configurations hybrides montrent que la comparaison avec d'autres propriétaires mettent en exergues le long-termisme de Terre de Liens :

Dans le cas où Terre de Liens est propriétaire d'une surface minoritaire sur le total utilisé, le registre de la relation bailleur-locataire se formule surtout sur un registre technique. Le lexique de Terre de Liens comme un « *outil de* travail » ou d'un « *outil opérationnel »* revient régulièrement. La dimension collective est moins perçue. « *Moi, je ne perçois pas comme un propriétaire particulier ou un propriétaire pas comme les autres. En fait, on n'a pas bien conscience de ces dimensions-là quand on est sur la ferme. On sait que c'est vrai qu'il y a des gens derrière qui ont financé tout ça. Mais en fait, on ne sera pas compte de ça.* ».
Le rapport à la propriété reste souvent plus traditionnel et patrimonial. Certains préféreraient pouvoir transmettre la ferme et les terres à leurs enfants. D'autres préfèrent être propriétaire des éléments centraux de leur système de production et voient Terre de Liens comme un moyen complémentaire de s'agrandir :
« *Ouais, au début, Terre de Lien voulait acheter pour nous, mais en fait, j'avais les ronds. On était riche avant, on était salarié. J'avais les ronds, je dis, bah non, je vois pas l'intérêt, puis je veux pas construire sur une terre qui m'appartient pas, quoi.* ».
La relation directe avec Terre de Liens est plutôt se fait plutôt dans un registre technique. Mais l'importance de l'action de Terre de Liens est toujours reconnu: « *Si je regarde ce qui se passe autour de moi s'il y avait un peu plus de Terre de Liens ça serait quand même beaucoup mieux parce qu'ici c'est la folie.* » Des exemples de fermes où Terre de Liens a été déterminant pour l'installation sont souvent mentionnés.

Ainsi, malgré les différences de rapports liés aux configurations singulières, la nature de Terre de Liens est toujours saisie à travers sa vocation à protéger des terres pour l'agriculture paysanne. Dans la relation bailleur-locataire, Terre de Liens tend vers un propriétaire comme les autres lorsqu'il est minoritaire. Lorsqu'il est majoritaire, une certaine proactivité est reconnue et saluée.

L'inscription des fermières et fermiers au sein des réseaux de bénévoles Terre de Liens dépend avant tout de leur proximité géographique. Ainsi on observe une forte variabilité dans la présence des bénévoles sur les fermes. Plus ils sont présents, moins l'étiquette Terre de Liens est ressentie car le lien est plus personnel. Une erreur serait de penser que les fermières et fermiers à l'écart des réseaux de bénévoles Terre de Liens ne participent pas à au mouvement d'éducation populaire. Ces derniers communiquent souvent sur Terre de Liens, notamment sur leurs points de vente mais surtout leur engagement citoyen dépasse le cadre des Terre de Liens.

#### 4.1.4. Dimension modèle foncier

Caractériser le modèle foncier de Terre de Liens peut paraître une réflexion trop autocentrée mais elle nous permet de mieux saisir la trajectoire dans laquelle s'inscrivent les fermiers qui font appel à Terre de Liens. Il s'agit de saisir à quoi sert l'action de Terre de Liens. Cette interrogation se décline en deux objets. D'abord, du point de vue des fermiers, l'acquisition de Terre de Liens peut permettre soit une installation, soit la sécurisation de terres qui était déjà cultivées par le fermiers mais qui sont mises en vente, et elle peut aussi permettre l'agrandissement des fermes. De l'autre côté, on peut poser notre focale sur la trajectoire des terres acquises : sans Terre de Liens, que serait-il advenu de ces terres ?

Pour commencer, nous allons dresser un premier portrait du modèle foncier de notre échantillon. La SAU moyenne est de 19,6ha, contre 91ha en Hauts-de-France en moyenne[100] . On se trouve ainsi très fortement en dessous de la moyenne régionale. Si on regarde du côté de la médiane l'écart se fait plus fort : elle est de 5ha dans notre échantillon. La moyenne est tirée vers le haut par une exploitation de 160ha dans notre échantillon. Alors la plus petite exploitation fait 2ha, soit beaucoup plus proche du reste de l'échantillon. La part détenue par Terre de Liens suit la même logique: la surface moyenne est de 6,99ha alors que la médiane se situe à 2,8ha avec des extrémités à 1,1ha et 47ha. Ainsi, le modèle des fermes Terre de Liens de notre échantillon s'ancre bien dans des petites surfaces, notamment en lien avec la prédominance du maraîchage diversifié.
Parmi les motifs d'acquisition de parcelles par Terre de Liens, on retrouve cinq installations, trois sécurisation de terres déjà cultivées et quatre agrandissements. Nous allons rapidement revenir sur les grands traits de ces trois motifs.

**L'impact quasi-existentiel des installation permises par Terre de Liens**

Au sein de cet échantillon de cinq fermes on retrouve une relative homogénéité dans la trajectoire du groupe. Avant l'acquisition d'une ferme par Terre de Liens, les fermiers sont déjà en activité mais en situation de précarité foncière. En effet on ne retrouve pas de fermières et fermiers qui bénéficient de Terre de Liens comme première ferme ; ils commencent par leur propre moyen ou par le biais d'espace test avant de faire appel à Terre de Liens. Parmi les différents scénarii on peut trouver dans la majorité des cas avoir été dans des formes de précarité foncière et même parfois de nomadisme foncier. Un stockage foncier réalisé par la SAFER sur des parcelles acquises plus tard par Terre de Liens. Un cas fait aussi part d'une stratégie singulière d'acquisition de la ferme ; pour pallier la longueur de l'instruction des dossier par Terre de Liens (« *Ce n'était pas facile parce que Terre de Lien, c'est quand même assez long pour instruire un dossier.* »), la ferme et les terres ont d'abord été achetées en propre par ces deux associés. Terre de Liens a ensuite racheté les terres, ce qui a permis aux deux associés de rembourser une partie du prêt contracté. Ce montage particulier leur a aussi permis de sortir de la précarité foncière, même pendant le temps de la procédure. L'installation réalisée par Terre de Liens permet ainsi une stabilité. Le foncier n'est plus une question pour ces derniers.

Pour chaque groupe il a été posé la question, quoique spéculative, « Si Terre de Liens ne s'était pas porté acquéreur, que serait-il advenu de votre projet ? ». Dans tous les cas, il a été mentionné que la réalisation du projet aurait été plus difficile voire impossible. Pour certains, la situation aurait été critique avec l'impératif de remboursement d'aides publiques : « *S'il n'y avait pas eu terre de liens, on aurait dû arrêter la ferme. Et on aurait été mal parce qu'on a eu des aides. Et dans les cinq ans, tu dois les rembourser normalement. Donc ça a permis le projet. Ils nous ont sauvés.* » Les autres moyens d'installation et de levées de fonds, notamment en faisant appel à des investisseurs privés, sont vus comme « *moins rassurants* ». Deux fermières et fermiers déclarent ainsi qu'ils auraient continué

[100] Agreste Hauts-de-France, (2022). PORTRAIT DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN HAUTS-DE-FRANCE.

leur recherche pour s'installer en fermage dans un endroit au foncier moins coûteux ou dans des dimensions plus modestes. Dans le cas d'une installation, l'action de Terre de Liens paraît déterminante dans la viabilité du projet agricole.

**Concernant les acquisitions de sécurisation, l'impact de Terre de Liens est hétérogène en allant du sauvetage du projet à la simple fluidification administrative.**

L'hétérogénéité de ce groupe et sa faible taille ne nous permettent pas de tirer des traits généraux de cette trajectoire. Nous choisissons donc de les présenter linéairement.

- Avec une sécurisation majeure Terre de Liens est venue pallier un imprévu personnel. La foncière a racheté la part de l'associé sur le départ, ce qui fait que Terre de Liens possède l'ensemble de la surface cultivable et l'agriculteur seulement le bâti. L'intervention de Terre de Liens est décrite comme une « *bouée de* sauvetage » qui permet d'éviter l'arrêt de l'activité agricole.
- Une transmission dans le cadre familial où Terre de Liens rachète un tiers de la surface appartenant à un GFA pour permettre la transmission de la ferme. Terre de Liens a ainsi permis de garantir la continuité de l'unité foncière familiale. Sans Terre de Liens, il aurait sûrement fallu vendre une partie des terres qui seraient parties à l'agrandissement de voisins.
- Dans un dernier cas, Terre de Liens est intervenue dans une sécurisation mineure en rachetant toutes les parts d'un GFA qui était déjà cultivé par la même agricultrice. Cela représente 1/5 de la SAU de cette exploitation. L'acquisition de Terre de Liens a permis de garder une forme de propriété collective sur des terres, sans les difficultés administratives inhérentes à un GFA ayant une quarantaine de preneurs de parts. Terre de Liens a une incidence avant tout opérationnelle sur la vie de la ferme. Sans cette acquisition, les parts du GFA auraient été progressivement rachetées. « *C'était aussi un souhait des investisseurs du GFA, il y avait cette volonté un peu politique de que la terre soit collective et appartenue collectivement*. »

Terre de Liens, lorsque les acquisitions ont lieu dans une sécurisation foncière, prend un rôle aussi variable que les situations elles-mêmes. Son action peut être autant salvatrice qu'une opportunité foncière en accord avec un projet politique.

**Lorsque Terre de Liens participe à un agrandissement, son impact est souvent limité et substituable**

Les agrandissements réalisés par Terre de Liens sont de deux ordres : ceux où la parcelle de Terre de Liens est utilisée dans le cadre de la production principale et ceux où la parcelle sert à une production secondaire dans le système de production de la ferme. Le rapport à Terre de Liens pour ces fermières et fermiers est généralement plus distant. Trois des quatre fermes de ce groupe ont moins de la moitié de leur SAU détenue par Terre de Liens, c'est la variable qui semble le plus les influencer. On retrouve donc ce rapport plus opérationnel à l'acquisition par Terre de Liens, qui était un moyen parmi d'autres ou qui était une opportunité bien tombée. Néanmoins on retrouve toujours la même reconnaissance de l'action de Terre de Liens pour les fermes dont il est plus largement propriétaire.

> « *Par rapport à une ferme qui s'installe à 100 % dans Terre de Liens, ils sont peut-être plus impliqués que nous. Après, quand on a commencé à voir avec Terre de Liens si c'était possible, on a rencontré un peu les autres fermes Terre de Liens. On se connaissait un petit peu. Mais c'est vrai qu'ils n'ont pas la même implication.* »

Souvent le rapport à la propriété est plus traditionnel et patrimonial, le modèle de propriété porté par Terre de Liens est salué et accepté pour une parcelle particulière mais certains fermiers sont attachés au fait d'avoir leur bâtis et le centre de leurs terres en propre.

> « *Après, je pense si vraiment on a la possibilité d'acheter par nous-mêmes, je préférerais l'acheter moi-même. Mais après, au lieu de louer directement à quelqu'un, je préfère limite passer par eux.* »

Parmi ces cas on retrouve par deux fois la configuration ou la parcelle acquise par Terre de Liens sert à faire du foin ou de la prairie, soit pour pailler ses plants maraîchers soit pour nourrir les animaux dans le cadre de traction animale. Terre de Liens permet ainsi une forme d'intégration verticale, et permet une meilleure maîtrise de l'approvisionnement en foin ou en paille.

Les acquisitions de Terre de Liens s'insèrent dans des trajectoires de fermiers différentes qui vont de l'installation à l'agrandissement. L'impact de Terre de Liens se place ainsi sur un gradient allant de la possibilité même du projet à la fluidification du système de production. Ainsi, l'impact perçu pour ceux qui se sont installés et plus largement pour qui sans Terre de Liens le projet agricole n'aurait pas été possible est très fort, plus que pour certains dont l'acquisition vient en complément. Néanmoins dans tous les cas, l'impact global perçu de l'activité de Terre de Liens, au-delà du cas personnel, est largement salué.

**La stratégie foncière des fermiers Terre de Liens est avant tout structurée par la forte tension foncière du territoire des Hauts-de-France.**

La stratégie foncière a principalement été posée sous le prisme de la volonté d'agrandissement à moyen ou long terme. Deux groupes équilibrés ont émergé : Six n'ayant aucune volonté d'agrandissement et six autres n'étant pas fermé à un agrandissement mais en attente d'une opportunité foncière intéressante.

- Parmi les six n'exprimant pas de volonté d'agrandissement, on retrouve toujours le même argument du « *j'ai déjà assez à faire avec ce que j'ai* ». On retrouve dans ce groupe cinq maraîchers évoluant souvent sur de petites surfaces.
- A l'inverse, ceux se déclarant ouverts à un agrandissement sont contraints principalement par le manque d'opportunité foncière à proximité. La crainte du surmenage et de la santé viennent aussi tempérer ces projets. La principale difficulté reste cependant de savoir saisir une opportunité foncière : avoir l'information, être humainement et économiquement disponible au bon moment.

« *Quand on voulait s'installer, on a cherché un peu partout. Terre de Liens, on savait qu'ils pouvaient nous aider, mais il faut qu'il y ait des terres. Enfin, il faut déjà qu'il y ait des terres avant.* » rappelle un maraîcher. Même lors de l'installation, l'opportunité foncière est souvent préalable à l'action de Terre de Liens. Concernant la modalité de cet agrandissement les réponses sont assez variables. Il s'agira de faire au mieux selon le contexte. Ainsi des projets de montages fonciers et d'échanges de terres avec des voisins, avec les collectivités locales peuvent se penser plusieurs années à l'avance. Concernant la relation au voisinage, on recense deux cas de conflits plus ou moins ouverts pour des questions foncières, d'enclavement notamment. Le fait de recourir à Terre de Liens pour ces agrandissements est envisagé comme une possibilité mais pas comme un automatisme, le fermage classique est aussi envisagé.

Parmi les difficultés identifiées reviennent la forte tension sur le marché foncier avec une forte demande pour peu d'offre et des prix très élevés, rarement sous les 10 000€ l'hectare dans la région.

La pression exercée par des Belges venant faire de la pomme de terre est souvent revenue dans les entretiens.

#### Sans Terre de Liens, des terres agricoles qui seraient majoritairement parties à l'agrandissement

S'intéressant à la trajectoire des terres elles-mêmes il s'agissait de saisir l'impact d'une acquisition Terre de Liens sur la vie des terres. Pour approcher cela nous avons choisi de poser la question prospective du futur probable de ces terres sans l'action de Terre de Liens : « Sans Terre de Liens, que serait-il probablement advenu de ces terres ? Il s'agit donc d'une donnée purement déclarative et prospective.

- La moitié de l'échantillon déclare que sans Terre de Liens les terres seraient sûrement parties à l'agrandissement ou pour des projets intensifs. En effet, il est revenu que sans cela les terres seraient allées au plus offrant. Dans un cas, le plus probable était une ferme porcine intensive tenue par des hollandais, dans un autre on parle d'agrandissement d'agriculteurs déjà en place et insérés dans des pratiques spéculatives :

  « *En se tournant vers Terre de Liens c'était une manière aussi de garder une continuité dans ce qu'on faisait depuis le travail que faisait mon père sur la ferme sur une approche de conservation des sols et puis moi ce que j'avais entrepris de faire sur le bio et de garder cette uniformité sinon ça aurait été vendu à des gars enfin on serait rentré dans le marché de spéculation et les gars qui achètent ça c'est des gars qui ont des superstructures de plusieurs centaines d'hectares.* »

Il est notamment revenu que la présence de Terre de Liens aidait à faire gagner en légitimité dans les procédures de sélection auprès de la SAFER des projets de moindre échelle et insérés dans une agriculture paysanne. Une agricultrice nous a notamment fait part que sur leur dossier, 29 candidats étaient présents et que son projet était le seul qui souhaitait convertir les terres en agriculture biologique.

- Quatre personnes déclarent qu'elles auraient acquis ou loué ces terres avec d'autres moyens que Terre de Liens. Il s'agit logiquement de compléments, d'agrandissements de relative petite échelle et jamais d'installations.
- Deux fermiers font état de la probable désagricolisation de terres sans l'action de Terre de Liens. Il s'agit de deux cas différents. Dans le premier l'enfrichement était le plus probable. Dans le second, le risque était celui de l'artificialisation. En effet la parcelle était en discussion dans le PLU à venir, Terre de Liens l'a en cela sanctuarisé.

Au travers de ces différents cas, il apparaît que Terre de Liens permet de protéger des terres agricoles des différentes dynamiques qui les menacent.

La part dont Terre de Liens apparaît pleinement constitutive du rapport qu'entretiennent les fermières et fermiers avec Terre de Liens. Plus cette part est grande, plus les fermiers sont proches du mouvement et plus l'impact de Terre de Liens est fort dans le sens où il a permis le démarrage de l'activité. A l'inverse, le fait d'avoir peu de terres possédées par Terre de Liens préfigure plutôt un lien plus opérationnel que citoyen avec le mouvement.

### 4.1.5. Dimension économique

**Le nécessaire deuil de l'ambition du calcul de l'effet économique propre de Terre de Liens**

La question de la santé économique des exploitations agricoles est, comme nous l'avons vu plus haut, complexe et difficile à quantifier. En effet, la recherche d'indicateurs fertiles pour l'analyse et facilement accessibles se heurte à la réalité matérielle de la comptabilité agricole.

Au cours des entretiens préparatoires et des discussions menant à la construction de notre étude une demande organisationnelle forte pour avoir des données quantitatives sur la santé économique des fermes Terre de Liens s'est exprimée. Ce type de données aurait deux intérêts. Se renseigner sur le bon fonctionnement des fermes Terre de Liens et savoir si elles sont bien viables et enviables. Pouvoir communiquer des chiffres simples pour prouver la désirabilité du modèle Terre de Liens. Cette envie assez unanime de données économiques quantitatives sur les fermes Terre de Liens est aussi souvent tempérée : l'échantillon des fermes Terre de Liens n'est pas assez homogène et ne se prête que peu à la comparaison. L'aspect « multifactoriel» d'une telle donnée a d'ailleurs été abordé au cours d'un comité de pilotage.

La construction de ces chiffres s'avère néanmoins trop difficile au vu de l'hétérogénéité de la donnée disponible. Les principaux obstacles sont la difficulté de la collecte et la différence de qualité des données disponibles. En effet, la qualité de la comptabilité tenue par les fermes est trop variable et non comparable. La comptabilité de micro-ferme paysanne, en micro-BA n'ayant donc pas d'obligation légale à la tenue d'une comptabilité et celle de fermes ayant une comptabilité détaillée ne sont pas comparables. Entre la comptabilité tenue au stylo sur une feuille volante et celle rendue par un centre de gestion professionnel, on ne discute pas du même objet. Au-delà de l'hétérogénéité des données, nous faisons face aussi au fait d'avoir un échantillon trop court. Les situations y sont trop variables. Pour parler à grandeurs égales, il s'agirait par exemple de trier les exploitations selon leurs orientations technico-économiques et leur ancienneté. Sur 12 cas, cela mène mécaniquement à des groupes uniques ; la comparaison devient alors illusoire. De plus, la question du revenu agricole, à niveau de données homogène, est déjà trop complexe pour les moyens alloués à cette étude. Le présent paragraphe a notamment pour but de freiner les potentielles futures ambitions que Terre de Liens pourrait se donner en termes d'évaluation économique de ses fermes. Nous y reviendrons plus tard, mais nous soutenons que les prochaines étapes de cette étude devraient se détourner d'une collecte quantitative de données économiques.

Pour incarner ces difficultés de collecte, voici l'itinéraire de l'étude et son abandon progressif en la matière.
Nous avions opté pour demander différents objets comptables aux agriculteurs. Le chiffre d'affaires, en tant que donnée primaire et repère cognitif incontournable et le revenu disponible qui se construit en soustrayant les annuités et les prélèvements privés à l'excédent brut d'exploitation. Ce dernier indicateur ayant pour avantage de montrer « ce qui reste ». Néanmoins, nous nous sommes rapidement aperçus qu'il ne s'agissait pas d'un artefact comptable de base et que la plupart des fermiers que nous interrogions n'en disposaient pas (même certains qui externalisent leur comptabilité auprès d'experts). Le revenu disponible a dû ainsi être abandonné par absence de données. Le chiffre d'affaires lui s'est avéré trop variable d'un cas à l'autre. La catégorisation d'un échantillon de 12 cas n'aurait eu que peu d'intérêt. La comparaison dans l'état entre une ferme en reprise d'activité qui ambitionne 4000 euros de chiffre d'affaire en première année, une ferme ayant atteint un rythme de croisière pour laquelle 280 000 euros est une année normale et une dernière ou les mêmes 280 000 euros rentrent dans une trajectoire de développement n'a pas de réel intérêt. De la même manière, nous souhaitions aborder la question du salaire versé à soi-même, des prélèvements privés, mais ceux-là n'ont pas beaucoup de sens sortis de leur contexte. Le chiffre est trop peu représentatif puisqu'il omet tous les arrangements personnels, qui se passent sous la comptabilité. Le véhicule personnel pouvant par exemple dépendre sur le papier de l'entreprise agricole mais être utilisé à des fins personnels. Mais surtout, les contextes

singuliers rendent inopérantes toutes comparaisons. En effet, des fermiers ne se versant aucuns euros pour eux-mêmes mais qui bénéficient d'une indemnisation chômage ou dont l'associé.e ou la/le compagne.on travaille à l'extérieur peuvent avoir le même niveau de vie *in fine* qu'une personne se versant 1200 euros par mois en prélèvements privés.

Cette difficulté à saisir ces enjeux économiques depuis la position de Terre de Liens est aussi identifiée par certains fermières et fermiers interrogés qui vont pour certains qualifier de « *vain* » cette ambition.

Des travaux menés en parallèle par Anna Haddane au sein de l'AT Bretagne semblent infléchir cette incapacité pour Terre de Liens de s'aventurer sur ce terrain économique. En ayant un but différent de celui de l'évaluation de l'impact social mais plutôt d'une procédure de suivi des fermes, elle parvient à approcher la santé économique des fermes. Néanmoins cette étude nécessite des entretiens plus lourds : trois heures contre une heure et demi pour la présente étude. Ces travaux n'ont pas pu être consultés de manière extensive puisqu'ils sont menés en même tant que ce stage.

Pour ces différentes raisons, nous allons surtout nous concentrer sur des indicateurs plus qualitatifs en interrogeant le sentiment de sécurité économique, les facteurs de stress ou encore les conditions de travail.

**Un sentiment de sécurité économique soumis à la variabilité du métier d'agriculteur.**

Le but était ici d'interroger la projection à court et moyen terme en terme économique des fermiers Terre de Liens. Le sentiment de sécurité économique vise à interroger la capacité des fermes à pouvoir se maintenir et se développer dans le temps du point de vue des fermiers. Il s'agit d'un indicateur purement qualitatif, les réponses dépendant fortement des représentations qui se cachent derrière « économique » pour les personnes interrogées. Le registre des réponses pouvait ainsi varier de registre entre la dimension financière, de la rentabilité de l'activité et de la dimension économique plus centrée sur les revenus notamment. Mais au-delà de ces variations, on retrouve ici deux groupes assez homogènes entre les fermes en phase de développement et celles ayant atteint une forme de rythme de croisière.

-On dénombre cinq fermes en phase de développement au sein de notre échantillon. Les installations ont eu lieu entre 2023 pour la plus récente et 2018 pour une ferme qui atteint bientôt un palier de développement. Elles se caractérisent par de forts investissements à réaliser. La trésorerie est majoritairement fléchée vers des investissements productifs. C'est parmi ceux-là que l'on trouve ceux qui ne se versent pas encore de prélèvements privés pour investir l'ensemble des revenus dans le développement de la ferme. Ces fermes sont en période d'expansion, le chiffre d'affaires augmente d'année en année. Le calibrage de la trésorerie, des techniques de production et de commercialisation sont les leviers de cette augmentation. Pour la moitié de ce groupe, le revenu agricole n'est pas l'unique source de revenu. On retrouve soit des aides et indemnisations soit un revenu extérieur, notamment celui de la compagne ou de l'associé ou d'un second emploi salarié.
Le sentiment d'inquiétude à moyen terme est assez peu présent. On est globalement confiant dans le fait que le résultat des investissements et /ou le positionnement de marché vont donner leurs fruits plus tard. Cependant on sait pertinemment que l'on ne va pas devenir riche grâce au métier d'agriculteur.

-Pour ceux ayant atteint un certain rythme de croisière, les situations sont plus hétérogènes. On parle de fermières et fermiers installés entre 1992 et 2018. Cependant ce qui semble revenir dans la bouche de chacune des personnes interrogées est le registre de la « *mauvaise* année », pas absent de celle des néo-installé.es elle se fait moins prégnante. La difficulté principale du métier d'agriculteur semble

celle de la part d'« *aléatoire* », de « *manque de visibilité* ». La précarité inhérente au métier d'agriculteur en bio est tout à fait consciente.
« *Elle* [la ferme] *n'en dégage pas* [des revenus]. *On paie nos factures, on paye nos locations, on rembourse nos prêts, on se nourrit, on se cultive, on habite ici en attendant une maison. Ça nous offre tout ça.* »
Malgré ces années difficiles, il existe au global une certaine confiance dans l'avenir puisque l'outil de production est opérationnel et les débouchés plus ou moins stables.

Au bilan, pour des raisons différentes les fermières et fermiers interrogés semblent plutôt confiant.es sur la suite. Sans sauter au plafond pour autant, il ne semble pas y avoir de pessimisme profond sur la pérennité de l'activité. Il s'agit néanmoins de nuancer ce résultat : il est probable que les fermières et fermiers les plus en difficultés n'ait pris le temps de répondre à l'enquête. Une fermière nous a par exemple confié que si l'étude avait eu lieu l'année dernière, une année particulièrement difficile où la question de l'arrêt de l'activité s'est posé, elle n'aurait pas forcément accepté l'entretien ou qu'elle nous « *aurait laissé les clefs*. ».

**Les facteurs de stress propres au métier agricole s'organisent autour du triptyque instabilité climatique, variabilité de la clientèle et santé**

Concernant les facteurs de stress nous n'identifions pas de facteur de stress. Il s'agit avant tout d'une description de la pratique du métier d'agricultrice et d'agriculteur.
La première chose qui revient est l'instabilité météorologique. Ces aléas sont souvent reliés au changement climatique par le fait de la succession « d'années étranges ». Un agriculteur nous présentant par exemple qu' « *on a pas connu d'années normales. Sur le verger, en 6 ans j'ai fait 4 dossiers de calamités agricoles*. ». Ces difficultés climatiques se matérialisent aussi par la peur d'une tempête ou de grêles qui pourraient ou ont déjà endommagé des serres par exemple. Ce stress et ces nouvelles difficultés ne sont pas propres aux agriculteurs paysans : mêmes « *les gros* » y sont confrontés.
L'instabilité de la clientèle représente en soi un facteur de stress. La fidélisation d'une clientèle représente une partie du travail en elle-même. La gestion et l'entretien des débouchés sont centraux. Pour celles et ceux ayant connu les années Covid, il existe par exemple un certain ressentiment à l'égard de l'afflux important mais temporaire de clients pendant la période, disparus depuis. La vente directe et la tenue de marché, modes de commercialisation majoritaires de l'échantillon, la position géographique et notamment l'influence de pôles urbains est déterminante pour s'adresser à des clients plus aisés.
«*On fait quand même un produit, c'est bien, c'est bio. Pour certains, même pour beaucoup, c'est toujours un produit de luxe. Alors, on compte sur ceux qui vivent en ville, qui ont un peu plus d'argent, qui ne regardent pas trop, même si c'est parfois plus cher. Parce que là, du coup, la clientèle, oui clairement, c'est des gens un peu plus aisés. Même si le pire de tout, c'est que quand je vais au magasin, ils sont plus chers que moi, même au Leclerc.* »
Au-delà de la dépendance auprès d'une clientèle plus aisée, « *c'est une réalité du maraîchage, de la vente directe en général, on est hyper dépendant des habitudes alimentaires des gens et de leur budget* ». Ainsi les fermières et fermiers font face à une forte instabilité qui dépend fortement de la conjoncture du moment :
« *Il y a des trucs comme les élections*[101]*, là maintenant. On va vendre moins pendant deux, trois semaines. Le temps qu'ils avalent la pilule, c'est toujours comme ça. On va parler à la télé d'une augmentation de l'électricité, du retour du Covid ou je sais pas quoi. Mais pendant trois semaines, il y*

[101] Entretien réalisé la semaine du premier tour des élections législatives anticipées de 2024.

*en a qui vont, au lieu d'en prendre trois, ils n'en prennent qu'un. En fait, les gens, ils sont à fond dans l'actualité.* »

Le facteur humain est aussi une préoccupation qui revient elle aussi, nous lui dédions le paragraphe suivant pour le lié avec la question du bien-être au travail.

### « *On est pas riche, mais on est quand même les rois du monde* » entre amour du beau métier et « *métier de cons* »

Concernant le bien-être au travail, il existe une réelle ambivalence entre reconnaissance de la beauté du métier et la difficulté inhérente à sa pratique.
« *On est pas riche, mais on est quand même les rois du monde. On fait ce qu'on veut. Il n'y a personne qui nous dit ce qu'il faut faire.* »
Ainsi l'aspect du travail en extérieur en relative autonomie et solitude parfois est salué par la plupart des fermières et fermiers. Mais la quantité de travail que le métier implique est regrettée. Les amplitudes horaires sont très fortes. En été, pendant les périodes les plus intensives, on parle de journée qui commence à 5 heures du matin pour finir à 19 heures, avec des semaines qui vont rarement sous les 50 heures mais qui peuvent flirter avec 80. « *Un métier c'est une vie* » a-t-on pu nous déclarer. En effet, au-delà de l'amplitude horaire forte, des sauts de repas, l'emprise sur l'esprit du métier est forte. La charge mentale de l'agriculteur tient sa particularité dans son instabilité. On ne fait que « *courir partout* » mais on doit penser et s'adapter à tous en permanence. Cela mène même à des différends familiaux. Un agriculteur nous soulignant que parfois sa compagne ne comprenait pas pourquoi il ne pouvait pas rester avec les enfants un dimanche matin.

Pour cela il semble que le cadre collectif aide à se poser des bornes. Dans le cas d'une ferme comprenant trois associés, le cadre collectif permet à ces derniers de se « *forcer* » à prendre un week-end sur trois et à se garantir 5 semaines de vacances par an.

Ainsi, les conditions de travail sont avant tout marquées par une très forte quantité de travail et par son emprise potentielle. Pourtant le métier en lui-même est souvent considéré comme une chance.

### Une viabilité économique qui repose dans la moitié des cas sur un revenu complémentaire salarié

Dans six fermes on observe que le fermier ou la fermière a un autre métier ou que son ou sa compagnon.ne est salarié.e à l'extérieur. Cela permet de baisser les prélèvements privés et de se concentrer sur le développement de la ferme pour les nouveaux installés mais parfois cela est aussi nécessaire même en plein rythme de croisière où la ferme n'est pas autonome en termes de revenu. Le travail salarié permet une rémunération plus stable.

### Relativement peu de stratégies explicites à long terme

Que ce soit en prévision de la retraite ou pour la transmission de la ferme on note qu'il n'y a globalement pas de stratégies précises. Pour une certaine partie de l'échantillon l'installation date de moins et cinq et une partie de l'échantillon a moins de 50ans, ces questions ne sont donc pas dans l'actualité de ces fermières et fermiers.
Concernant les stratégies de transmission de la ferme, elle est relativement peu planifiée, même pour les fermières et fermiers les plus proches de la retraite. Il existe cependant une constance : celle de la continuité du projet. Un accent est mis sur le fait que le successeur devra rester dans une dynamique

d'agriculture biologique et régénérative. Il ne faut pas que tout le travail présent soit annulé et que le terrain soit « *retourné* ». Le cadre de Terre de Liens est valorisé pour cela : « Au moins, là on sera sûr que les terres elles seront protégées. »
Dans notre échantillon, trois personnes évoquent la possibilité et l'intérêt pour une transmission familiale. Aucun de ces cas ne se pose dans l'immédiat et deux d'entre ces fermes ne sont possédées que de manière minoritaire par Terre de Liens.
De plus, le cadre d'installation propre à Terre de Liens semble justement libérer de ces enjeux de transmission.
« *Ce n'est pas un souci parce que c'est une ferme qui va rester une ferme paysanne avec Terre de Liens et que je pense que chacun écrit un petit peu son histoire dans la ferme. Et que tu n'es pas obligé de reprendre la production de la personne qui était avant. Et ça, je pense que c'est important. Parce qu'en fait, dans l'agriculture, il y a les problématiques de transmission. Et transmission, ça veut dire reprendre le boulot de l'autre. Mais le boulot de l'autre, tu n'en as peut-être pas envie.* »
La modalité même de la propriété Terre de Liens semble par-là pouvoir faciliter les trajectoires de fermiers de passage en offrant une certaine flexibilité à la sortie comme à l'entrée.

**La tentative d'approche de la ressource économique libérée par Terre de Liens.**

L'hypothèse que nous avancions était la suivante : Terre de Liens en acquérant à la place des fermiers le foncier, voir le bâti de leur ferme leur permet de libérer des ressources économiques. Ces dernières peuvent soit servir à alléger les charges courantes en évitant un prêt, à réaliser d'autres dépenses ou bien à éviter un prêt sur le foncier permettant de faire un autre prêt pour des investissements productifs ou par exemple pour une résidence principale.
Cette ressource libérée n'est quantifiable que dans de rares cas. Dans leur majorité, cela s'inscrit dans un système complexe avec des dynamiques de rétroaction où un effet propre de Terre de Liens sur le plan économique est difficilement identifiable. Le seul fermier qui a été en mesure d'estimer de tête cette ressource libérée avait fait appel à Terre de Liens pour un agrandissement pour faire de la prairie pour pailler ses plants de maraîchage. Cette acquisition de Terre de Liens va lui permettre d'économiser environ 1000€ d'achat de foin par an, en échange d'un fermage de 270€ (qui pourront être remboursés en partie par la PAC, a cela il faut rajouter les frais de déplacement. Ainsi, sur un chiffre d'affaire oscillant en 30 000 et 40 000€, il s'agit d'un effet économique direct assez limité.

Hormis ce cas quantifiable, nous obtenons trois réponses assez équilibrées.
-Celles et ceux pour qui on ne peut pas parler de ressource libérée : cette ressource n'existait pas. Ce sont les mêmes qui déclarent que sans Terres de Liens le projet n'aurait pas pu voir le jour. Terre de Liens permet de créer une ressource pour le foncier. Ici la ressource libérée, s'il fallait la quantifier, serait alors le prix d'acquisition des terres par Terre de Liens.
-Pour une partie de l'échantillon, Terre de Liens aurait permis de libérer des ressources pour abaisser les charges en évitant un prêt fluidifiant ainsi le fonctionnement de la ferme. Dans certains cas, cela est irrigué par un refus de l'endettement auprès des banques. Le fait d'éviter un prêt sur le foncier permet à certains de garantir un investissement constant sur la ferme, de développer l'activité. Dans un cas, cela a directement permis de s'endetter pour un projet de serres. Cependant cette partie libérée est assez peu considérée en tant que telle : « *Le peu qui a été libéré, on se le prend en revenu.* » Avant que la question soit posé ce type de formulation n'est jamais revenu contrairement au registre de la sécurisation de « *libération de l'esprit* » sur la question du foncier.

-Finalement une partie des fermières et fermiers ont présenté un rejet ou une forme d'incompréhension auprès de cette hypothèse. Cela peut s'expliquer en premier lieu par une administration relativement difficile de la question. Le raisonnement doit être extensivement présenté, et cela importe notamment à

l'enquêteur d'imposer certaines catégories. Il existe un effet un biais normatif fort. Certaines réponses commencent d'abord par admettre la possibilité de ressource libérée puis reviennent dessus en admettant par exemple qu'ils n'auraient pas pu obtenir de prêt sur leur projet. Dans un cas nous avons fait face à un rejet explicite de l'hypothèse des ressources libérées.
« *Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ça parce qu'il y a des propriétaires privés qui permettent de ne pas investir dans le foncier et heureusement enfin oui donc clairement moi si j'avais dû investir dans le foncier dès le départ je ne l'aurais pas pu faire donc heureusement j'ai eu des propriétaires privés qui m'ont bien voulu faire un bail. Donc je suis pas d'accord avec cette cet aspect-là parce que aujourd'hui je pense qu'il y a très peu de personnes qui sont capables d'investir en foncier pour s'installer en propre enfin je me trompe peut-être mais parmi tous ceux que je côtoie un peu que ce soit en maraîchage ou en bio tout le monde démarre avec zéro.* »
Le rejet de l'hypothèse pointe le fait que, telle qu'elle est formulée, notre hypothèse exclut la possibilité du fermage. Cela est trop important surtout dans une région comme les Hauts-de-France où le fermage est historiquement élevé. Il s'agirait d'avoir une comparaison plus au Sud, donc avec un taux de faire valoir indirect plus bas, pour tester cela.

Finalement ce passage sur les ressources libérées met bien en exergue la difficulté pour Terre de Liens à saisir les aspects économiques de ses fermes. Le regard des fermiers, pour qualifier l'action et le potentiel de Terre de Liens, ne se porte pas sur ces questions-là. C'est toujours l'enjeux de la recherche, de l'accès au foncier qui revient. Le verbatim suivant apparaît à ce titre comme un synthèse de ce passage :
« *Ça en libère. Il faudrait faire le calcul, mais entre l'achat des terrains et le fermage, il y a peut-être une petite différence, mais sinon, sur le fond, il y a quand même le fermage à payer tous les ans.* […] *Il doit y avoir une petite différence quand même, mais c'est pas très loin. Le vrai coup de pouce, c'est quand on se dit qu'on a un investisseur et on sait qu'ils sont derrière, ça a plus de poids quand on cherche le terrain. C'est surtout ça, c'est facilitateur sur le fait d'accéder au terrain.* »

Ainsi cette première enquête permet de mieux circonscrire les impacts sociaux de Terre de Liens. Le critère le plus déterminant apparaît être la part détenu par Terre de Liens sur la surface totale. Nous pouvons désormais revenir sur les hypothèses qui sont à l'origine de notre enquête.
.-1 & 2 La propriété Terre de Liens permet dans la plupart de cas de créer des ressources pour le foncier et rend possible l'installation. Dans les autres cas, les ressources libérées sont difficilement identifiables.
-3 Le rôle de Terre de Liens dans le réseau d'appui paysan reste assez circonscrit aux enjeux fonciers. Le réseau forme un écosystème complémentaire. Il existe une forte demande d'accompagnement technique.
-4 La mobilisation bénévole est inégalement répartie entre les fermes. Les bénévoles, même lorsqu'ils sont présents, n'apportent pas vraiment d'accompagnement spécifique. Lorsque les liens sont forts s'agit avant tout de liens amicaux et de clientèle. Néanmoins, l'engagement citoyen des fermiers dépasse les cadres de Terre de Liens.
-5 Terre de Liens participent à son échelle à limiter l'accaparement des terres agricoles. Dans une majorité de cas les terres serait probablement parties à l'agrandissement si Terre de Liens ne les avait pas acquises.
-6 Sans Terre de Liens une partie des agriculteurs et agricultrices interrogés n'aurait pas pu s'installer. Mais le degré de cet impact dépend des situations. Lorsque Terre de Liens achète une partie de la surface exploitée d'une ferme, il est peu probable que la continuité de l'activité en dépende.

## 4.2. Analyse préliminaire de l'impact social de Terre de Liens sur les fermiers de Normandie

L'enquête par questionnaire a récolté 20 réponses entre le 26/06/2024 et le 29/07/2024. Sur un total de 48 fermes contactées par mail, nous arrivons donc à un taux de réponses de 41,67%. Parmi ces 20 réponses, 12 sont complètes et 8 sont partielles.[102]

Le but initial de cette étude était de pouvoir identifier les différences entre les résultats d'une étude qualitative et une étude quantitative de l'impact social de Terre de Liens. Néanmoins, la contrainte de temps imposée par le calendrier de stage a rendu impossible une analyse poussée des résultats obtenus ici.
Nous nous contenterons donc de relater certains résultats marquants qui semblent caractériser des traits spécifiques à l'échantillon en comparaison avec celui des Hauts-de-France et les aspects que le questionnaire semble mieux mettre en exergue. Une analyse complète nécessiterait de réaliser des lectures croisées pour identifier des profils et des variables explicatives de certains aspects comme nous l'avons fait plus haut pour les Hauts-de-France. Il s'agit d'un travail sur la base de donnée[103], qui aurait nécessité une semaine de travail supplémentaire. Nous laissons donc au successeur du présent poste la responsabilité de cette étude.

### 4.2.1. Présentation de l'échantillon

Notre échantillon se compose d'une légère majorité d'hommes. Le niveau de diplôme le plus courant avec 7 occurrences est bac+2 mais le second niveau le plus courant est bac+5 ou plus avec 4 occurrences.

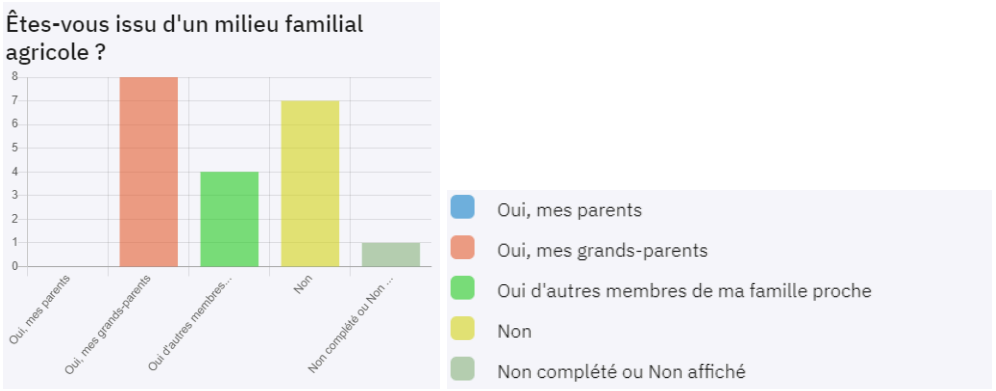


*Source: auteur*

Tout comme l'échantillon des Hauts-de-France on obtient ici une majorité numérique de NIMA au sens strict, à noter qu'il n'y a aucun.es fil.les d'agriculteurs ici. Néanmoins, comme nous l'avons vu dans l'enquête précédente, la seule filiation ne semble pas suffisante à qualifier ou non l'appartenance au milieu agricole. On ne note aucune installation sur dans le cadre familial.

[102] Cet ensemble agrège aussi bien une personne ayant sauté une seule réponse qu'une personne ayant hypothétiquement sauté toute les réponses validant seulement l'envoi du questionnaire.
[103] De la modeste taille de 20 entrées, mais qui implique sur certains types de questions comme les classements de saisir la grammaire d'encodage de Limesurvey.

Concernant les productions présentes dans les fermes ayant répondu au questionnaire, on observe une différence assez tranchante avec l'échantillon nordiste. Le maraîchage n'est mentionné qu'une seule fois en tant que production secondaire. L'élevage bovins est majoritaire devant la grande culture et l'élevage caprin. Les autres productions sont absentes ou présentes à la marge.

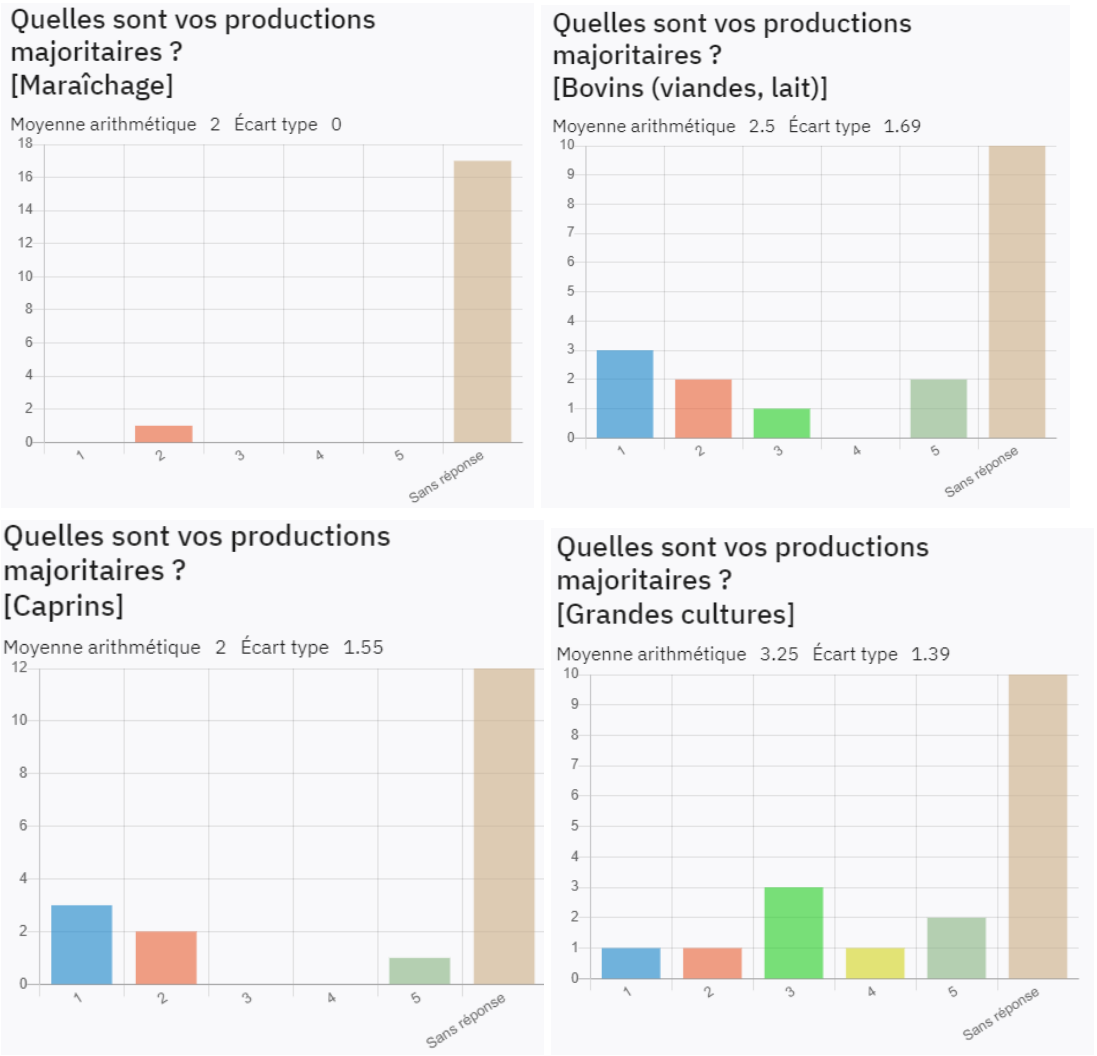


*Source: Auteur*

*Lecture : Il s'agit de classement : répondre « 1 » signifie qu'il s'agit de sa production principale, ne pas répondre signifie que cette production n'est pas présente. Ainsi une seule ferme produit du maraîchage en seconde position dans son système de production. Concernant l'élevage caprin, 3 fermes l'ont comme production principale, 2 comme production secondaire, et 1 comme production subsidiaire, et 12 fermes n'en produisent pas du tout. Penser à l'origine comme une manière d'obtenir des résultats fins, l'encodage de ces questions rends difficile un traitement intéressant.*

Cela s'apparente avant tout à des différences géographiques, mais peut être intéressant à traiter par la suite puisque l'élevage laitier notamment nécessite en moyenne beaucoup plus d'infrastructure que du maraîchage.

Concernant les unités de transformations présentes sur les fermes on retrouve des données assez logiques au vu des orientations techniques présentées plus haut avec 6 fromageries. On retrouve ensuite 4 boulangeries.

### 4.2.2. Des pratiques agrobiologiques développées au sein des répondants

Sans surprise on obtient une grande majorité de réponses « agriculture biologique » à la question « Quelle est la certification de vos pratiques agricoles ? ». On obtient une réponse « Nature et Progrès. »
De la même manière que dans l'autre échantillon, il est confirmé que Terre de Liens n'a en soi aucun impact direct sur les pratiques des agriculteurs.

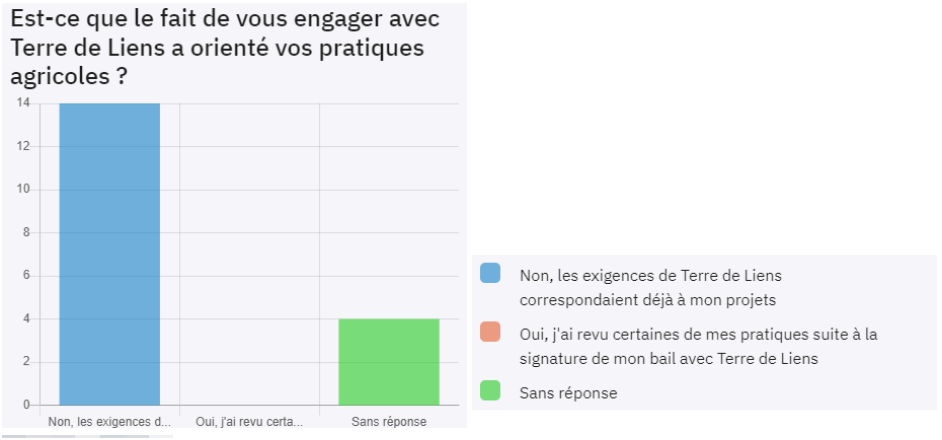


Avec 10 réponses positives, la moitié des fermières et fermiers déclarent avoir réalisé sur leur ferme des aménagements ayant pour but de favoriser la biodiversité. Néanmoins, parmi ces réponses seulement une déclarent avoir fait appel au programme Biodiversité de la Fondation Terre de Liens, cela note une forte différence avec les Hauts-de-France. L'analyse du canal de cette information pourrait être approfondie pour en saisir les enjeux.

### 4.2.3. Une forte inscription dans les réseaux paysans

Dans une recherche de cartographie du réseau auxquels peuvent s'adresser les fermières et fermiers Terre de Liens, le premier résultat se constitue dans la diversité des acteurs contactés.

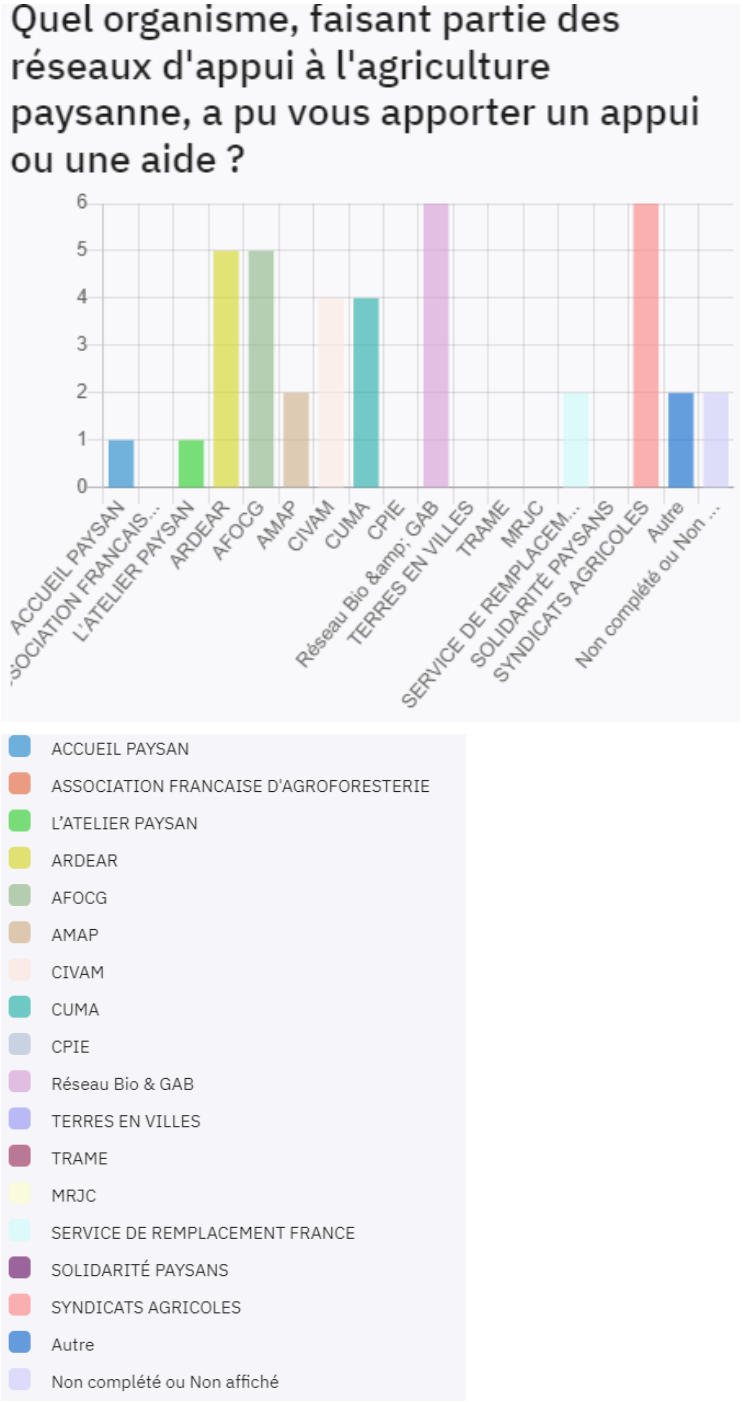


*Source: auteur*

Ainsi, 11 organismes sont concernés. Ceux les plus sollicités sont le Réseau Bio/GAB, les ARDEAR, les AFOCG, les CIVAM, les CUMA. Les syndicats agricoles sont aussi mentionnés comme un des acteurs principaux. Pour une question de légèreté du questionnaire nous n'avons pas mentionné l'ensemble des syndicats, mais il est plutôt probable que cela s'apparente à la Confédération Paysanne.

Il apparaît que ces différents acteurs répondent à une diversité de besoins importantes au vu du relatif équilibre des réponses à la question « Quelles actions et projets ont pu être menés à travers ces collaborations ? » :

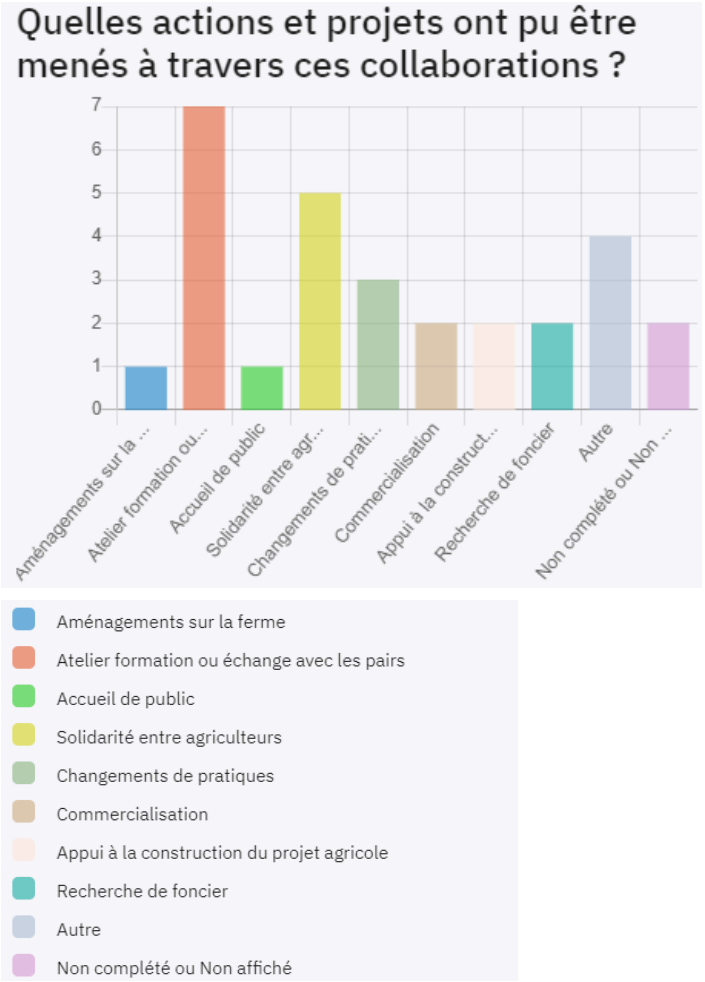


*Source: auteur*

Si la formation, l'échange avec les pairs et la solidarité entre agriculteurs apparaît comme l'apport premier de ce réseau, toutes les autres réponses ont aussi été mentionnées.
A la différence de l'enquête qualitative, le questionnaire permet ici d'avoir une vue plus globale des acteurs. Les oublis étant moins probables qu'à l'oral.
De la même manière le rôle perçu de Terre de Liens dans la construction de ce réseau est qualifié de mineur par 7 personnes, absent par 5 et prépondérant seulement par un seul fermier. Cela nous rapproche du résultat précédemment obtenu : le réseau de l'agricultures alternatives est composé d'acteurs complémentaires avec des aires de légitimité contournée. Terre de Liens serait d'abord perçue dans son expertise foncière.

### 4.2.4. Les questions autour de l'apport des bénévoles mettent en lumière la complémentarité de leur action avec celle des salariés

Un des objectifs de l'étude était de saisir la plus-value de l'action des bénévoles aux yeux des fermières et fermiers Terre de Liens. Pour cela il s'agissait d'abord d'identifier les moments de contacts et d'interface entre bénévoles et fermières et fermiers. Cela implique notamment de réussir à différencier l'action et l'accompagnement des bénévoles par rapport aux salariés. Il faut ici garder à l'esprit que l'AT Normandie dispose d'un fonctionnement relativement salarié-centrée en comparaison avec un AT comme celle d'Auvergne Rhône Alpes par exemple.

Ainsi il apparaît que les salariés sont ceux avec qui le contact est le plus régulier lors de l'accueil et de l'instruction des dossiers mais que cela s'équilibre une fois le bail signé.

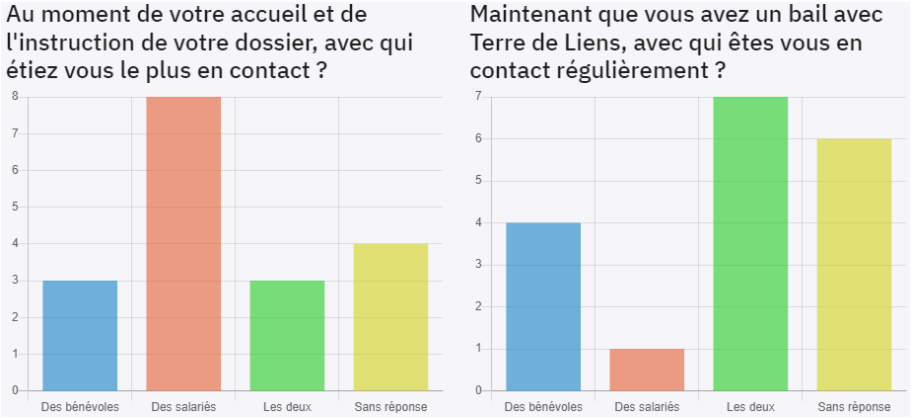


*Source: auteur*

Le groupe local semble être une unité de solidarité efficace puisque quasiment la moitié de l'échantillon (9 occurrences) y fait référence lorsqu'ils sont interrogés sur les moments de contacts avec les bénévoles. L'instruction du dossier apparaît comme le second interface entre fermières et fermiers et bénévoles.

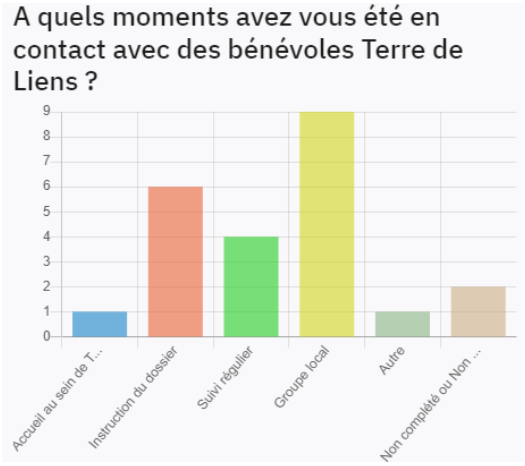


*Source: auteur*

Sans surprise, la réponse à la question des actions des bénévoles jugées les plus bénéfiques, la plus plébiscité est que les bénévoles apportent un soutien moral ou constituent un lien amical. Les deux autres actions qui reviennent en tête sont le fait d'organiser des évènements sur les fermes et d'informer sur les actualités de Terre de Liens. D'autres actions comme le fait de faire partie de la clientèle ou de réaliser de la veille foncière obtiennent aussi quelques réponses positives.

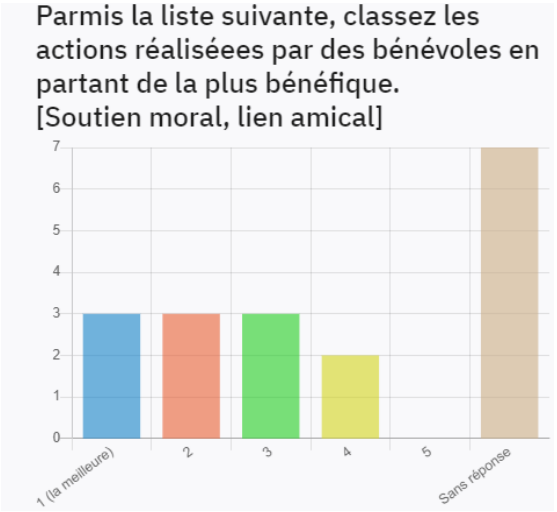


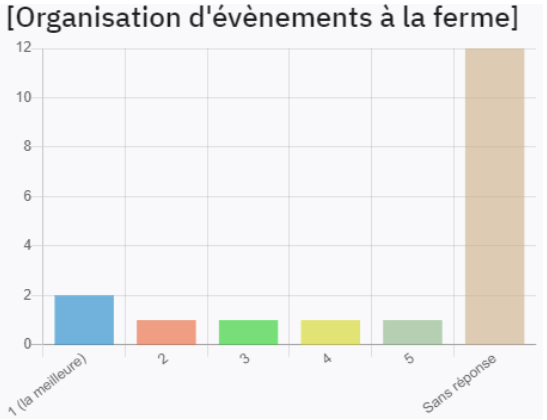


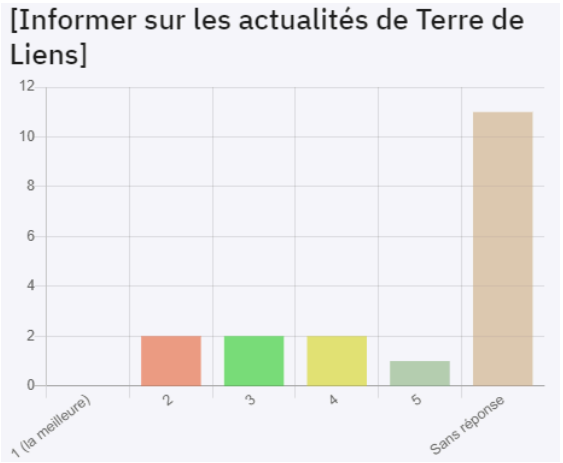


*Source: auteur*

*Lecture: Il s'agit d'un classement. Parmi les répondants 3 estiment que le soutien moral est l'action la plus bénéfique des bénévoles et 3 estiment qu'il s'agit de la seconde action la plus bénéfiques des bénévoles.*

### 4.2.5. L'analyse du modèle foncier nécessite une analyse plus poussée pour faire émerger des catégories opérantes

Dans l'analyse qualitative située dans les Hauts-de-France nous avons construit quatre catégories qui mettaient en exergue des rapports différents. 1) Lorsque Terre de Liens possède l'ensemble de la surface agricole de la ferme et du bâtis ; 2) Lorsque Terre de Liens possède l'ensemble de la surface agricole sans bâtis ; 3) Lorsque Terre de Liens possède plus de la moitié de la surface agricole sans être le seul propriétaire ; 4) Lorsque Terre de Liens est un propriétaire minoritaire de la surface cultivée.
L'application de cette grille nécessite de calculer ces ratios à partir des données sur la surface totale et la surface possédée par Terre de Liens, collectées dans le questionnaire. Mais il est néanmoins possible déjà tirer quelques enseignements à partir de certaines réponses.

D'abord, il apparaît, comme dans les Hauts-de-France, qu'une partie non négligeable des fermières et fermiers est en recherche de nouvelles parcelles. Au vu de la distribution des réponses, dans un questionnaire à choix multiples, il semble qu'une partie des personnes cherchant du foncier sont ouvert à plusieurs modalités d'agrandissement : en fermage classique, en propre mais surtout avec Terre de Liens.

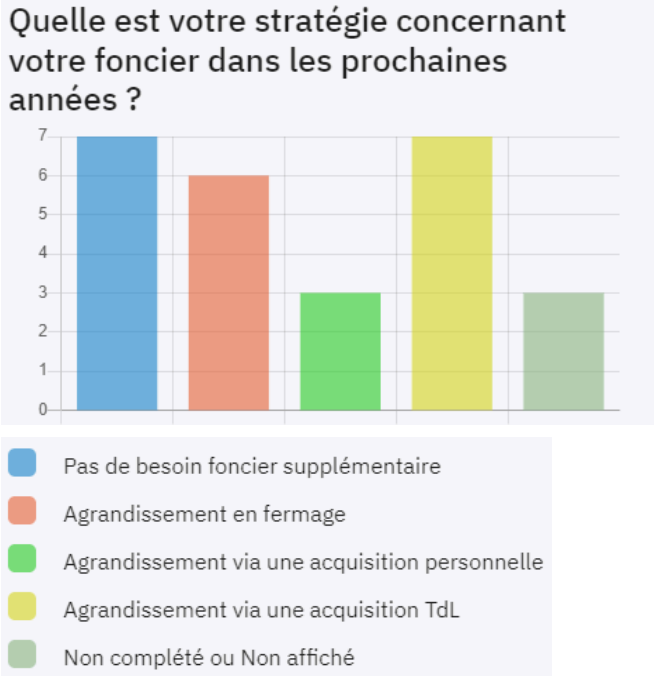


*Source : auteur*

Concernant la trajectoire de la ferme et des terres permis par Terre de Liens les résultats montre que l'acquisition par Terre de Liens permet en premier lieu l'installation des fermier.res avec 8 occurrences. Pour 5 cas il s'agit de la sécurisation d'une terre déjà cultivée et pour 4 elle permet un agrandissement. S'il s'agit de résultats assez similaires à ceux obtenus dans les Hauts-de-France, la trajectoire des terres est quant à elle plus singulière. Pour presque 2/3 des répondants à la question « Savez-vous ce qu'il serait sûrement advenu de ces terres si Terre de Liens ne les avait pas acquises ? », l'acquisition de Terres de Liens a empêché que les terres ne partent à l'agrandissement d'un voisin agriculteur.

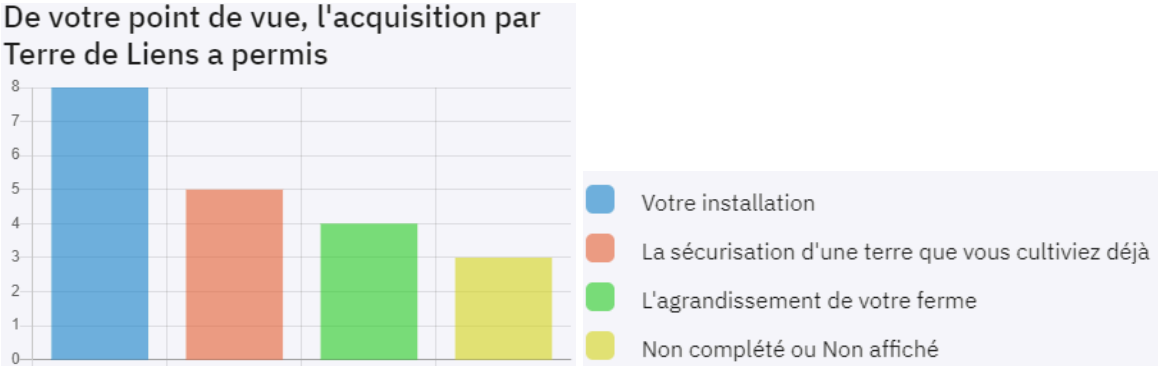


*Source : auteur*

*Source: auteur*

Des éléments qualitatifs ont été demandés à ces sujets et pourront être analysés plus tard.

### 4.2.6. La santé économique des fermiers difficile à appréhender

Concernant le volet économique, nous sommes en mesure de commenter le résultat des données qualitatives de notre questionnaire. Ces derniers sont assez proches de ce que nous avons pu observer dans les Hauts-de-France. Il existe une certaine insatisfaction concernant les revenus dégagés par la ferme pour bien vivre. Néanmoins les fermiers formulent une certaine confiance quant à l'avenir de la santé économique de la ferme.

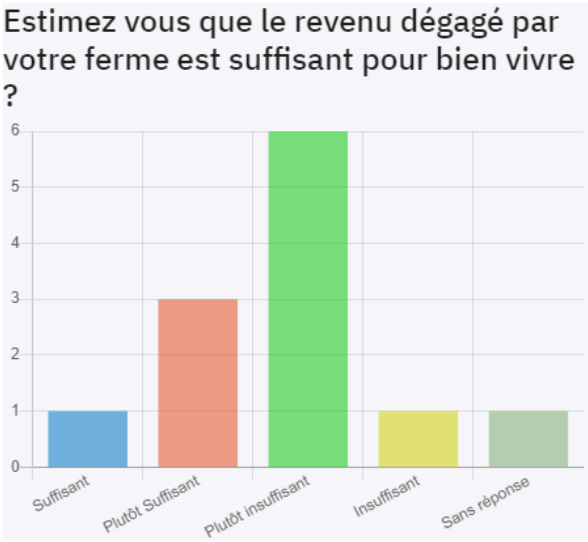


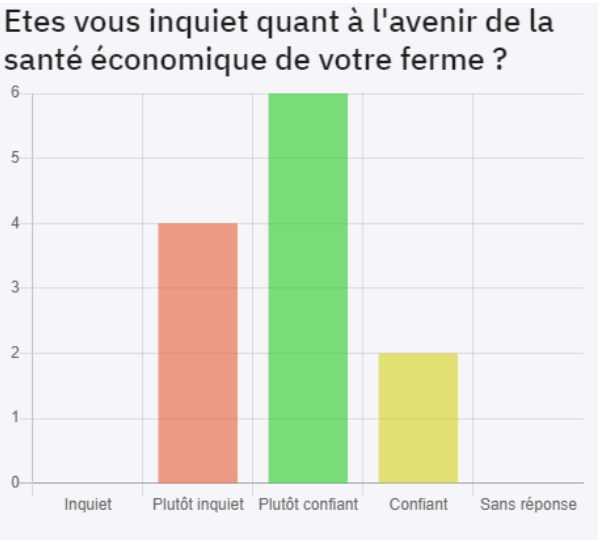


*Source : auteur*

Malgré cette relative confiance, la viabilité économique de la ferme revient malgré tout comme le premier facteur de stress, devant les incidents climatiques.

*Source : auteur*

Sur 12 répondants, 9 affirment réussir à se verser des prélèvements privés. Il s'agira ensuite de calculer la moyenne et la distribution de ces revenus dans l'échantillon.

Le retard sur le paiement des factures avait été identifié comme un indicateur qui préfigurait le risque d'emballement et de difficulté économique sérieuse. Ici, 3 personnes déclarent avoir régulièrement des factures impayés, 2 disent en avoir rarement ; contrairement au 7 personnes restantes qui déclarent ne pas avoir de factures en retard. Il pourrait par exemple s'agir de voir si les personnes ayant des factures impayées sont tout de même en mesure de se verser des prélèvements privés.

### 4.2.7. Des stratégies à long terme relativement peu établie

Concernant une potentielle stratégie de transmission de la retraite, le premier résultat est l'absence de plan à long terme « Je n'y ai pas pensé » collectant pour deux fois 7 réponses.
Le rapport à la transmission pour ceux y ayant pensé est assez semblable à celui des Hauts-de-France. Une partie minoritaire des répondants souhaitent une transmission familiale, mais pour la majorité le plus important paraît être la continuité du projet agrobiologique, notamment avec Terre de Liens.

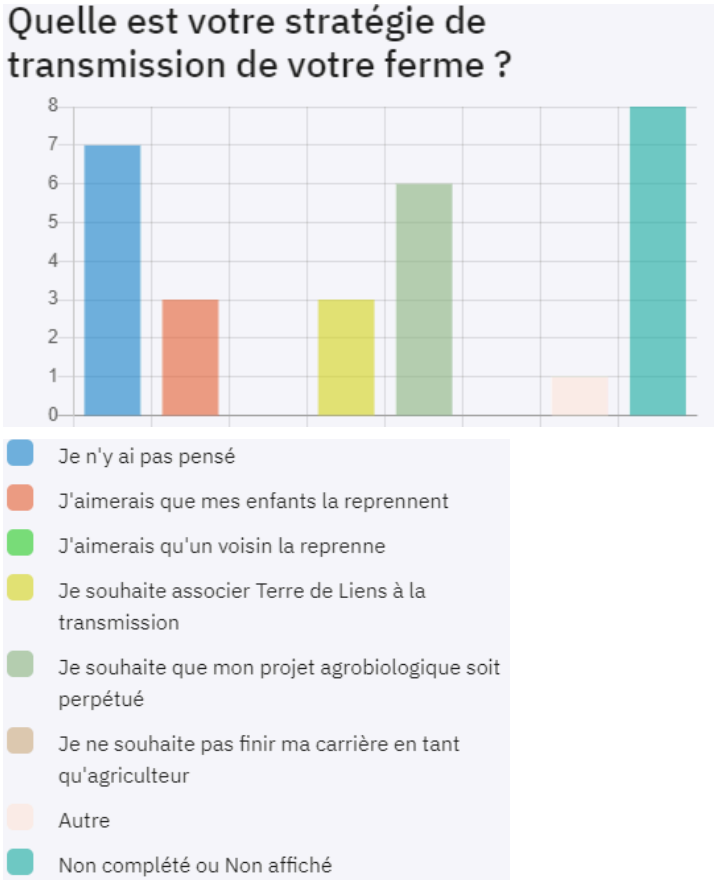


*Source : auteur*

De la même manière, concernant la prévision de la retraite, celle-ci est majoritairement peu planifiée, mais certains fermiers déclarent investir dans leur ferme, puis dans un logement.

#### 4.2.8. Les ressources libérées par Terre de Liens sont surtout dirigées vers des investissements sur la ferme mais le cas le plus fréquent reste la création de cette ressource par Terre de Liens

Cette ressource que Terre de Liens pourrait libérer apparaît en effet être surtout créée puisque 8 répondants déclare qu'ils n'avaient pas les fonds nécessaires sans Terre de Liens.

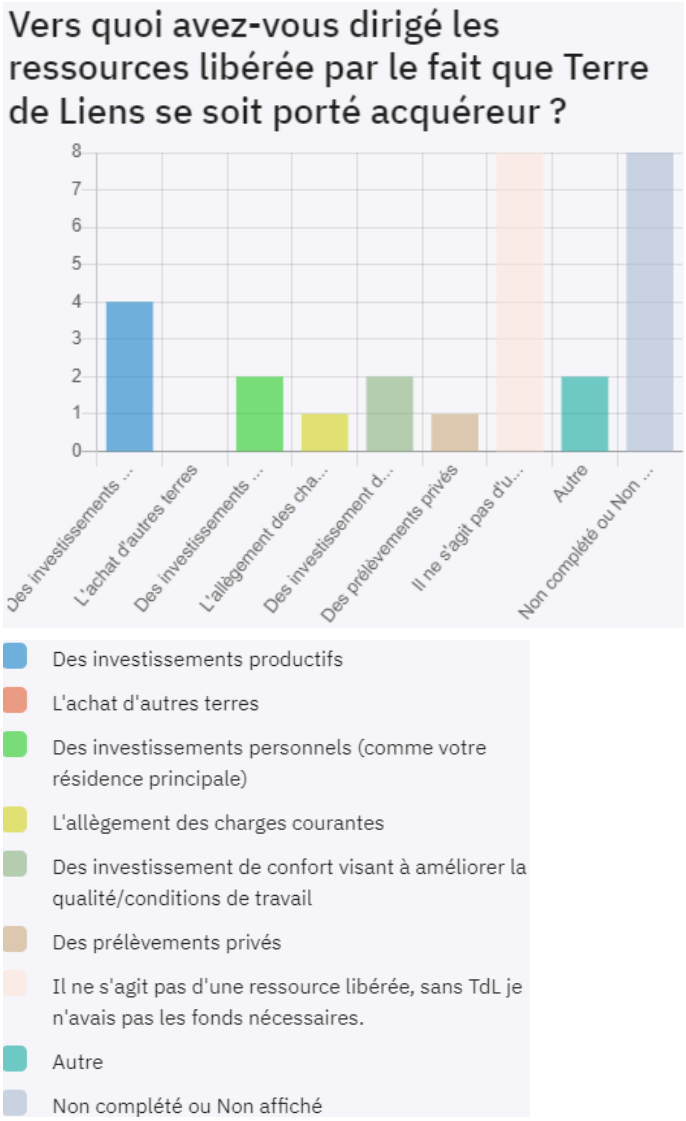


*Source : auteur*

Une partie des répondants déclarent tout de même que des ressources ont été libérées, celles-ci sont principalement fléchées vers des investissements productifs.

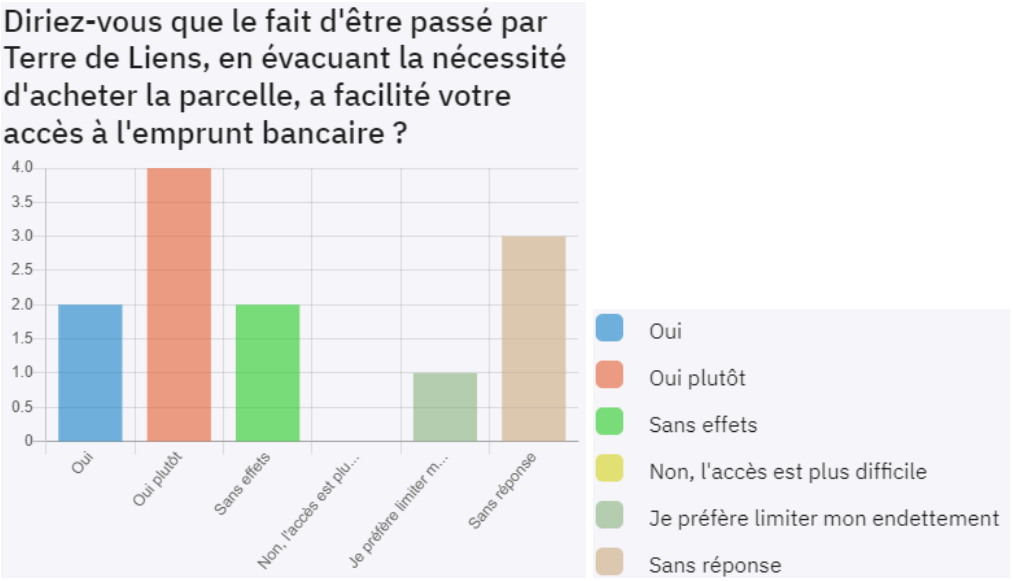


*Figure 2 Source : auteur*

Pour préciser la nature de cette ressource libérée il été demandé à ceux ayant répondu que Terre de Liens permettait de libérer des ressources économiques si cela avait facilité l'accès à l'emprunt bancaire. Nous supposons que l'absence d'un emprunt pour le foncier et/ou le bâtis permet d'en contracter un autre. L'acquisition de Terre de Liens permettant ainsi de créer un levier dans le développement de l'activité agricole.

Il s'agissait ici d'un premier aperçu des résultats du questionnaire passés aux fermiers normands. Toute communication de ces résultats nécessite une analyse plus approfondie qui croisent différentes variables et donnerait une analyse des données déclaratives récoltées.

Le premier enseignement de cette enquête semble que l'échantillon normand ne tranche pas de manière radicale avec celui des Hauts-de-France. Le faible nombre de réponses, structurel au vu du nombre total de fermes acquises par Terre de Liens, rend délicate la construction de statistiques à partir de ce questionnaire.

## 4.3. Conclusion enquêtes

Par manque de temps pour réaliser l'analyse de la seconde enquête, leur comparaison est plutôt inopérante. Dans l'état nous prenons l'enquête des Hauts-de-France comme une enquête exploratoire aboutie qui permet d'envisager la suite de ce cycle évaluatif avec plus de certitude et de finesse.

# 5. Perspective de recherche

La perspective de continuation de ces travaux est déjà réfléchie au sein de Terre de Liens puisqu'un alternant doit prendre la suite dès l'automne 2024. La mission de ce poste serait de continuer l'étude sous deux dimensions : l'aspect suivi de l'évaluation dans le temps ; le gain en échelle en ouvrant à la comparaison nationale.

Au vu du déroulé du présent stage, de la contrainte en termes de temps qui l'a structuré et des retours obtenus pour le moment deux options apparaissent envisageables. Une étude quantitative à l'échelle nationale ou la succession d'étude qualitative régionalisée.

- Un questionnaire administré nationalement permettrait évidemment d'atteindre facilement, à bas coût, l'ensemble des fermiers Terre de Liens installés. Les questionnaires devraient être régionalisés notamment sur les aspects réseaux ou chaque région à ses spécificités (ADEAR en HdF, ARDEAR en Normandie…). Il s'agit d'abord d'analyser de manière satisfaisante les résultats obtenus en Normandie pour pouvoir juger de la qualité et de la pertinence de cette méthodologie. Le questionnaire devra être revu. Il est dans l'état trop long et veut aborder trop de sujets différents. Les résultats obtenus dans les Hauts-de-France, réel terrain exploratoire, a permis de préciser la sphère de légitimité et d'influence de Terre de Liens. Ainsi, nous proposons d'abandonner la recherche de données économiques quantitatives. Il s'agit d'une quête vaine pour un réseau comme Terre de Liens. Ce recentrage pourrait par exemple se faire autour de l'enjeu de la veille foncière de Terre de Liens une fois installé.
- Des entretiens dans deux, ou maximum trois AT. L'aspect logistique ne doit pas être minimisé: l'enquête dans une région où l'auteur de ses lignes avait déjà ses marques a été très prenante. Il paraît inenvisageable de faire l'enquête dans deux régions en simultané. Logistique à part, les données récoltées sont à première vue de meilleure qualité via entretiens et n'empêche pas une certaine prise de hauteur dans l'analyse. De plus, l'aspect délibératif avec les fermiers, angle mort de notre enquête, est plus important en entretiens. Ainsi, on pourrait obtenir de première comparaison, selon les mêmes modalités de récolte des données. La répétition du processus pendant quelques années, à condition d'y affecter un poste, pourrait étendre l'enquête à chaque AT. Il s'agirait en cela d'un cycle évaluatif en lui-même.

Nous proposons aussi une formule plus hybride qui lancerait un processus d'enquête sur l'impact social auprès des fermiers en reprenant dans les grandes lignes ce qui a été fait ici tout en construisant une nouvelle enquête. Deux sujets alternatifs ont émergé pendant les délibérations. Celui sur l'impact territorial des fermes et celui sur les "1000 porteurs" de projets accueillis annuellement.

# 6. Conclusion

L'objectif de ce stage était de construire les fondations du nouveau cycle évaluatif de Terre de Liens. Cette nouvelle démarche évaluative a pris la forme d'une évaluation de l'impact social. Il s'agissait de construire la méthodologie d'une première enquête régionale qui serait ensuite étendue au reste du mouvement.

Les résultats obtenus sont la construction d'une matrice d'enquête pour l'évaluation de l'impact social du mouvement. Les premiers résultats obtenus avec les deux enquêtes posent de nouveaux jalons dans la compréhension qu'a le mouvement Terre de Liens de ses propres impacts sur les fermiers installés. Ces résultats seront présentés à la fin du mois de septembre aux membres du copil et seront insérés dans l'atelier autour de la théorie du changement. Ainsi ces travaux seront rapidement appropriés par le mouvement.

La principale limite de ce travail résulte dans sa contrainte en termes de temps qui n'aura pas permis de délivrer une analyse satisfaisante de l'enquête par questionnaire. Cela retarde en effet la comparaison des résultats pour déterminer la méthode la plus appropriée à cette évaluation.

D'un point de vue personnel ce travail me sera pour sûr très utile dans mes futurs travaux. L'acculturation accélérée sur le sujet du foncier agricole m'est d'une aide précieuse.

# 7. Bibliographie


Agreste. (2015). L'artificialisation des terres de 2006 à 2014: pour deux tiers sur des espaces agricoles.

Agreste Hauts-de-France. (2022). Portrait des exploitations agricoles en Hauts-de-France.

AGRESTE. (2023). Graph'Agri 2023.

Antle, J. M., & Capalbo, S. M. (2002). Agriculture as a managed ecosystem: Policy implications. Journal of Agricultural and Resource Economics, 27(1), 1-15.

Argoud, E. (2022). Stratégies de changement d'échelles d'initiatives de l'économie sociale et solidaire, l'exemple de Terre de Liens. Rapport de thèse professionnelle.

Avise. (2022). Évaluer son impact social. Le guide pour construire une démarche d'évaluation adaptée à ses enjeux.

Boinon, J.-P. (2011). Les politiques foncières agricoles en France depuis 1945. Economie et statistique, 444(1), 19-37. https://doi.org/10.3406/estat.2011.9641

Boltanski, L., & Chiapello, E. (1999). Le nouvel esprit du capitalisme. Gallimard.

Branger, V., Gardin, L., Jany-Catrice, F., & Pinaud, S. (2014). Évaluer l'utilité sociale de l'Économie sociale et solidaire - Alter'Guide. [Rapport de recherche] Université de Lille.

Castel, R. (2015). La Nouvelle Question Sociale. Spécificités, 6(1), 19-29. https://doi.org/10.3917/spec.006.0019

CHIAPELLO, E. (2015). Financialisation of Valuation. Human Studies, 13(1), 13-35.

Compagnone, C., Lamine, C., & Dupré, L. (2018). La production et la circulation des connaissances en agriculture interrogées par l'agro-écologie: De l'ancien et du nouveau. Revue d'anthropologie des connaissances, 12(2), 111-138. https://doi.org/10.3917/rac.039.0111

Courleux, F. (2011). Augmentation de la part des terres agricoles en location : Échec ou réussite de la politique foncière ? Economie et statistique, 444(1), 39-53. https://doi.org/10.3406/estat.2011.9642

de Sousa Santos, B. (2011). Épistémologies du Sud. Études rurales, 187, 21-50.

Deléage, E. (2011). Les mouvements agricoles alternatifs. Informations sociales, 164, 44-50. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/inso.164.0044

Desrosières, A. (2008). Chapitre 4. Pour une politique des outils du savoir : le cas de la statistique. In Pour une sociologie historique de la quantification (pp. 1-). Presses des Mines. https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.912

Desrosières, A. (2008). Chapitre 11. Refléter ou instituer : l'invention des indicateurs statistiques. In Pour une sociologie historique de la quantification (pp. 1-). Presses des Mines. https://doi.org/10.4000/books.pressesmines.919

Douthwaite, B., Kuby, T., Van De Fliert, E., & Schulz, S. (2003). Impact pathway evaluation : An approach for achieving and attributing impact in complex systems. Agricultural Systems, 78(2), 243-265. https://doi.org/10.1016/S0308-521X(03)00128-8

Draperi, J.-F. (2007). Comprendre l'économie sociale, fondements et enjeux. Éditions Dunod.

Duverger, T. (2023). Introduction. Dans T. Duverger (Ed.), L'économie sociale et solidaire (pp. 3-6). Paris: La Découverte.

Elsa, P. (2016). Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France. Sociologie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II. fftel-01880429f

Enjolras, B. (1996). Associations et isomorphisme institutionnel. RECMA, 261(59), 27-40.

ENGELS, X., HELY, M., PEYRIN, A., & TROUVE, H. (dir.). (2006). De l'intérêt général à l'utilité sociale. La reconfiguration de l'action publique entre État, associations et participation citoyenne. Éditions l'Harmattan.

Eyraud, C. (2015). Comptabilité privée et action publique. Les transformations de l'État et du capitalisme. Revue Française de Socio-Économie, -, 201-212. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.3917/rfse.hs1.0201

Gadrey, J. (1996). Services, La productivité en question. Desclée de Brouwer.

Gadrey, J. (2004). L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Rapport de synthèse pour la DIES et le MIRE.

Gafsi, M. (2006). Exploitation agricole et agriculture durable. Cahiers Agricultures, 15(6), 1-5.

Gardin, L., Sobel, R., & Jany-Catrice, F. (2023). Les valeurs socioéconomiques de la bibliothèque municipale de Sotteville-lès-Rouen. Éditions de la Bibliothèque publique d'information. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.4000/books.bibpompidou.2686

Gardin, L., & Laville, J.-L. (2017). L'économie solidaire. Dans Économie sociale et solidaire, socioéconomie du 3e secteur (pp. 187-220). Éditions De Boeck Supérieur.

Groupe Polanyi. (2008). La multifonctionnalité de l'agriculture : Une dialectique entre marché et identité. Editions Quae.

Hély, M. (2009). Travail d'utilité sociale et utilité sociale du travail. Le salariat dans les services sociaux et de santé d'intérêt général. Les notes de l'IES, 3, 1-4.

Hély, M. (2019). Genèse de « l'entreprise de l'ESS » et désétatisation de l'intérêt général. Informations sociales, 199, 88-94.

Huss, V. (2020). Recensement et caractérisation des fermes de l'agriculture résiliente, citoyenne, territoriale et environnementale. Mémoire de fin d'étude, Bordeaux Sciences Agro.

Jany-Catrice, F. (2012). Chapitre 1. La performance et ses étymologies. In La performance totale : nouvel esprit du capitalisme? (pp. 1-). Presses universitaires du Septentrion. https://doi-org.ressources-electroniques.univ-lille.fr/10.4000/books.septentrion.9164

Jany-Catrice, F. (2020). Une économie politique des mesures d'impact social. CIRIEC Working papers 2020/14 (Vol. 2020/14). CIRIEC. https://doi.org/10.25518/ciriec.wp202014

Léger-Bosch, C. (2015). Les opérations de portage foncier pour préserver l'usage agricole : une analyse par les coordinations, les transactions et les institutions. Économies et finances. Université Grenoble Alpes. https://doi.org/10.3917/set.017.0066

Léger-Bosch, C. (2023). Le foncier agricole est-il un bien commun en France ?: Regards croisés sur l'économie, 33(2), 100-112. https://doi.org/10.3917/rce.033.0100

Léger-Bosch, C., & Fromage, M. (2023). Le portage foncier de terres agricoles au nom d'intérêts publics et collectifs : Une diversité d'arrangements institutionnels. Économie rurale, 383, 85-106. https://doi.org/10.4000/economierurale.11099

Léger-Bosch, C., Bertrand, N., & Gueringer, A. (2015). Les opérations de portage foncier pour préserver l'usage agricole: Sciences Eaux & Territoires, Numéro 17(2), 66-71. https://doi.org/10.3917/set.017.0066

Mokyr, J. (2014). Secular stagnation? Not in your life. Geneva Reports on the World Economy, August 2014, 3-89.

Moore, M.-L., Riddell, D., & Vocisano, D. (2015). Scaling Out, Scaling Up, Scaling Deep: Strategies of Non-profits in Advancing Systemic Social Innovation. The Journal of Corporate Citizenship, 58, 67-84. http://www.jstor.org/stable/jcorpciti.58.67

Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). (2001). Multifunctionality: Towards an Analytical Framework. OECD Publishing.

Osborne, D., & Gaebler, T. (1992). Reinventing Government: How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector. Penguin Press.

Ostrom, E. (1990). Governing the commons: The evolution of institutions for collective action. Cambridge University Press.

Pibou, E. (2016). Paysans de passage : les fermiers du mouvement Terre de Liens en France. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II.

Polanyi, K. (2009). La grande transformation: Aux origines politiques et économiques de notre temps. Gallimard.

Purseigle, F., Nguyen, G., & Blanc, P. (2017). Le nouveau capitalisme agricole: De la ferme à la firme. Presses de Sciences Po. https://doi.org/10.3917/scpo.purse.2017.01

Renahy, N. (2010). Classes populaires et capital d'autochtonie. Regards sociologiques, 40, 9-26.

Richard-Frève, É., Cardona, A., & Ollivier, G. (2023). Trajectoires d'installation en agriculture. Enquête en Région Sud. INRAE.

Salais, R. (2010). La donnée n'est pas un donné: Pour une analyse critique de l'évaluation chiffrée de la performance. Revue française d'administration publique, 135, 497-515.

Sencébé, Y. (2012). La Safer. De l'outil de modernisation agricole à l'agent polyvalent du foncier : hybridation et fragmentation d'une institution. Terrains & travaux, 20(1), 105-120. https://doi.org/10.3917/tt.020.0105

Supiot, A. (2015). La gouvernance par les nombres: cours au Collège de France, 2012-2014. Institut d'Études Avancées de Nantes Fayard.

Terre de Liens. (2011) Charte du mouvement

Terre de Liens. (2017). Accompagner l'accès à la terre. Arpenter, n°2.

Terre de Liens. (2018a). Être bénévole pour préserver la terre agricole. Arpenter, n°3.

Terre de Liens. (2018b). Cultiver le dialogue territorial. Arpenter, n°4.

Terre de Liens. (2022). États des terres agricoles en France.

Terre de Liens (2024), Le Recto-Verso 2024

Terre de Liens PACA. (2024). Les acteurs du monde agricole : panorama historique des OPA aux ONVAR. Formation interne.

Thévenot, L., & Boltanski, L. (2022). De la justification: Les économies de la grandeur. Gallimard. https://doi.org/10.3917/gall.theve.2022.01

Werthle, E. (2017). Le fonctionnement économique des exploitations agricoles sous maîtrise foncière publique et/ou collective. Mémoire encadré par Christine Leger-Bosch, VetoAgroSup.

# 8. Annexe

Annexe 1: Tableau complet transmis lors du copil du 13/05

| Dimension | N° | Hypothèses | Justification<br>Pourquoi ça compte ? | Comment allons-nous la tester ?<br>Moyens de mesure |
|---|---|---|---|---|
| ***DIMENSION ECONOMIQUE*** | **1** | **La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs TdL, qui allège les charges de fonctionnement.** | Il s'agit de répondre à la question quel est l'effet économique, en termes de charges courantes, du portage TdL pour les exploitants.<br>Y-a-t'il une différence d'ordre économique ou financière avec le modèle de propriété en faire valoir direct ? Quelles sont les implications économiques du fermage TdL pour les fermiers ? | Identifier les indicateurs de bonne santé courante d'une exploitation agricole et simple à mobiliser. (cf Interafocg): Ratio capital emprunté / actifs totaux, Excédent de Trésorerie d'Exploitation, Endettement/Amortissement. |
| | **2** | **La propriété Terre de Liens permet de libérer des ressources économiques pour les agriculteurs TdL, permettant une plus grande capacité d'investissement.** | Dans la même réflexion que l'hypothèse 1 mais en se penchant sur les effets à long terme, c'est-à-dire les investissements. | Identifier des indicateurs de bonne santé à long terme des exploitations, de leur perspective de développement simple à mobiliser (cf interafocg). Volume d' investissement ? Composition de l' investissement ? (part du foncier) Investissement vertueux ? (adaptation au changement climatique notamment). |
| | **3** | **-L'allègement de l'engagement par la propriété permis par le portage foncier TdL permet une sortie de carrière ou d'évolution de carrière simplifiée et renouvelle l'enjeu des retraites agricoles.** | La question de la transmissibilité et de la retraite représente un enjeu spécifique pour le portage TdL, les terres n'étant pas revendu à la transmission.<br>Ainsi il s'agit d'interroger les stratégie de prévoyance de retraite pour les fermiers TdL mais plus largement d'évaluer leur rapport à la transmissibilité. Cela permet aussi d'explorer les nouveaux rapports au métier d'agriculteur « de passage ». | Interroger les stratégies de carrières ; les stratégies foncières à long terme (acheter progressivement d'autres terres pour capitaliser ? trouver d'autres modalités de capitalisation ? Plus d'investissements productifs ?). Les sentiments concernant la transmissibilité des fermes. |
| ***'CULTEUR*** | **4** | **La propriété Terre de Liens n'a pas d'effets détérminants sur les pratiques et les modèles productifs des agriculteurs qui sont déjà engagés ou acquis à l'AB.** | Dans la majorité des cas, il semble que TdL ne "convertit" pas les fermiers à la bio. Ces derniers sont déjà convaincus et s'adressent à TdL en connaissance de cause. Certains agriculteurs souhaitent même aller plus loin que ce que les cadres de TdL imposent.<br>L'effet de la signature d'un BRE est à évaluer. | Labellisation bio, Labellisation alternative (Nature et progrès), Effet de TdL sur le rapport à la nature ?, Le rapport au BRE : contrainte ? Changement de pratique après être avoir contractualiser avec TdL ? Changement de pratique sur l'ensemble de l' exploitation ? |

| Quel objectif derrière la réponse à cette question ? | Enjeux méthodologiques | Contrefactuels possibles | Logiques d'ensembles |
|---|---|---|---|
| Évaluer l'impact économique réel du portage TdL. Établir une comparaison avec des moyennes régionales. | Données lourdes à collecter: enjeux de trouver un/des indicateurs économiques et gestionnaire simple à mobiliser/à partager. C'est aussi ici que la ligne de crête est la plus fine sur la question de l'ingérence en tant propriétaire. Les deux hypothèses sont très proches, la 1 concerne plutôt le volet court terme/gestion courante et la 2 plutôt le long terme. | Selon indicateurs choisis: Agreste ? Comparaisons régionales simplement ? ou plus fine ? si oui lesquelles ? | Ce bloc est cohérent, il présente les différents impacts économiques de la propriété TdL sur la gestion des exploitations à court et long terme. Attention à éviter les écueils de la lourdeur administrative et celle de l'ingérence va demander une certaine finesse et un travail d'identification appuyé des données recoltables. |
| Evaluer l'impact économique réel du portage TdL. Établir une comparaison avec des moyennes régionales. | | | |
| Mieux saisir la spécificité du rapport à la retraite/transmission et à la propriété des fermiers.<br>TdL permet l'évolution des rapports à la retraite agricole ? Identifier les facteurs du turnovers des femiers. | Il s'agit principalement d'interroger les projections et les stratégies des agriculteurs concernant la transmission/arrêt de leur activité. La récolte de la donnée devrait être assez simple puisqu'il s'agit de données déclarative. | Comparaison avec stratégies traditionnelles de transmission ? | |
| Évaluer quel est l'effet de la contractualisation avec TdL sur le projet agricole initial. | A priori données assez simple à recolter, accessible et peu conflitcuel. | Contrefactuel plus difficile. Avec quoi comparer ? | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ***DIMENSION PRATIQUES DE L'AGRI*** | **5** | **La propriété TdL favorise/accélère l'innovation agro-écologique et sociale.** | Cette hypothèse comporte deux dimensions:<br>-Les fermiers TdL sont plus susceptibles de s'engager dans des pratiques innovantes<br>-TdL offre des possibilités de développement/consolidation de celles-ci à travers ses programmes et ses réseaux. En cela TdL permet de faciliter l'accès à ces innovations. | Recours aux programmes TdL: biodiversité/changement climatique; adhésion aux réseaux/partenariats (ex : RECOLTERA), valeur du réseau TdL |
| | **6** | **Les fermiers peuvent souffrir de l'image de TdL dans le monde agricole.** | TdL peut avoir une image clivante, notamment dans le champ institutionnel/monde agricole.<br>Des phénomènes d'étiquetage peuvent avoir lieu auprès d'acteurs comme les chambres d'agriculture, les SAFERs mais aussi les agriculteurs voisins. | Evaluation des rapports avec les institutions agricoles classiques (Chambre, SAFER) et les voisins ; Sentiment d'avoir souffert de l' image de TdL ? Avec qui ? Pour quoi ? (/!/ enjeu de l'imputabilité de la réputation à la seule adhésion à TdL.) |
| ***MENT CITOYEN*** | **7** | **La mobilisation citoyenne et bénévole est bénéfique pour la ferme en termes d'accueil, d'accompagnement, de suivi.** | L'effet de la dimension citoyenne du mouvement pour les agriculteurs est essentiel à saisir pour mieux qualifier l' identité du mouvement et sa plus-value intrinsèque.<br>Il s'agit de saisir l'action directe des bénévoles TdL en termes d'accueil, d'accompagnement, de suivi et ses effets directs sur l'activité des agriculteurs (en termes d'insertion territoriale, de veille foncière…) et d' évaluer l'utilité ressentie des agriculteurs concernant les activités de types désherbage/chantier participatif des bénévoles TdL. | Quelles actions menées par les bénévoles ? Plus-value de l'accompagnement en amont, à partir du primo accueil ? Plus value de l'accompagnement au cours de la vie de l'exploitation ? Fréquence et intensité des relations ? Quels apports généraux ? |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Saisir l'importance du réseau TdL, en cela mieux appréhender son environnement partenarial. Comprendre si le fait d'avoir un fermier sensible aux enjeux agro-écologiques permet de faciliter les aménagements/l'implantation d'infrastructures agro-écologiques innovantes, d'améliorer la qualité des terres… Définir la particularité du propriétaire TdL après la signature du bail: propriétaire pro-actif. | TdL est pris dans un écostystèmes de réseaux, chercher à mesurer l'effet marginal de TdL soulève des enjeux forts d'imputabilité. Il est difficile de pouvoir tracer la responsabilité de TdL et son influence.<br>De plus il s'agit d'une activité assez secondaire de TdL, on risque d'avoir de nombreuses réponses négatives d'agriculteurs qui ne font pas appel à ces réseaux. | / | Bloc plus déséquilibré: l'hyp.4 semble plus solide et évaluable là ou les hyp.5 et 6 se caractérisent par des fragilités méthodologiques d'imputabilité des résultats. |
| Évaluer l'image potentiellement négative de TdL auprès d'acteurs à identifier pour saisir les leviers d'amélioration. | Même difficulté d'imputabilité de la réputation TdL. Comment s'assurer qu'il s'agit de TdL qui étiquette les agriculteurs et pas plutôt leur lien avec l'agriculture bio/paysanne, leur potentiel proximité avec la Confédération Paysanne etc... | / | |
| Mieux cibler l'action des bénévoles en identifiant les actions les plus valorisées par les fermiers. Évaluer la plus-value d' un mouvement citoyen. | Risque de polissage du propos et grande variabilité régionale: besoin d'adapter les questionnaires/grilles d'entretiens. | Pas évident de faire du contrefactuel sur des données très TdL-centrées. | Un bloc peut-être un peu hétérogène: il regroupe des enjeux de commercialisation avec ceux du conflits, et ceux du bénévolat. La difficulté principale est celle du risque d'adaptation du discours lors de l'échange |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| DIMENSION MOUVEM | 8 | **Les réseaux de TdL permettent de favoriser la commercialisation des productions agricoles.** | En tant que mouvement citoyen, TdL dipose d'un certain réseau qui peut qui peut favoriser la commercialisation: les actionnaires/bénévoles sont une clientèle supposée, le lien avec des AMAP peut être facilité…<br>Les agriculteurs pourraient aussi bénéficier de l'image positive de TdL, comme un outil de marketing. | Mode de commercialisation ; Interroger sur les effets de TdL en termes de commercialisation: consommateur venant de TdL ? Mise en lien avec structure de commercialisation alternative ? Pour consommateur: label/logo TdL comme argument commercial ? |
| | 9 | **L'alignement avec les valeurs est détérminant dans la bonne relation avec TdL.** | Identifier la proximité des valeurs des agriculteurs avec celles de TdL est essentiel pour saisir les raisons qui mène au portage foncier TdL.<br>Saisir les attentes portées par les agriculteurs permetterait aussi d'affiner une géographie des conflits avec TdL.<br>Par exemple les agriculteurs très en accord avec TdL peuvent avoir des attentes supplémentaires. | Mesure du degré d'engagement politique : se définit comme militant ; accord avec valeurs de TdL , représentation de la nature/propriété, engagement associatif/syndical. Motifs de conflits ? Résolutions ? |
| TDL | 10 | **TdL permet de limiter l'accaparement des terres agricoles.** | Vérifier que TdL fait bien « Pousser des fermes ». Il s'agit de l'autre versant de cette étude: saisir la trajectoire des terres possédées par TdL. Si TdL vient compléter/sécuriser une exploitation, il ne s'agit pas du même impact que s'il vient créer une ferme.<br>Une première typologie d'étude pourrait être: -les fermes où TdL est minoritaire en superficie -celles ou TdL est majoritaire -celles ou TdL est seul propriétaire. -Fermes avec bâtis -Ferme sans bâtis. | Mesure de la part de TdL dans la SAU; scénario d'accession; sans TdL que serait-il advenu de ces terres ? Effet de TdL sur le reste de l'exploitation ? |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Évaluer l'utilité économique directe de l' accompagnement de TdL, de l'importance de son réseau et de son image pour les agriculteurs. | Questions a priori assez simple à mettre en oeuvre. | Comparaison régionales avec les modes de commercialisation ? | pour soigner sa face. Les agriculteurs déjà en conflits avec TdL ne répondront surement pas à un questionnaire venant de TdL ou risque de l'utilisé comme des cahiers de doléance. De plus, une attention particulière devra être prise pour rendre compte des spécificités d'actions des AT enquêtés. |
| Evaluer la représentation que les agriculteurs se font de TdL : un guichet ou un outil/mouvement politique. Dresser une cartographie des conflits. | Aborde la question difficile des conflits bailleur/locataire: réponse surement lissées. Et même sur la question du simple alignement: le risque est que les agriculteurs surjouent un peu leur alignement avec TdL lors de l'échange. | Résultats purement qualitatifs, la comparaison est difficile et présente a priori un intérêt limité. | |
| Caractériser les modèles fonciers types des fermiers TdL. Dresser une typologie des scénarios d'accession et leur dynamique. Définir l'unité foncière type de TdL (soit le seuil de participation à partir duquel TdL a une influence significative sur les agriculteurs et leur choix, notamment sur le reste de l'exploitation.). Mieux identifier la part du marché foncier auquel s'adresse TdL. | Question assez large qui soulève de nombreux enjeux. Besoins d'identifier précisemment tout ce qu'on veut savoir sur la trajectoire des terres/le seuil d'influence de TdL pour être efficace et ne pas trop s'éparpiller. Risque de longueur. | Contrefactuel possible selon les résultats obtenus: que serait devenu les terres sans TdL ? | |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ***DIMENSION ACTION DE T*** | **11** | **La difficulté de la procédure d'acquisition TdL peut désinciter des potentiels fermiers.** | La procédure d'instruction TdL est une démarche administrative supplémentaire pour les porteurs de projets.<br>1) La démarche est peut être plus lourde que celles des autres institutions agricoles pour l'installation.<br>2) Le calendrier et la temporalité de TdL n'est pas forcément compatible avec celles des porteurs de projets et celui des autres institutions agricoles. Cela peut mener à des abandons de projets ou l'utilisation de canaux de financement différents. | Sentiment/difficulté avec la procédure TdL ?<br>Charge de travail supplémentaire ? |
| | **12** | **Sans Terre de Liens des exploitants ne se seraient pas installés.** | Il s'agit potentiellement de l'impact le plus fort de TdL: permettre l'installation d'agriculteurs. Il s'agit presque plus d'un résultat de l'activité de TdL que de son impact.<br>La question prospective "Sans TdL…" s'attache à montrer les effets directs et perceptibles de TdL. | Question "Qu'auriez vous fait différemment sans TdL ?". |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Circonscrire une faiblesse structurelle de TdL. Identifier ce que deviennent les “1000” porteurs de projets annuel accueilli par TdL. (/!/ devient un autre objet d’étude à part entière, nous n’aurons pas le temps de traiter un nouveau terrain comme Objectif Terre par exemple). | Attention à la légitimité des réponses obtenues: notre échantillon ne s'adressera qu'à la part très minoritaire des porteurs de projets ayant abouti. Question assez légère, pas difficile à mettre en place et prend peu de temps. | Comparer avec les temps de procédures habituels des autres institutions pour l'installation. | Bloc assez déséquilibré: l'hyp.10 est très vaste et va demander plusieurs questions/indicateurs alors que l'hyp.11 et 12 sont plus précises et sont facilement intégrables dans notre grille. |
| Déterminer si les fermiers installés auraient pu avoir recours à des alternatives sans TDL et préciser lesquels. Révéler une forme d’ indispensabilité de TdL. | Fiabilité des résultats faibles: du déclaratif prospectif. Mais peu de lourdeur de questionnaire. Peut se poser en question ouverte même pour le questionnaire (sinon quelles choix ?) . | Contrefactuel difficile à envisager a priori. | |

Annexe 2: Grille d'entretiens:

| | | |
|---|---|---|
| **Présentation de l'agriculteur et de son exploitation** | Trajectoire personnelle | – Age/Genre<br>–Trajectoire scolaire Situation familiale ?<br>– NIMA ? –HCF ?<br>–Comment avoir eu l'idée/l'envie d'exercer le métier d'agriculteur ? |
| | Exploitation | -Date d'installation –Statut juridique (nombre d'associés) |
| **Dimension réseaux d'appui paysan** | Pratique sur la ferme | –Production –Commercialisation –Unité de transformation -Pluriactivité<br>–Certification AB ? **–Influence de TdL sur vos pratiques ?**<br>–Aménagement pour biodiv ? –Programme biodiv ? |
| | Réseaux | Contact avec ONVAR/INpact/Réseau agri paysanne<br>–Quel projet/actions ?<br>–Rôle de TdL ? |
| | Changement souhaité | Besoin identifié de TdL |
| **Dimension mouvement citoyen** | Etat de la relation | -Date 1er contact avec TdL; Date fermage avec TdL<br>-Moments de contact avec bénévoles<br>-Qualité de l'accompagnement ?<br>-Qualification relation ? |
| | Plus value mouvement citoyen | -Actions les plus bénéfiques/impactantes réalisées avec/par bénévoles ?<br>-**Propriétaire mouvement citoyen ; proprio comme un autre ?** |
| | Rôle idéal ? | Changement souhaité dans relation avec bénévoles ? |
| **Dimension modèle foncier de TdL** | Structure foncière | – SAU totale et Part TdL –FONFON<br>-Si autre parcelle propriétaire ou fermage ?<br>–Présence de bâtis ? –Rénovation par TdL ? |
| | Trajectoire foncière | –Raison d'aller voir TdL ? –Quel scénario d'acquisition dans la trajectoire de votre ferme ?<br>–Sans l'acquisition de TdL, savez-vous ce qu'il serait advenu de ces terres ? |
| | Stratégie foncière | – Quelle est votre stratégie en terme d'acquisition foncière dans les prochaines années ?<br>**-Si TdL ne s'était pas porté acquéreur ?** |
| **Dimension économique** | Sentiment de sécurité économique | -Revenu suffisant ?<br>-Inquiétude vis-à-vis de l'avenir de la santé économique de la ferme ?<br>-Principal facteur de stress ? |
| | Revenu | -Revenu disponible -Prélèvements privés -Temps de travail hebdo |

| | | |
|---|---|---|
| | Stratégie long terme | -Stratégie de transmission<br>-Stratégie de retraite (capitalisation ?) |
| | Tendance à investir | -TdL facilite accès à l'emprunt ? -Vers quoi est dirigé la ressource libérée ? |
| | **Effets économique de TdL** | Selon vous, contexte recheche TdL, comment pourrait-on essayer d'approcher la qualité de vie/santé économique des fermiers ? Quels indicateurs ? |
| | Bilan comptable | |
| | Remarque générale | |

Annexe 3 : Questionnaire

Enquête sur l'impact social de Terre de Liens

Merci pour votre intérêt pour ce questionnaire !

Celui-ci s'inscrit dans le cadre d'une étude sur l'évaluation de l'impact social de Terre de Liens, menée par la Fédération, prenant place après la Mission d'Utilité Sociale et Environnementale menée entre 2013 et 2019. Nous cherchons à qualifier l'impact que peut avoir l'installation par Terre de Liens sur les parcours et les choix des fermiers. Les résultats permettront d'analyser l'évolution des profils, missions, parcours, besoins et attentes des fermiers de Terre de Liens et de réajuster les actions et propositions des Associations Territoriales et de la Fédération en conséquence. Ils permettront aussi la communication sur les valeurs du modèle socio-économique de Terre de Liens.

Le questionnaire dure approximativement 20 minutes de temps et est découpé en 5 sections. Il sera ouvert du 26 juin 2024 au  19 juillet 2024.

Protection de vos données personnelles:

Les résultats du questionnaire seront analysés en interne par le pôle innovation sociale de la Fédération. Les informations récoltées sont traitées de manière quantitative et utilisées dans un strict objectif scientifique. La Fédération s'engage à ne pas vendre, louer ou échanger ces données avec une autre organisation. Les conditions de traitement des données personnelles respectent la législation en vigueur (article 6-1 du Règlement Général sur la Protection des Données).

L'accès aux données est strictement restreint à un nombre limité de personnes, chargées de leur traitement au sein de la Fédération. Ces personnes respectent le devoir de confidentialité et le droit à la confidentialité. Chaque structure Terre de Liens est responsable dans la détermination des droits d'accès aux données et engage sa responsabilité.

L'outil choisi pour la construction du formulaire est Lime Survey. Le stockage et la sécurisation des données est assurée sur un serveur en Allemagne, en respect du RGPD. Les données seront conservées

1 an à compter de leur recueil après quoi elles seront supprimées des serveurs. La politique de confidentialité de Lime Survey est accessible ici.

Pour être conforme au RGPD, une “Convention de partage des données des fermiers Terre de Liens entre la Fédération et les Associations Territoriales Terre de Liens pour l’enquête 2024 sur l'impact social” a été établie et signée par la Fédération Terre de Liens et l'Association Territoriale de Normandie.

Vous disposez d'un droit d’être informé, droit d'accès, droit de rectification, droit à l’effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité des données, droit d’opposition et droit lié à la prise de décision automatisée.

Pour toute question ou information, vous pouvez nous contacter aux adresses e-mail suivantes : c.rojas@terredeliens.org ou à d.roumet@terredeliens.org

Vous ne pouvez pas revenir en arrière dans ce questionnaire, veillez donc à avoir bien rempli le questionnaire avant de cliquer sur "suivant".

Il y a 54 questions dans ce questionnaire.

Partie 1 : Présentation générale

En quelle année êtes vous né.e ?

Veuillez entrer une date :

Ceci est une texte d’aide pour la question.

Quel est votre genre ?

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Féminin
Masculin

Quel est le niveau de votre dernier diplôme obtenu ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Aucun
Brevet
Baccalauréat
Bac+2

Bac+3
Bac+4
Bac+5 ou plus

Êtes-vous issu d'un milieu familial agricole ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Oui, mes parents
Oui, mes grands-parents
Oui d'autres membres de ma famille proche
Non

Si vous êtes issus du milieu agricole vous êtes vous installé dans le cadre familial ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

((NIMA_IMA1.NAOK == "Y") or (NIMA_IMA2.NAOK == "Y") or (NIMA_IMA3.NAOK == "Y"))

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui
Non

Partie 2 : Pratiques agricoles et réseaux d'appui Paysans

Quelle est l'année de votre installation sur votre ferme ?

Veuillez entrer une date :

Le statut juridique de votre ferme est:

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Exploitation individuelle
Exploitation agricole à responsabilité limité (EARL)
Société commerciale (SA, SARL)
Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC) familial/non familial
Autre société civile (Société civile d'exploitation agricole…)
Société coopérative de production (SCOP)
Autre

Si le statut de l'exploitation est de formes sociétés (EARL, GAEC, groupement de fait, SCEA, SARL…), quel est le nombre d'associés ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

((is_empty(AGE.NAOK)) or (STATUT.NAOK == "-oth-" or STATUT.NAOK == "EARL" or STATUT.NAOK == "GAEC" or STATUT.NAOK == "SA" or STATUT.NAOK == "SCOP"))

Veuillez écrire votre réponse ici :

Quelles sont vos productions majoritaires ?

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Maraîchage | | | | | |
| PPAM | | | | | |
| Porcins | | | | | |
| Bovins (viandes, lait) | | | | | |
| Ovins (lait, viandes) | | | | | |
| Caprins | | | | | |
| Volailles | | | | | |
| Grandes cultures | | | | | |
| Apiculture | | | | | |
| Arboriculture, petits fruits | | | | | |
| Agroforesterie | | | | | |
| Autres productions | | | | | |

Inscrivez une seule production par niveau d'importance (de 1 à 5)

Disposez vous d'une/plusieurs unité-s de transformation sur votre ferme parmi les suivantes ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Non aucun
- Fromagerie
- Brasserie, vinification
- Produits de la ruche
- Charcuterie
- Conserverie
- Boulangerie
- Produits de santé
- Autre:

Quels sont vos modes de commercialisation ? (Classé par ordre d'importance, 1 étant le mode principal)

Vos réponses doivent être différentes, et vous devez les classer dans l’ordre.

Veuillez sélectionner 5 réponses maximum

Numérotez chaque case dans l’ordre de vos préférences de 1 à 5

- Vente directe (à la ferme, AMAP, marché)
- Grandes et moyennes surfaces, grossistes
- Coopératives
- Magasins de producteurs
- Restauration hors domicile

A côté de vos activités agricoles, avez-vous développé d'autres activités ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

- Aucune
- Accueil à la ferme
- Restauration
- Gîtes ou chambre d'hôte
- Centre de formation
- Couveuse d'activités
- Entreprises de travaux agricoles
- Services à des particuliers ou à des collectivités
- Activités salariés parallèles
- Autre:

Quelle est la certification de vos pratiques agricoles ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Agriculture biologique
Conversion en agriculture biologique
Nature et Progrès
Démeter
Autre:

Est-ce que le fait de vous engager avec Terre de Liens a orienté vos pratiques agricoles ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Non, les exigences de Terre de Liens correspondaient déjà à mon projets
Oui, j'ai revu certaines de mes pratiques suite à la signature de mon bail avec Terre de Liens

Dans les 3 dernières années, avez vous réalisé des aménagements ayant pour but de favoriser la biodiversité sur votre ferme ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Oui, par le biais du programme biodiversité de la Fondation Terre de Liens
Oui, de manière autonome ou avec l'appui d'une autre organisation
Non, je n'ai pas effectué d'aménagements

Quel organisme, faisant partie des réseaux d'appui à l'agriculture paysanne, a pu vous apporter un appui ou une aide ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

ACCUEIL PAYSAN
ASSOCIATION FRANCAISE D'AGROFORESTERIE
ASSOCIATION FRANÇAISE DE PASTORALISME
ASSOCIATION NATIONALE DES SOCIÉTÉS ET GAEC
L’ATELIER PAYSAN
COOP DE FRANCE
ADEAR
AFOCG
AMAP
CIVAM

CUMA
CPIE
GAB
TERRES EN VILLES
TRAME
MRJC
SERVICE DE REMPLACEMENT FRANCE
SOLIDARITÉ PAYSANS
SOL
Autre:

Quelles actions et projets ont pu être menés à travers ces collaborations ?

Cochez tout ce qui s'applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Aménagements sur la ferme
Atelier formation ou échange avec les pairs
Accueil de public
Solidarité entre agriculteurs
Changements de pratiques
Commercialisation
Appui à la construction du projet agricole
Recherche de foncier
Autre:

Quel rôle a pu avoir Terre de Liens dans la construction du réseau que vous avez évoqué ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Prépondérant
Mineur
Aucun

A votre avis, est-ce que Terre de Liens aurait un rôle particulier à jouer dans la mise en lien avec ces réseaux de l'agriculture paysanne ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

Partie 3 : Mouvement citoyen

En quelle année êtes vous rentré en contact avec Terre de Liens pour la première fois ?

Veuillez entrer une date :

En quelle année avez vous signé votre bail avec Terre de Liens ?

Veuillez entrer une date :

Au moment de votre accueil et de l'instruction de votre dossier, avec qui étiez vous le plus en contact ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Des bénévoles
Des salariés
Les deux

Maintenant que vous avez un bail avec Terre de Liens, avec qui êtes vous en contact régulièrement ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Des bénévoles
Des salariés
Les deux

A quels moments avez vous été en contact avec des bénévoles Terre de Liens ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Accueil au sein de Terre de Liens
Instruction du dossier
Suivi régulier
Autre:

Comment qualifieriez vous vos relations avec les bénévoles de Terre de Liens ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Professionnel
Absents
Amical
Cordial
Froid
Conflictuel

Je ne sais pas
Autre:

Parmis la liste suivante, classez les actions réaliséees par des bénévoles en partant de la plus bénéfique.

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

| | 1 (la meilleure) | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Ils/elles font partie de ma clientèle | | | | | |
| Bilan annuel sur la ferme | | | | | |
| Informer sur les actualités de Terre de Liens | | | | | |
| Veille foncière | | | | | |
| Expertise sur l'aide à l'installation | | | | | |
| Soutien moral, lien amical | | | | | |
| Interface avec le propriétaire | | | | | |
| Organisation d'évènements à la ferme | | | | | |
| Participation à des stands | | | | | |
| Chantiers participatif | | | | | |
| Aménagement/rénovation | | | | | |
| Aucun | | | | | |
| Diagnostic | | | | | |

5 réponses maximum, avec une seule réponse par niveau d'importance

Diriez vous que le fait d'avoir un propriétaire s'incrivant dans un mouvement citoyen est :

Choisissez la réponse appropriée pour chaque élément :

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |
|---|---|---|---|---|---|
| Efficace | | | | | |
| Fertile | | | | | |
| Rajoute du travail | | | | | |
| Participe à la politisation des enjeux agri-foncier | | | | | |
| Ne change pas d'un propriétaire classique | | | | | |
| Nourrit un projet militant | | | | | |

5 réponse maximum, une seule réponse par niveau d'importance

Quels changements souhaiteriez-vous dans votre relation avec Terre de Liens ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

Partie 4 : Trajectoire foncière

Quelle est votre surface agricole totale ? (en ha)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Quelle surface est-ce que Terre de Liens vous loue ? (en ha)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Sur le reste de vos parcelles vous êtes:

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était supérieure à à la question ' [SAU]' ( Quelle est votre surface agricole totale ? (en ha))

Vos réponses doivent être différentes, et vous devez les classer dans l’ordre.

Veuillez sélectionner 3 réponses maximum

Numérotez chaque case dans l’ordre de vos préférences de 1 à 3

En fermage

Propriétaire
Associés

Classez de haut en bas du plus important au moins important

Quelle est la structure propriétaire ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

La Foncière TdL
La Fondation TdL
Les deux

Quelle est votre stratégie concernant votre foncier dans les prochaines années ?

Cochez tout ce qui s'applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Pas de besoin foncier supplémentaire
Agrandissement en fermage
Agrandissement via une acquisition personnelle
Agrandissement via une acquisition TdL

Terre de Liens est-il propriétaire de bâtis sur votre ferme ?

Cochez tout ce qui s'applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Non
Oui, un ou plusieurs bâtiment(s) agricole(s)
Oui, une habitation

Si oui, Terre de Liens a-t'il entrepris des travaux de rénovation ? *

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

((BATIS_SQ003.NAOK == "OUIAGRI") or (BATIS_SQ004.NAOK == "HABITATION"))

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui
Non

Si oui, en êtes vous satisfait ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question ' [RENOVATION]' ( Si oui, Terre de Liens a-t'il entrepris des travaux de rénovation ?)

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Satisfait
Plutôt satisfait
Plutôt insatisfait
Insatisfait

De votre point de vue, l'acquisition par Terre de Liens correspond

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Votre installation
La sécurisation d'une terre que vous cultiviez déjà
L'agrandissement de votre ferme

Savez-vous ce qu'il serait sûrement advenu de ces terres si Terre de Liens ne les avait pas acquises ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Elle serait partie à l'agrandissement d'un voisin
Vous l'auriez acquise
Elle ne serait plus cultivé
Un autre agriculteur se serait installé
Je ne sais pas
Autre:

Si Terre de Liens ne s'était pas porté acquéreur :

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

J'aurai acquis la parcelle par d'autres moyens
Je n'aurai pas pu m'installer
Je me serai installé ailleurs
Autre

Qu'attendez vous de Terre de Liens quant à votre stratégie foncière ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

Partie 5 : Santé économique de la ferme

Estimez vous que le revenu dégagé par votre ferme est suffisant pour bien vivre ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Suffisant
Plutôt Suffisant
Plutôt insuffisant
Insuffisant

Etes vous inquiet quant à l'avenir de la santé économique de votre ferme ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Inquiet
Plutôt inquiet
Plutôt confiant
Confiant

Quel est le principal facteur de stress lié à votre activité agricole ?

Cochez tout ce qui s'applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Sa viabilité économique
Les effets du changement climatique
Les aléas climatiques
Ses enjeux de transmission et/ou de nouvel.le associé.e
Votre santé
Aucun
Autre:

Arrivez vous à  dégager des prélèvements privés ? *

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui
Non

Si oui, à combien s'élèvent-ils en moyenne ?

Répondre à cette question seulement si les conditions suivantes sont réunies :

La réponse était 'Oui' à la question ' [PP]' ( Arrivez vous à  dégager des prélèvements privés ?)

Veuillez écrire votre réponse ici :

Lors des 12 derniers mois, avez vous eu des factures impayées ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui, régulièrement
Oui, rarement
Non

A combien estimez vous votre temps de travail hebdomadaire sur votre ferme en moyenne ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

Diriez que la qualité de votre travail en terme de bien-être est:

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Satisfaisant
Plutôt satisfaisant
Plutôt insatisfaisant
Insatisfaisant

Quelle est votre stratégie de transmission de votre ferme ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Je n'y ai pas pensé
J'aimerai que mes enfants la reprenne
J'aimerai qu'un voisin la reprenne
Je laisse gérer Terre de Lien
Je ne souhaite pas finir ma carrière en tant qu'agriculteur
Autre:

Mobilisez vous une stratégie en prévision de votre retraite ?

Cochez tout ce qui s’applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

En investissant sur ma ferme
En investissant dans un logement
En investissant sur des fonds de retraites
En cotisant dans un autre régime de retraites (autres activités salariales)
En cotisant à la retraite agricoles
Je n'y ai pas pensé
Autre:

Vers quoi avez-vous dirigé les ressources libérée par le fait que TDL se soit porté acquéreur ?

Cochez tout ce qui s'applique.

Veuillez choisir toutes les réponses qui conviennent :

Des investissements productifs
L'achat d'autres terres
Des investissements personnels (comme votre résidence principale)
La détente des charges courantes
Des investissement de confort visant à améliorer la qualité/conditions de travail
Des prélèvements privés
Il ne s'agit pas d'une ressource libérée, sans TdL je n'avais pas les fonds nécessaires.
Autre:

Diriez vous que le fait d'être passé par TdL, en évacuant la nécessité d'acheter la parcelle, a facilité votre accès à l'emprunt bancaire ?

Veuillez sélectionner une réponse ci-dessous.

Veuillez sélectionner une seule des propositions suivantes :

Oui
Oui plutôt
Sans effets
Non, l'accès est plus difficile
Je ne préfère limiter mon endettement

Afin de mener une analyse plus fine quant aux effets économiques du portage foncier réalisé par TdL, nous souhaiterions avoir accès à votre bilan comptable. Seriez vous d'accord pour nous le transmettre si vous l'avez à disposition ?

Veuillez envoyer au plus un fichier

Kindly attach the aforementioned documents along with the survey

Si vous ne disposez pas de votre bilan ou que vous ne souhaitez pas le transmettre, veuillez passer à la question suivante.

Comme le reste des données récoltées, le tout sera anonymisé et supprimé à la fin de l'étude.

En quelques mots, comment décririez vous l'effet principal qu'a Terre de Lien sur votre activité ?

Veuillez écrire votre réponse ici :

Nous vous remercions pour le temps consacré à répondre à ce questionnaire. Nous restons ouvert pour toutes questions, remarques ou discussions (je suis contactable à l'adresse suivante: c.rojas@terredeliens.org).

La présente étude s'inscrit dans le cadre d'un stage universitaire et fera l'objet d'une résitution à Terre de Liens à l'autonme. Je pourrai bien naturellement vous transmettre mon rapport de stage et les principaux résultats de cette enquête.

Envoyer votre questionnaire.
Merci d’avoir complété ce questionnaire.